



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE  
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES  
Direction Transition Écologique et climatique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260202-3062C-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 10 février 2026  
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 2 février 2026**

**75 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET  
ASSIMILÉS (PLPDMA) : APPROBATION DU PROJET DE MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMERATION (8.8/3062C)**

**Un cadre réglementaire**

La prévention des déchets vise à prévenir la production de déchets et à retarder l'acte de jeter afin de réduire les tonnages de déchets d'un territoire. Elle met en œuvre diverses alternatives (compostage, lutte contre le gaspillage, consommation responsable, réemploi...), concerne les ménages et, pour partie, les acteurs économiques publics et privés. Elle est complémentaire du tri qui permet l'optimisation du recyclage.

Elle est encadrée par la loi et s'intègre dans la politique nationale de déchets qui comprend la prévention des déchets et la gestion des déchets. Elle est prioritaire dans la hiérarchie des modes de traitement.

La loi Grenelle 1 de 2009 a fixé un objectif de réduction des ordures ménagères de 7 % en 5 ans et la loi Grenelle 2 de 2010 a imposé aux collectivités chargées de la collecte, d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP), au plus tard le 1er janvier 2012.

En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a instauré un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA<sup>1</sup>) et introduit le

<sup>1</sup> Déchets Ménagers et Assimilés : ordures ménagères, collectes sélectives, déchets occasionnels des ménages et entreprises collectées par le service public

concept de l'économie circulaire. Un décret a précisé le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

En 2020, la Loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire (Loi AGEC) est promulguée et fixe de nouveaux objectifs de réduction des DMA.

Le PLPDMA est un document de planification qui vise à coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés. Il constitue l'échelon local, inscrit dans le plan régional (PRPGD, volet « déchet » du SRADDET) et dans le plan national de prévention des déchets (PNPD). Le PLPDMA est permanent et doit être réévalué tous les six ans, dans un processus continu d'amélioration.

L'élaboration du PLPDMA comprend différentes étapes :

- Réalisation d'un diagnostic,
- Élaboration d'un plan d'action, avec des fiches actions et des objectifs,
- Création d'une CCES (Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA),
- Adoption et publication du PLPDMA,
- Bilan annuel publié et évaluation la 6<sup>ème</sup> année.

Son contenu est laissé à l'appréciation de la collectivité. Il doit permettre une politique intégrée de prévention et de gestion des déchets, dans une démarche globale d'économie circulaire, d'économie de ressources et de lutte contre le gaspillage.

### **Un engagement de 14 ans dans la prévention des déchets**

Dès 2011, m2A s'est engagée dans une politique de prévention des déchets. Forte de son expérience du Plan Climat et de sa volonté de développer un programme ambitieux, m2A se lance dans un PLP-OMA volontaire (Programme Local de Prévention des Déchets OMA2) sur 2013-2017, avec le concours financier de l'ADEME. Un poste de chargé de mission est créé en 2013.

Durant ce programme, m2A a conduit et coordonné des actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation et le réemploi. Elle a lancé un site dédié et s'est impliquée dans la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Elle a construit une dynamique et rassemblé une centaine de partenaires, ce qui a permis d'atteindre et de dépasser l'objectif de réduction (- 7.2 % en 5 ans).

Depuis, m2A a poursuivi sa politique et développé de nouvelles actions de prévention (défi et ateliers zéro déchet, don de poules...) et de gestion des déchets, jusqu'à aujourd'hui.

### **Le PLPDMA de m2A**

En continuité du 1er PLP et pour se mettre en conformité, la collectivité s'est engagée à élaborer un nouveau PLP portant sur les DMA, approuvé dans une délibération de décembre 2020.

---

<sup>2</sup> Ordures Ménagères et Assimilées : ordures ménagères et collectes sélectives des ménages et entreprises collectées par le service public

Le PLPDMA de m2A relève du Plan Climat (PCAET) et du projet de territoire de m2A. Il partage des thématiques avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et répond à des critères du label TETE.

Il se situe dans la continuité de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, qu'il amplifie et organise, dans un cadre renouvelé.

m2A s'est fixé 3 objectifs généraux pour son PLPDMA :

- Réduire la production de déchets et développer les alternatives
- Incrire le territoire dans une économie circulaire
- Baisser les DMA de 15 % entre 2010 et 2030 selon la loi AGEC, soit 85 kg/hab.

Ce programme complet et cohérent couvre tous les DMA (déchets ménagers et assimilés), intègre les déchetteries (ce qui n'était pas le cas du précédent PLP) et une partie des déchets des activités économiques, diversifie les publics et les partenaires, associe des actions de prévention des déchets et d'optimisation du tri. Le PLPDMA de m2A s'appuie sur

- Une Equipe projet « déchets » et un Comité de pilotage dédié rassemblant des élus et des directions de m2A et du SIVOM.
- La CCES : Comité Consultatif d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA. Instance d'échanges et de construction, à vocation consultative et prospective, la CCES implique les acteurs concernés.
- Les acteurs du territoire impliqués depuis longtemps dans la prévention et associés à la construction du PLPDMA. Des rencontres avec les têtes de réseaux économiques ont ainsi alimenté le diagnostic. La création des fiches actions s'est nourrie d'une démarche participative partenariale de 3 mois, regroupant 87 personnes différentes (272 participations au total) pour partie, issues de la CCES. La mise en œuvre du PLPDMA reposera sur la mobilisation et la participation de ces acteurs ainsi que de nouveaux.

Le PLPDMA s'articule en 8 axes, 18 actions et une soixantaine de sous-actions.

Les axes sont les suivants :

- Gestion de proximité des déchets verts et déchets alimentaires
- Promotion de la filière et des pratiques de réemploi
- Réemploi dans le bâtiment
- Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation et éco-exemplarité
- Régulation de l'accès en déchetterie
- Amélioration du tri
- Politiques incitatives de prévention

## **Le calendrier**

L'approbation du projet de PLPDMA est une première étape de validation, elle doit être suivie par une consultation de la CCES, au printemps 2026 puis une publication sur le site internet de m2A pendant une durée d'un mois. Sur la base des remarques émises, une version finale sera rédigée et soumise au Conseil d'agglomération pour approbation du document définitif.

Le PLPDMA sera ensuite adressé à l'ADEME et au Préfet de Région dans les deux mois suivant l'adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le projet de PLPDMA de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires

PJ : (1)

- Projet PLPDMA

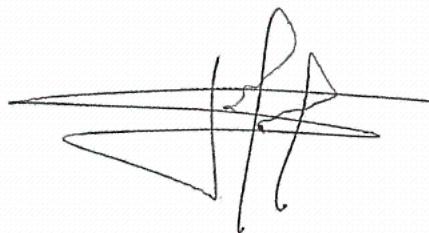
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several thick, sweeping strokes forming a stylized 'H' and 'P' shape.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A black ink signature featuring a large, stylized 'F' at the top, followed by a series of intersecting and looping lines.

Fabian JORDAN



## PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Département du Haut-Rhin  
Région Grand Est

Avec l'intervention du bureau d'études DV2E



## FICHE IDENTITE



## Finalisation et optimisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

|                     |   |
|---------------------|---|
| N° d'affaire        | 25_095_04_A   |
| Client              | Mulhouse Alsace Agglomération   |
| Titre de la mission | Finalisation et optimisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés |
| Contact             | Mme Anne MOLDO <a href="mailto:Anne.Moldo@m2a.fr">Anne.Moldo@m2a.fr</a>                           |

# SOMMAIRE



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| PARTIE 1 : CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE .....  | 1  |
| 1. INTRODUCTION .....   | 2  |
| 2. DEFINITIONS .....  | 3  |
| 2.1. <i>La prévention des déchets</i> .....   | 3  |
| 2.2. <i>L'économie circulaire</i> .....   | 3  |
| 2.3. <i>La gestion des déchets dans le cadre du PLPDMA</i> .....                              | 4  |
| 3. LE CONTEXTE LEGISLATIF .....   | 5  |
| 3.1. <i>La prévention des déchets et l'économie circulaire dans les lois françaises</i> ..... | 5  |
| 3.2. <i>L'impact de la loi sur les collectivités</i> .....                                    | 6  |
| 3.3. <i>L'engagement politique de m2A</i> .....   | 7  |
| 4. DEMARCHEES D'ELABORATION DU PLPDMA .....   | 9  |
| 4.1. <i>Lancement du PLPDMA</i> .....   | 9  |
| 4.2. <i>La gouvernance du PLPDMA</i> .....  | 9  |
| PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....   | 12 |
| 1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE M2A ET DU SIVOM .....  | 13 |
| 1.1. <i>Mulhouse Alsace Agglomération</i> .....   | 13 |
| 1.2. <i>Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace</i> .....  | 14 |
| 1. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....  | 15 |
| 1.1. <i>Méthodologie</i> .....  | 15 |
| 1.2. <i>Population</i> .....  | 16 |
| 1.3. <i>Marché du travail</i> .....   | 18 |
| 1.4. <i>Habitats</i> .....  | 21 |
| 1.5. <i>Tourisme et culture</i> .....   | 24 |
| 1.6. <i>Synthèse</i> .....  | 25 |
| 2. DIAGNOSTIC DECHETS .....   | 27 |
| 2.1. <i>Méthodologie</i> .....  | 27 |
| 2.2. <i>La collecte et les équipements disponibles sur le territoire</i> .....                | 27 |
| 2.3. <i>Composition des DMA en 2024</i> .....   | 30 |
| 2.4. <i>Evolution des DMA depuis 2010</i> .....   | 33 |
| 2.5. <i>La gestion des DAE assimilés sur m2A</i> .....  | 34 |
| 2.6. <i>La politique de prévention depuis 2010</i> .....                                      | 38 |
| 3. SYNTHÈSE ET ANALYSE STRATEGIQUE .....  | 42 |
| PARTIE 3 : AXES ET PROGRAMME D'ACTIONS DU PLPDMA .....  | 44 |
| 1. STRATEGIE ET OBJECTIFS .....   | 45 |
| 1.1. <i>L'objectif de réduction des DMA</i> .....   | 45 |
| 1.2. <i>Les différents gisements d'évitement</i> .....  | 46 |
| 2. PLAN D'ACTION DU PLPDMA.....   | 47 |
| 2.1. <i>Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts</i> .....            | 47 |
| 2.1. <i>Axe 2 : Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</i> .....                | 47 |
| 2.2. <i>Axe 3 : Réemploi dans le BTP</i> .....  | 47 |
| 2.3. <i>Axe 4 : Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</i> .....  | 48 |
| 2.4. <i>Axe 5 : Sensibilisation et éco-exemplarité</i> .....                                  | 48 |
| 2.5. <i>Axe 6 : Déchetteries</i> .....  | 49 |



# SOMMAIRE

|  |  |     |
|--|--|-----|
| 2.6.   | <i>Axe 7 : Amélioration du tri .....</i>   | 49  |
| 2.7.   | <i>Axe 8 : Politiques incitatives de réduction des déchets .....</i>                 | 49  |
| 3.   | PRESENTATION DES FICHES ACTIONS DU PLPDMA .....                                      | 50  |
| 3.1.   | <i>Synthèse des fiches actions .....</i>   | 50  |
| 3.2.   | <i>Axe 1 Gestion de proximité des biodéchets.....</i>                                | 51  |
| 3.3.   | <i>Axe 2 Promotion de la filière et des pratiques du réemploi .....</i>              | 57  |
| 3.4.   | <i>Axe 3 Réemploi dans le bâtiment .....</i>   | 63  |
| 3.5.   | <i>Axe 4 Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire.....</i> | 67  |
| 3.6.   | <i>Axe 5 Sensibilisation et éco-exemplarité .....</i>                                | 76  |
| 3.7.   | <i>Axe 6 Déchetteries .....</i>  | 83  |
| 3.8.   | <i>Axe 7 Amélioration du tri.....</i>  | 84  |
| 3.9.   | <i>Axe 8 Politiques incitatives.....</i>   | 86  |
| PARTIE 4 : COMMUNICATION ET SUIVI DU PROGRAMME .....   |  | 88  |
| 2.   | LE CALENDRIER .....  | 89  |
| 3.   | INDICATEURS DE SUIVI .....   | 90  |
| 4.   | INDICATEURS DE RESULTAT .....  | 92  |
| ANNEXE 1 : POLITIQUES DE PREVENTION DEPUIS 2010 .....  |  | 96  |
| ANNEXE 2 : LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE M2A.....  |  | 115 |
| ANNEXE 3 : CONTEXTE LEGISLATIF EN MATIERE DE DECHETS.....  |  | 126 |
| ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DE LA CCES.....   |  | 129 |
| ANNEXE 5 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DETAILLE .....  |  | 131 |
| ANNEXE 6 : RESULTAT DE L'ENQUETE SUR LES PRATIQUES D'ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE ET DES COMMUNES DE M2A ..... |  | 149 |

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

|  |          |
|--|----------|
| Figure 1 : Schématisation de la règle des 3 R  | <b>3</b> |
| Figure 2 : Les composantes de l'économie circulaire, (source : ADEME)  | 3        |
| Figure 3 : Schéma de la hiérarchie des modes de gestion des déchets  | 5        |
| Figure 4 : Carte du territoire de m2A (source : www.m2a.fr)  | 13       |
| Figure 5 : Carte du territoire du SIVOM Mulhouse Sud Alsace (source : rapport annuel SIVOM 2023)   | 14       |
| Figure 6 : Composition des familles sur m2A (sources : INSEE)  | 17       |
| Figure 7 : Graphique de la répartition des différentes CSP de m2A en 2022 (données sources : INSEE)  | 18       |
| Figure 8 : Revenus de la population active en 2021 (source : AFUT)   | 19       |
| Figure 9 : Carte des QPV de m2A en 2025 (source : AFUT)  | 21       |
| Figure 10 : Carte de la part des logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales en 2022 sur l'agglomération de m2A (source : AFUT) | 22       |
| Figure 11 : Schéma de synthèse du portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne (source : AURM,2022)  | 25       |
| Figure 12 : Carte du réseau de déchetteries sur le territoire de m2A en 2024   | 28       |
| Figure 13 : Schéma de la répartition des déchets du SIVOM en 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)   | 30       |
| Figure 14 : Composition de valorisables de la poubelle moyenne sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral)                                    | 31       |
| Figure 15 : Composition d'une benne moyenne d'encombrants de l'agglomération en 2024 (source : Austral)  | 32       |
| Figure 16 : Evolution de la quantité collectée de DMA du SIVOM entre 2010 et 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)                                 | 33       |
| Figure 17 : Evolution des flux principaux des déchetteries (source : SIVOM)  | 34       |
| Figure 18 : Schéma explicatif de la répartition des DAE  | 35       |
| Figure 21 : Carte des animations présentes sur le territoire de m2A (source : Dossier de presse m2A journées de réduction des déchets 2022)            | 41       |
| Figure 19 : Scénario tendanciel de la population et de la quantité de déchets d'ici à 2030   | 45       |
| Figure 20 : Schémas des gisements d'évitements concernés par le PLPDMA en 2024   | 46       |

# TABLE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Rôle de la CCES dans le déroulement du PLPDMA   | 10 |
| Tableau 2 : Données de population de m2A et de Mulhouse de 2010 à 2024 (source : INSEE et SIVOM)  | 16 |
| Tableau 3 : Bilan de la fréquentation touristique à m2A en 2024 (source : Office de tourisme de Mulhouse)                               | 24 |
| Tableau 4 : Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux pour le PLPDMA sur le territoire de m2A                                    | 26 |
| Tableau : Evolution de la quantité de déchets recyclables collectés et recyclés entre 2012 et 2023 (source : rapport annuel SIVOM 2024) | 33 |

# LEXIQUE ET ACRONYMES

**ABJ :** Articles de Bricolage et de Jardin

**ADEME :** Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

**AFUT :** Agence de Fabrique Urbaine et de Territoire (anciennement AURM)

**AGEC :** Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (loi)

**ASL :** Articles de Sport et Loisirs

**AURM :** Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

**Biodéchets :** Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (taillages de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes. Ils ont la capacité de pourrir et de fermenter, c'est pourquoi on les appelle également déchets putrescibles ou fermentescibles.

**BTP :** Bâtiments et Travaux Publics

**CCI :** Chambre du Commerce et de l'Industrie

**CCES :** Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

**CCSI :** Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

**CMA :** Chambre de Métiers et de l'Artisanat

**Collecte des déchets :** ensemble des étapes techniques comprises entre le dépôt de déchets par leur producteur dans les contenants dédiés, jusqu'à leur déchargement en centre de traitement. Ceci comprend donc le ramassage et le transport des déchets.

**Compostage :** procédé biologique aérobiose contrôlé avec montée en température, qui permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique et conduit à l'obtention d'un compost utilisable comme amendement ou engrais organique.

**CROUS :** Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

**CS :** Collecte sélective

**CSP :** Catégories Socio-Professionnelles

**DAE :** Déchets Activités Economiques

**DASTRI :** Dispositif de collecte et de tri des déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

**DDS :** Déchets Dangereux Spécifiques

**DIB :** Déchets Industriels Banals

**DEA :** Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DEEE :** Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DME :** Déchets Ménagers Encombrants

**DOM :** Déchets Occasionnels des Ménages

**EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FREC :** Feuille de Route Economie Circulaire

**GHRMSA :** Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace

**INSEE :** Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**m2A :** Mulhouse Alsace Agglomération

**NOTRe :** Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Loi du 7 août 2015 qui confie de nouvelles responsabilités aux régions.

**OMA :** Ordures Ménagères et Assimilées

**OMPHALE :** Outil Méthodologique de Projection des Habitants Actifs, de Logements et d'Elèves

**OMR :** **Ordure Ménagère Résiduelle :** Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**PAP :** Porte A Porte

**PAT :** Plan Alimentaire et Territorial

**PAV :** Point Apport Volontaire

# LEXIQUE ET ACRONYMES

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PLPDM** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLPOMA** : Plan Local Prévention Ordures Ménagères et Assimilées

**PMCB** : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

**PNPD** : Plan National de Prévention des Déchets

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets

**QPV** : Quartier prioritaire de la Ville. Les QPV sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. (Source : INSEE)

**REP** : Responsabilité Elargie du Producteur

**RS** : Redevance Spéciale

**SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et longs termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD. (Source : écologie.gouv)

**Taux d'actifs** : proportion de personnes ayant un emploi ou en recherche d'emploi sur la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Taux d'emploi** : proportion des personnes en emploi sur la population en âge de travailler

**TECV** : Transition Ecologique et Croissance Verte

**TEOM et REOM** : Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

**TEOMi et REOMi** : Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères Incitative

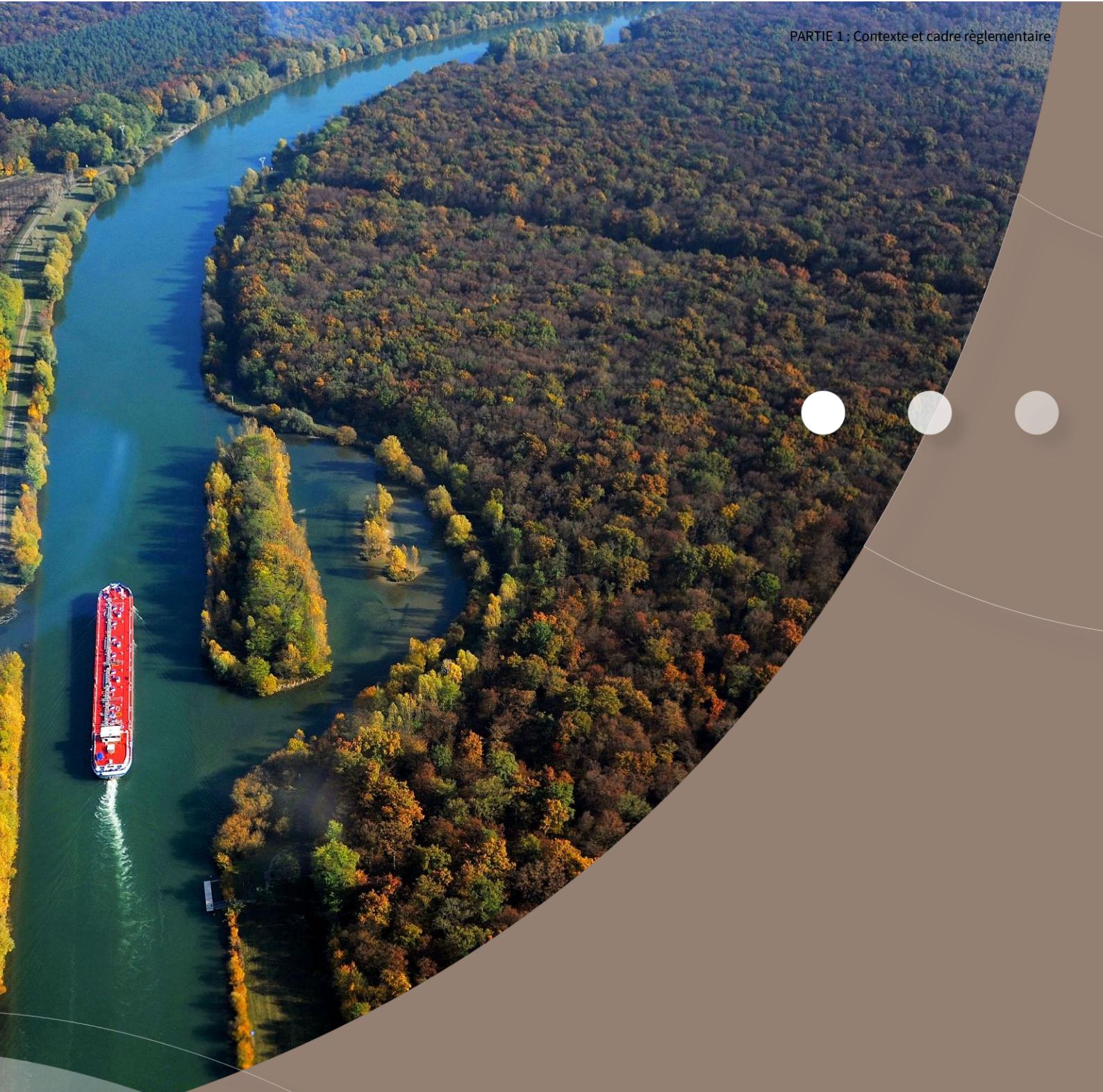
**Traitement des déchets** : ensemble des étapes de prise en charge des déchets collectés comprises entre l'arrivée des déchets sur une installation spécifique (incinération, plate-forme de compostage, centre de tri, ...) jusqu'à leur élimination finale, y compris les sous-produits et matériaux générés.

**Tri à la source des biodéchets** : séparation des biodéchets du reste des ordures ménagères. Pour ce faire, deux solutions sont possibles :

- La collecte séparative des biodéchets par le service public, en porte à porte ou en apport volontaire, avec traitement sur des plateformes agréées ou via des outils de traitement spécialisés.
- La gestion de proximité des biodéchets qui comprend le compostage individuel, le compostage partagé et le compostage en établissement. Les biodéchets sont traités in situ : les tonnages afférents ne sont pas captés par le service public. Les tonnages sont dits évités.

**TV** : Tout Venant de déchetterie

**UVE** : Unité de Valorisation Energétique



## PARTIE 1 : CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

## 1. Introduction

Le développement d'une politique ambitieuse de prévention des déchets est un des axes majeurs des politiques déchets depuis plus de dix ans. Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi est le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets. m2A a d'ailleurs élaboré son propre **programme local de prévention (PLP) en 2013 visant à atteindre un objectif de baisse des ordures ménagères et assimilés** via le développement de plans d'actions transversaux et ambitieux. Les résultats positifs de baisse de la production d'OMA résultent en partie de ce programme d'actions. Les actions doivent donc se poursuivre. Le PLPDMA exposé dans la suite du document succède aux actions engagées lors du précédent PLPOMA. **L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; le décret du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration de ces derniers.**

Ce PLPDMA fait partie intégrante du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) à travers des axes sur la consommation responsable et la prévention des déchets. Il s'inscrit également dans d'autres axes politiques majeurs de m2A tel que le **projet de territoire et le PAT (Plan Alimentaire et Territorial)** sur la question du gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, le travail est déjà amorcé et les leviers de réduction des déchets existent comme la **mise en place progressive de la REP bâtiment (PMCB)** sur le territoire avec les professionnels, le **soutien et la valorisation des pratiques et structures du réemploi, ou encore le déploiement de contrôle d'accès en déchetterie sur la totalité des déchetteries**. Toutes ces actions viennent faciliter la mise en œuvre des actions du PLPDMA et l'atteinte des objectifs.

Cependant, l'agglomération mulhousienne est un **territoire contrasté socialement et géographiquement** qui présente, par ailleurs, de fortes inégalités. Du fait de l'histoire économique du territoire, un clivage entre le nord-ouest et sud-est est observable, avec au nord des populations plutôt modestes et au sud des populations plus aisées. Le centre-ville concentre un certain nombre de difficultés, même si elle dispose également de quartiers aisés. La **politique de prévention des déchets devra tenir compte de ces disparités** et multiplier les formes, les lieux de sensibilisation et d'action, ainsi que les modes de communication.

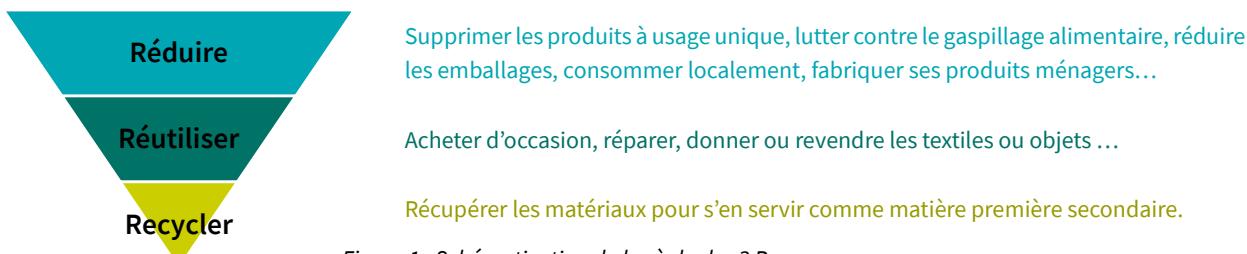
D'autre part, les objectifs de réduction des déchets de l'Etat (loi AGEC) et de la Région (SRADDET) sont de plus en plus élevés. Le PLPDMA doit donc :

- Prévoir une trajectoire ambitieuse pour atteindre les objectifs du SRADDET et de la loi AGEC (prévention des déchets et gestion des déchets) ;
- Poursuivre les actions existantes et en développer de nouvelles ;
- Toucher de nouvelles cibles/produits : les populations moins sensibles à la sensibilisation, les professionnels, les gisements en déchetterie ;
- Communiquer de manière soutenue et permanente sur la prévention des déchets auprès du grand public, des scolaires et des professionnels.

## 2. Définitions

### 2.1. La prévention des déchets

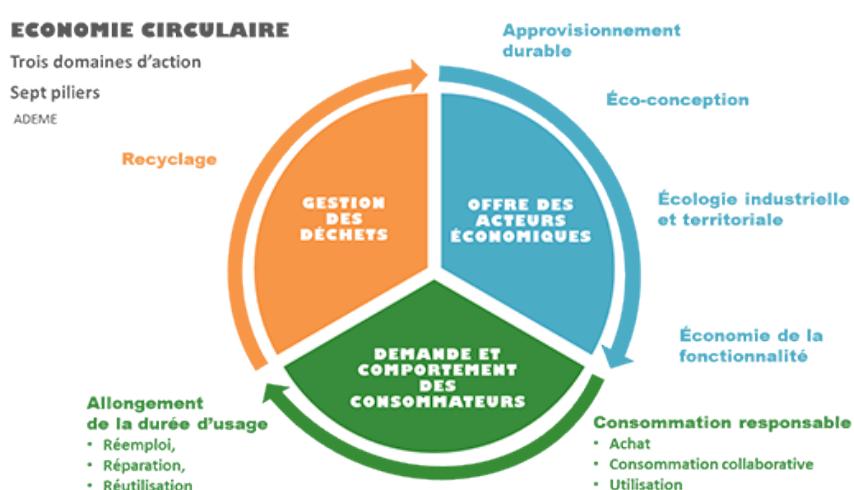
La prévention (ou réduction) des déchets vise à réduire en amont la quantité de déchets et leur nocivité sur la santé et l'environnement en agissant sur la conception du produit, sa production, son usage et en retardant sa transformation en déchet. « **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ». Elle précède la collecte, le recyclage et le traitement qui constituent la gestion des déchets. L'application de la prévention des déchets s'exprime par la règle des 3 R (Réduire, Réutiliser et Recycler) dans l'ordre défini selon la figure ci-dessous :



Un tri de qualité et un recyclage optimal contribuent également à réduire les déchets. La prévention des déchets s'appuie également sur les leviers de l'économie circulaire pour fonctionner.

### 2.2. L'économie circulaire

L'ADEME définit l'économie circulaire comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus. Il a également établi des principes fondamentaux pour l'économie circulaire en 2014 selon 7 piliers répartis sur 3 domaines d'action schématisés dans la figure ci-dessous.



Cette représentation pose le concept de l'économie circulaire comme un cycle, il n'y a donc pas de priorité dans les actions à réaliser ; toutes ont une incidence sur le reste des piliers qui compose l'économie circulaire.

## 2.3. La gestion des déchets dans le cadre du PLPDMA

### 2.3.1. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le PLPDMA porte sur les **Déchets Ménagers et Assimilés**, dits **DMA**. Ils comprennent 2 types de déchets :

- Les « Déchets Ménagers » issus des ménages ;
- Les déchets dits « Assimilés » qui sont des déchets d’activité économique, collectés par le service public, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers (ordures ménagères et collecte sélective). Il s’agit des déchets non spécifiques des entreprises commerciales, artisanales, des associations et des administrations.

Les DMA regroupent :

- **Les déchets de routine, les OMA** (Ordures ménagères et Assimilées), qui comprennent :
  - Les ordures ménagères en mélange, dites **OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) ;
  - La collecte sélective des ménages et des assimilés, dite **CS** (Collecte Sélective) : les déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire (papiers-cartons, emballages plastiques, verre, fermentescibles) ;
- **Les déchets occasionnels des ménages, les DOM**, issus des déchetteries (encombrants, déchets verts, gravats, bois, mobilier, déchets spéciaux...), de points d’apport volontaires, de collectes spécifiques (par exemple amiante).

La mise en place ou le développement de collectes séparatives (par exemple CS et biodéchets en porte à porte ou en apports volontaires) peut impacter les tonnages de collectes plus anciennes. Cela induit des transferts de flux générant des hausses de tonnages sur les nouvelles collectes et des baisses sur les plus anciennes. La réorganisation des collectes et du nombre de passage des camions lors de ces changements peut également entraîner des baisses de tonnages sur certains flux lorsque la fréquence de collecte est diminuée.

### 2.3.2. Les Déchets des Activités Economiques (DAE)

Les **DAE** sont définis à l’article R541-8 du Code de l’environnement. Il s’agit de « **tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n’est pas un ménage** ». Les déchets des activités économiques regroupent l’ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, tertiaire, industrie). Ils sont une cible secondaire car collectés par le secteur privé. L’intervention du PLPDMA porte alors sur la mobilisation et la sensibilisation des acteurs concernés.

### 3. Le contexte législatif

#### 3.1. La prévention des déchets et l'économie circulaire dans les lois françaises

La prévention des déchets est introduite dans la loi française en 1975. Un 1<sup>er</sup> plan national de prévention de la production de déchets est défini en 2004, suivi du « plan d'actions déchets 2009-2012 », dans le contexte des Lois Grenelle. Puis, il devient un axe prioritaire des politiques environnementales avec les lois Grenelle 1 de 2009 et Grenelle 2 de 2010. La loi Grenelle 1 fixe un objectif de réduction des DMA de 7 % en 5 ans. La loi Grenelle 2, impose aux collectivités chargées de la collecte, d'élaborer au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'ordonnance du 17 décembre 2010 adapte la directive européenne de 2008 en droit français. La priorité donnée à la prévention des déchets est confortée (« prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ») et une hiérarchie des modes de traitement est instaurée : la prévention, puis la réutilisation, le recyclage, la valorisation notamment énergétique et enfin l'élimination.

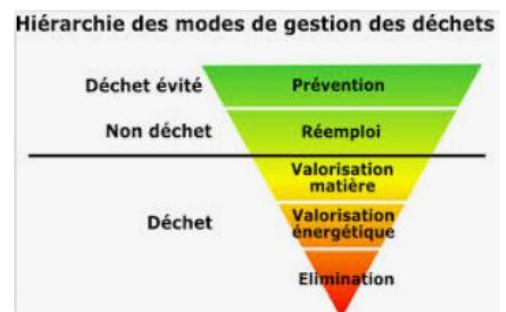


Figure 3 : Schéma de la hiérarchie des modes de gestion des déchets

En 2014, au vu des résultats de réduction des tonnages de déchets peu probants (augmentation des DMA), l'Etat lance un nouveau **Programme National de Prévention des déchets (PNPD)** sur la période 2014-2020. Ce programme fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Sont prévus :

- Une baisse de 7 % de la production des DMA par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.
- Au minimum une stabilisation de la production des DAE et du BTP d'ici à 2020.

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015** réaffirme la primauté de la prévention dans la hiérarchie des modes de traitement, et fixe un objectif de réduction des DMA de 10% entre 2010 et 2020. La politique française de prévention s'inscrit désormais dans la transition vers une économie circulaire.

En 2016, le décret d'application dit « tri 5 flux » rend obligatoire le **tri à la source des flux papier/carton, métal, plastique, verre et bois**, pour les acteurs économiques, et le **tri des déchets de bureaux**. En 2018, la **feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** décline une série d'actions à construire pour passer du modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Le **16 juillet 2021**, pour donner suite à la loi AGEC, un décret vient modifier l'article sur les 5 flux afin d'apporter deux types de déchets supplémentaires à trier (le plâtre et la fraction minérale). Ainsi, tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets. C'est ce qu'on appelle le **tri 7 flux**. Puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, est introduit le tri des textiles.

La **loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire** (dite Loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle définit de nouveaux objectifs dont :

- La réduction des DMA de 15% et des DAE de 5% d'ici 2030 par rapport à 2010 ;

- La réduction du gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2015, et la lutte contre l'obsolescence programmée, ...
- La création de 11 nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) supplémentaires entre 2021 et 2025 dont les REP sport et loisirs, bricolage ou produits du bâtiment ;
- La mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Le soutien au réemploi, ...

En 2023, est publié le 3<sup>ème</sup> PNPD pour la période 2021-2027. Il actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire (FREC et loi AGEC), mais aussi la Loi Egalim et la Loi Climat et Résilience. Il s'articule autour de 5 axes :

- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ;
- Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation et développer le réemploi et la réutilisation ;
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
- Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets en particulier avec la commande publique éco-responsable.

### 3.2. L'impact de la loi sur les collectivités

En 2015, la loi NOTRe détermine une nouvelle organisation territoriale. La compétence « collecte des DMA » est transférée aux agglomérations et la compétence « déchets » aux Régions, qui doivent élaborer le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). Ce dernier décline le plan national, coordonne les actions à mettre en œuvre au niveau régional et fixe des objectifs quantitatifs à atteindre.

En 2015, un décret précise le contenu et les modalités d'élaboration et de révision des PLPDMA. Les PLPDMA doivent inclurent des objectifs de réduction de déchets et les mesures pour les atteindre. Les collectivités locales se retrouvent placées en 1<sup>ère</sup> ligne pour construire une politique locale cohérente et intégrée de prévention et de gestion des déchets. Elles jouent un rôle essentiel de planification et de programmation des actions de réduction, pertinentes à l'échelle locale.

La loi NOTRe a également créé un document prospectif, prescriptif et intégrateur, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Le SRADDET de la Région Grand Est est un outil stratégique qui a pour mission de concrétiser une ambition collective et de relever les 3 défis qui ont émergé du diagnostic : renforcer les coopérations, réussir la transition des territoires vers un développement vertueux, rayonner au-delà des frontières. Le SRADDET intègre les objectifs chiffrés du PRPGD, adopté en octobre 2019 et abrogé en février 2020, en matière de gestion et prévention des déchets :

- Baisser de 10% des DMA en 2020 par rapport à 2010 (généralisation de la CS des biodéchets, extension des consignes de tri, développement de la TI pour atteindre une couverture de 40% en 2031) ;
- Valoriser 55% des DND non inertes en 2020 et 65% en 2025 ;
- Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020 ;
- Limiter à 75% l'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50% en 2025 ;
- Limiter à 70% les capacités autorisées de stockage en 2020 et à 50% en 2025.

Les axes de travail sont : de favoriser l'économie circulaire, de réduire la production de déchets, d'agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets, et de limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage.

### 3.3. L'engagement politique de m2A

À la suite des lois Grenelle, dès 2011, m2A a décidé de s'engager dans une politique de prévention des déchets. Forte de son expérience du Plan Climat et de sa volonté de développer un programme ambitieux, m2A s'est lancée dans un PLP-OMA dit volontaire (Programme Local de Prévention des Déchets OMA) sur la période 2013-2017, avec le concours financier de l'ADEME.

Lors de ce 1<sup>er</sup> PLP, m2A a dépassé l'objectif de **réduction de 7% des OMA**. Elle a conduit et coordonné des actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'écoconsommation et le réemploi. Elle a créé un site dédié et s'est impliquée dans la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Elle s'est appuyée sur un large partenariat rassemblant une centaine de partenaires. Plus de 700 animations ont été menées par la collectivité et ses partenaires. Les étapes clés de la politique Déchets m2A-SIVOM (gestion et prévention des déchets) sont les suivantes :

|               |   |
|---------------|---|
| 2009 :        | Lancement de la politique de promotion du compostage (SIVOM)  |
| 2011 :        | Délibération d'engagement dans un PLPOMA  |
| 2013 :        | Recrutement d'une chargée de mission « prévention des déchets »                                     |
| 2013-2023 :   | Mise en place de la collecte sélective en porte à porte   |
| 2013-auj. :   | Uniformisation de la collecte des déchets   |
| 2013-2017 :   | PLPOMA financé par l'ADEME (1 M d'€)  |
| 2018-2024 :   | Poursuite actions PLPOMA et création de nouvelles actions   |
| 2015 :        | Extension des consignes de tri  |
| 2016 - 2025 : | Pose de barrière en déchetterie et badge d'accès  |
| 2020 :        | Délibération d'engagement dans l'élaboration d'un PLPDMA  |
| 2023-2024 :   | Caractérisation des ordures ménagères et de bennes d'encombrants                                    |
| 2024 :        | Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire, puis déploiement jusqu'en 2027. |

Depuis, m2A a poursuivi les actions de prévention et de gestion des déchets initiées dans le PLP-OMA et en a conçu de nouvelles comme le défi famille 0 déchet et la distribution de poules pondeuses (voir plus de détail dans la partie sur [La politique de prévention depuis 2010](#)

Le détail de l'ensemble des actions se trouve en [Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010](#)

En continuité de l'ancien PLP, la collectivité **s'est engagée en 2020 dans l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (PLPDMA)** qui répondra aux obligations du décret et aux nouvelles dispositions du PNPD 2021-2027 et du PRPGD de la Région Grand Est. Le PLPDMA fera partie intégrante **du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) adopté en 2022**, où il est concerné par deux axes :

- L'axe 2 « mobiliser et sensibiliser » : Action 10 « Sensibiliser le grand public, les ménages et les enfants à la consommation responsable et la réduction des déchets » ;
- L'axe 6 « encourager la croissance verte et l'économie circulaire » : Action 40 — « Favoriser les économies de ressources et la réduction des déchets ».

Il s'inscrit également dans **le projet de territoire de m2A dans le volet « Ambition 1 : Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique » et l'enjeu 1.7 « Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale. ».** Les actions concernées sont :

- Mettre en œuvre un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention (tels que la SERD, le don de poules, le village du réemploi, des ateliers, ...).

Enfin, dans le cadre de sa mission de service public en matière de gestion des DMA, l'agglomération s'est fixée comme objectif la **généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024** conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020. En outre, dans le **cadre de la remise à niveau (niveau 2) du PAT (Projet Alimentaire et Territorial) de m2A** d'ici août 2026, des actions concrètes de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation à l'alimentation saine doivent être élaborées. Ces actions seront communes au PAT et au PLPDMA.

## 4. Démarches d'élaboration du PLPDMA

### 4.1. Lancement du PLPDMA

**La délibération du 10 décembre 2020 acte le lancement du PLPDMA.** Elle a donné lieu entre 2021 et 2022 à la réalisation d'un diagnostic et une réflexion sur la stratégie du PLPDMA. **En 2022, m2A constitue sa Commission Consultative de Suivi et d'Elaboration du PLPDMA (CCES).** Il s'en suit un certain nombre de concertations et de réflexions :

- 2021 – 2022 : Diagnostic et définition des axes ;
- Réunion du 30 septembre 2022 : Présentation du diagnostic ;
- Février 2023 : lancement de la démarche collaborative d'alimentation des fiches actions
- COPIL du 19 juin 2023 : Construction du plan d'action et des fiches action ;
- 2024-2025 : Consolidation et chiffrage des actions ;
- COPIL du 28 mai 2025 : Validation des actions.

### 4.2. La gouvernance du PLPDMA

#### 4.2.1. L'équipe projet

La construction du programme s'est appuyée sur **une Equipe projet** « déchets » et un **Comité de pilotage** dédié rassemblant la Direction Transition Ecologique et Climatique, le Service Collecte des déchets de m2A et le SIVOM Mulhouse-Sud Alsace sur le volet « traitement des déchets », ainsi que les élus correspondants. Les réunions techniques et les comités de pilotage successifs ont permis de créer une culture commune et de tendre vers une approche intégrée de la gestion et de la prévention des déchets. **L'équipe projet prépare et élabore la démarche et le contenu du PLPDMA ; le Comité de pilotage décide et pilote le programme.**

#### 4.2.2. Les acteurs

Depuis 2014, m2A mobilise de nombreux partenaires avec qui elle collabore pour la mise en œuvre de la politique de prévention des déchets. Ces acteurs proviennent de champs variés et certains font partie de la CCES (voir page suivante et [Annexe 4 : Liste des membres de la CCES](#)). Il s'agit de :

- Communes et équipements communaux (bibliothèques, ...), écoles, périscolaires, collèges, ... ;
- Associations de proximité (centres socio-culturels/MJC, association caritatives, club du 3<sup>ème</sup> âge, club sportif, ...) et associations engagées dans l'écologie ;
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire souvent impliquées dans le réemploi (Cité du réemploi, Envie, Armée du Salut, ...) et ponctuellement quelques entreprises du secteur privé ;
- Auto-entrepreneurs engagés dans la transition écologique dont certains animent des ateliers pour le compte de m2A, ou encore des artistes et artisans travaillant sur le réemploi et/ou la consommation responsable ;
- Entreprises/équipements structurants du territoire : bailleurs sociaux, opérateurs de transport en commun, université, hôpitaux et cliniques, ... ;
- Têtes de réseau du monde économique : CCI, CMA, Fédérations professionnelles, ... ;
- Acteurs des déchets.

La sensibilisation à la prévention des déchets est transversale. Pour réaliser cette action, chaque groupe de travail a fait des propositions pour alimenter une fiche action indépendante.

#### 4.2.3. La CCES (Commission Consultative de Suivi et d'Elaboration du PLPDMA)

Le rôle de la CCES est prévu par le décret de 2015. C'est un lieu d'échanges et de construction, à vocation consultative et prospective. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif. La CCES consulte, informe et implique les acteurs concernés. Elle coordonne les parties prenantes et intervient à différentes phases.

Tableau 1 : Rôle de la CCES dans le déroulement du PLPDMA

| Étapes du PLPDMA                             | Rôle de la CCES  |
|--|--|
| Diagnostic                                   | Partage des éléments saillants   |
| Élaboration du programme d'actions           | Construction à travers des groupes de travail thématiques (biodéchets, réparation) ou sectoriels (tourisme, éducation...)          |
| Projet de PLPDMA proposé par la collectivité | Avis   |
| Projet suite à la consultation du public     | Avis   |
| Pilotage du PLPDMA                           | Avis (orientation) sur l'état d'avancement sur la base de revues de projets réguliers, contributions au programme d'actions annuel |
| Bilan annuel                                 | Avis   |
| Résultat du PLPDMA                           | Evaluation tous les 6 ans  |
| Révision                                     | Avis   |

Pour permettre les échanges, il a été décidé de restreindre la CCES à 30 structures et d'y rassembler des têtes de réseau ([Annexe 4 : Liste des membres de la CCES](#)). La CCES s'est réunie une seule fois lors de son instauration le 30 septembre 2022. Ses membres ont par la suite été actifs dans la démarche d'élaboration des fiches actions au printemps et à l'été 2023.

#### 4.2.4. Une élaboration collaborative du PLPDMA

La construction du PLPDMA a mobilisé les acteurs du territoire. Le diagnostic s'est notamment appuyé sur des rencontres avec les têtes de réseaux économiques (CCI, CMA, Fédération Française du Bâtiment, ...) afin de mieux connaître les besoins de ces secteurs économiques.

La création des fiches actions s'est faite dans le cadre d'une démarche participative partenariale de 3 mois en 2023, regroupant 87 personnes différentes (272 participations au total) pour partie issues de la CCES. La démarche a été animée par une consultante indépendante travaillant sur les déchets des entreprises. 5 groupes de travail thématiques ont été proposés.

Chaque groupe s'est réuni trois fois :

- La première réunion a permis de réaliser un diagnostic des principaux enjeux nationaux, des problématiques locales et des actions existantes ;
- Puis la deuxième réunion a été l'occasion de concevoir collectivement une liste de projets potentiels ;
- Enfin la troisième réunion a permis de classer les actions par priorité.

Ce matériau a ensuite été remis au comité de pilotage.

**L'Équipe projet « déchets »****Le Comité de pilotage  
m2A/SIVOM**

Les équipes (élus et services) des 2 collectivités m2A (prévention + collecte) SIVOM (traitement)

**Elaborent, décident et pilotent le programme**

**La CCES**

30 structures « têtes de réseau »  
Équipes m2A-SIVOM, acteurs déchets, chambres consulaires, fédérations professionnelles, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, association de consommateurs, bailleurs sociaux

**Accompagne la démarche et émet des avis**

**Les acteurs des groupes de travail**

60 acteurs : membres CCES, acteurs déjà impliqués, acteurs non encore associés, acteurs de terrain, « experts »

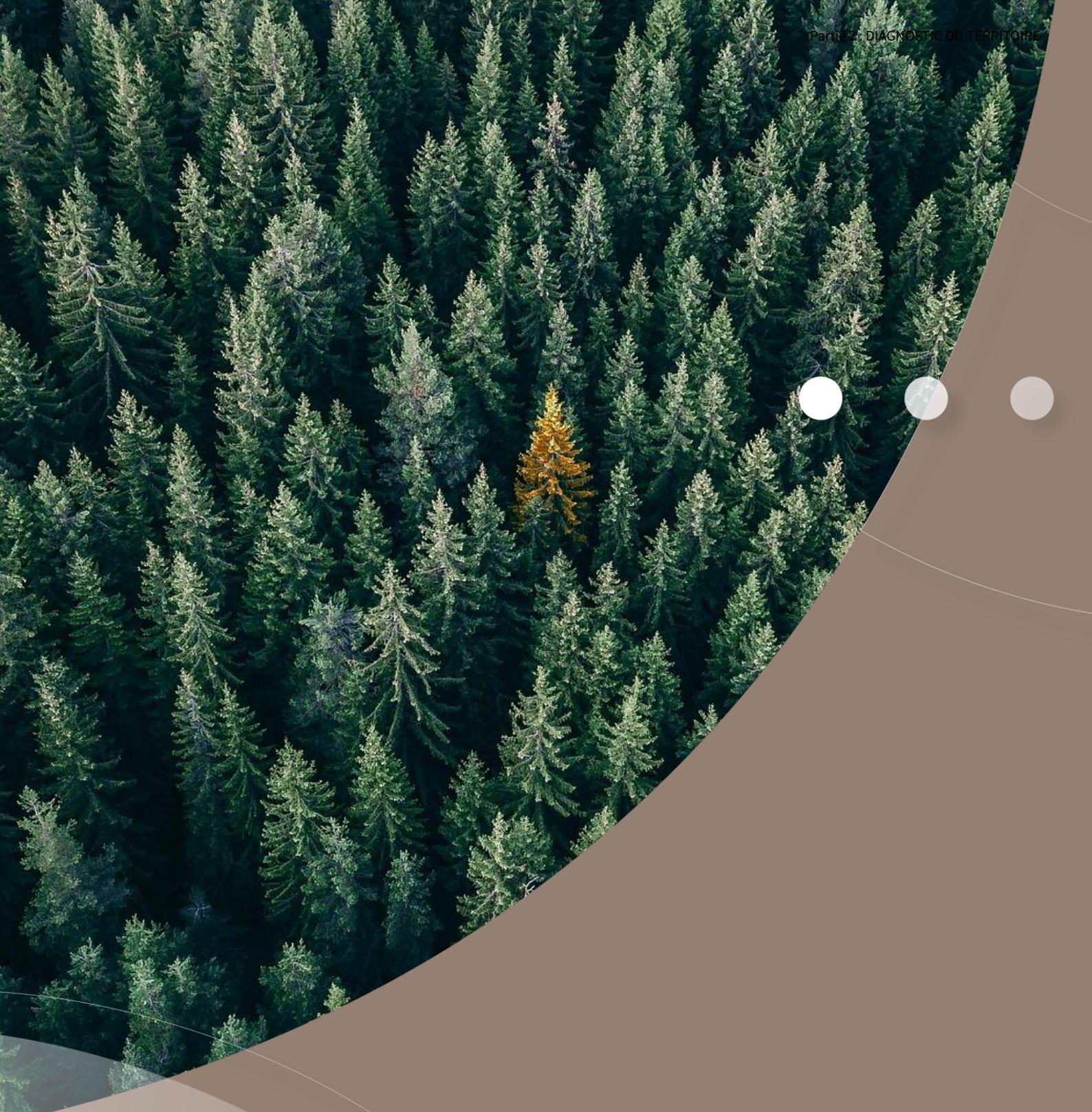
Équipes m2A-SIVOM, communes, acteurs déchets, chambres consulaires, fédérations professionnelles, entreprises, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, centres socio-culturels, ...

**Contribuent, échangent et s'informent**

**ENSEMBLE**

**Proposent et construisent des actions**

**Contribuent à la mise en œuvre des actions**



## PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



## 1. Présentation du territoire de m2A et du SIVOM

### 1.1. Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a été créée en 2010 et s'est composée progressivement par regroupements successifs d'anciennes communautés de communes ou de communes isolées. Aujourd'hui, elle compte 39 communes dont Mulhouse, et s'étend sur un périmètre de 439 km<sup>2</sup> avec une population de 273 000 habitants. L'agglomération possède sur son territoire 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Mulhouse, Illzach et Wittenheim, un pôle universitaire et des zones d'activités et quartiers d'affaires.

Pour m2A, le Service « Gestion des déchets », entité de la Direction « Environnement et Services Urbains » du Pôle « Transition écologique et énergétique et ressources », assure les missions suivantes :

- La collecte et le transport vers les exutoires des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire de m2A et de la collecte sélective sur le territoire de m2A pour le compte du SIVOM ;
- La collecte en porte à porte et le transport vers les exutoires des déchets verts sur 10 communes de m2A ;
- La collecte en porte à porte et le transport vers les exutoires des biodéchets de la commune de Wittelsheim, et depuis 2024, des communes de Bollwiller et de Ruelisheim, ainsi que sur le quartier du « Haut Poirier » à Mulhouse ;
- La collecte en porte à porte et le transport des Ordures Ménagères Encombrants (OME) sur 8 communes ;
- L'information et la prévention de la gestion des déchets des habitants.

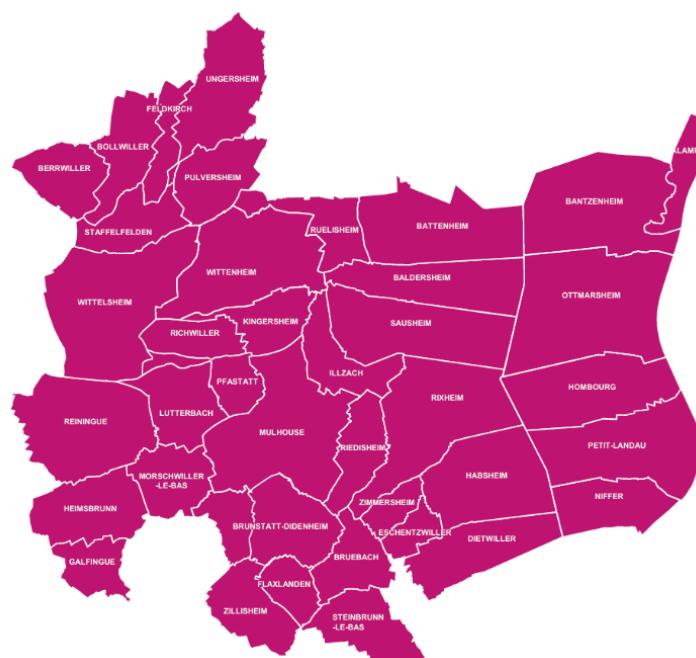


Figure 4 : Carte du territoire de m2A (source : [www.m2a.fr](http://www.m2a.fr))

## 1.2. Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace

12 communes de la région mulhousienne ont **créé en 1968** un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM). Transformé en syndicat "à la carte" en 1993, le SIVOM permet aux communes et regroupements de communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent. Ainsi, le SIVOM assure des **missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets.**

Le SIVOM regroupe 3 membres et 53 communes au total avec une population de 290 862 habitants :

- **1 Communauté d'Agglomération : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ;**
- 1 Communauté de Communes : Sundgau qui comprend l'ancienne communauté de communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) ;
- 1 Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Le SIVOM assure donc les missions suivantes :

- Le traitement et l'élimination des déchets sur le périmètre global regroupant le territoire de m2A et les communes de l'ancienne communauté de communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) ;
- La Collecte Sélective (CS) des déchets recyclables ou valorisables sur le périmètre de m2A (jusqu'au 31 décembre 2025) ;
- La gestion des déchetteries du territoire.



Figure 5 : Carte du territoire du SIVOM Mulhouse Sud Alsace (source : rapport annuel SIVOM 2023)

## 1. Diagnostic socio-économique

### 1.1. Méthodologie

La connaissance des données socio-économiques du territoire permet d'identifier ses caractéristiques afin de moduler les actions de réduction de déchet, selon la configuration du territoire, les communes, le profil des ménages, etc.

Différentes sources sont utilisées dans le diagnostic socio-économique, selon les disponibilités et les indicateurs :

- Les données INSEE de population municipale sans double compte entre 2010 et 2024. Ce sont les données utilisées par le SIVOM pour le calcul des déchets en kg par habitant. Elles portent uniquement sur les effectifs de population et ne présentent pas d'autres indicateurs ;
- Un dossier complet, qui synthétise plusieurs indicateurs, réalisé par l'INSEE à partir des données 2011, 2016 et 2022. Les données ne se recouvrent pas avec les chiffres de population municipale car elles reprennent la géographie de 2025 ;
- Les données QPV datent de 2020 et 2021 et proviennent de SIG Ville (Système d'information Géographique de la Politique de la Ville) ;
- Des études réalisées par l'AFUT, anciennement AURM ;
- «Portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne», 2022 (exploitant des données du recensement 2018) ;
- Portrait de l'agglomération mulhousienne, juin 2017 ;
- Convention territoriale globale de l'agglomération mulhousienne – diagnostic de territoire, décembre 2023 ;
- Contexte et perspectives démographiques dans la région mulhousienne, mars 2024 ;
- Pauvreté et inégalités de la France aux quartiers de l'agglomération mulhousienne, octobre 2024 ;
- Les déplacements domicile-travail & études dans le Haut-Rhin et l'agglomération mulhousienne, mars 2022.

## 1.2. Population

### 1.2.1. Démographie et densité

Le territoire de m2A compte 272 950 habitants en 2022 dont 104 924 habitants uniquement pour Mulhouse, et une forte densité avec 621,5 hab./km<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire et 4 731 hab./km<sup>2</sup> en 2022 sur Mulhouse (données INSEE). Il existe une disparité selon les communes et selon les quartiers. Les quartiers d'habitat social des QPV sont denses. La croissance sur l'agglomération est faible (0,6 % depuis 2011) tandis que la population recule à Mulhouse (-5 % depuis 2010).

Tableau 2 : Données de population de m2A et de Mulhouse de 2010 à 2024 (source : INSEE et SIVOM)

|          | 2011<br>(INSEE) | 2016<br>(INSEE) | 2022<br>(INSEE) | 2023 <sup>1</sup><br>(SIVOM) | 2024 <sup>1</sup><br>(SIVOM) | Evolution<br>2011-2024 |
|----------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------------|------------------------------|------------------------|
| m2A      | 270 116         | 272 712         | 272 950         | 272 677                      | 271 690                      | 0,6%                   |
| Mulhouse | 110 351         | 108 999         | 104 924         | 106 341                      | 104 924                      | -4,9%                  |

Selon le modèle OMPHALE de l'INSEE, l'extrapolation à horizon 2030 est de 270 550 habitants, la population de l'agglomération devrait donc continuer à baisser.

### 1.2.2. Composition des ménages

Il y a un double phénomène, d'une part une **évolution à la hausse du nombre de ménages** (+6,5 % entre 2011 et 2022, supérieure à l'évolution de la population (+1,2 %) et d'autre part **une baisse du nombre de personnes par ménage** (indice de 2,19 en 2022) :

- Croissance forte des ménages seuls (+22 % entre 2011 et 2022), qui représentent 39 % des ménages en 2022 ;
- Quasi-stabilité des couples sans enfants et avec enfants (respectivement 42 % et 41 % en 2022) ;
- Quasi-stabilité des familles monoparentales (17 % en 2022).

Ces évolutions, également observées au niveau national, s'expliquent par l'évolution des modes de vie (retard de la vie en couple, séparations, veuvage, ...). Par ailleurs, **l'agglomération possède un certain nombre de familles nombreuses** (12 % en 2018) qui sont **plus concentrées dans les quartiers sensibles de**

<sup>1</sup> Ces données sont issues de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et ne sont pas vérifiées.

**Mulhouse** (18 % en 2018) et Illzach. Ces chiffres s'expliquent notamment par la présence de populations étrangères ou issues de l'immigration, qui a davantage d'enfants, et de l'offre de grands logements dans certains quartiers d'habitats sociaux.

| Type de famille              | 2011          | %            | 2016          | %            | 2022          | %            |
|------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>              | <b>74 602</b> | <b>100,0</b> | <b>74 834</b> | <b>100,0</b> | <b>74 313</b> | <b>100,0</b> |
| Couples avec enfant(s)       | 32 609        | 43,7         | 32 034        | 42,8         | 30 260        | 40,7         |
| Familles monoparentales      | 11 313        | 15,2         | 11 938        | 16,0         | 12 696        | 17,1         |
| Hommes seuls avec enfant(s)  | 1 770         | 2,4          | 2 048         | 2,7          | 2 144         | 2,9          |
| Femmes seules avec enfant(s) | 9 543         | 12,8         | 9 890         | 13,2         | 10 552        | 14,2         |
| <b>Couples sans enfant</b>   | <b>30 680</b> | <b>41,1</b>  | <b>30 863</b> | <b>41,2</b>  | <b>31 356</b> | <b>42,2</b>  |

*Figure 6 : Composition des familles sur m2A (sources : INSEE)*

#### À retenir dans le cadre du PLPDMA :

- Des actions spécifiques pour les nouveaux arrivants (sensibilisation, livret d'accueil, etc.) peuvent être envisagées et réalisées par m2A et les communes, les bailleurs sociaux et des structures associatives... Attention tout de même à l'accessibilité et à la compréhension des messages de prévention des nouveaux arrivants non francophones ;
- Des actions de sensibilisation et d'apprentissage de la sobriété en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents ;
- Des actions de prévention à plusieurs niveaux et de formes différentes : services d'aides à la personne, lieux de travail, activités de loisirs, associations, type de ménages, familles et commerces avec arguments de santé et d'économie par exemple ;
- Mobilisation des acteurs : établissements scolaires et périscolaires, associations, clubs de sports, centres socio-culturels, ... afin de poursuivre et développer des partenariats ;
- Pour les familles : couches lavables, sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, consommation responsable, promotion du réemploi et de la réparation.

### 1.3. Marché du travail

#### 1.3.1. CSP et diplômes

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus présentes sur le territoire en 2022 sont les retraités (27 %), les employés et ouvriers (30 %) et les professions intermédiaires (14 %). Les cadres et professions intellectuelles (8%) sont en hausse depuis 2011 contrairement aux employés et ouvriers. Ce constat est en corrélation avec le niveau d'étude qui est également en augmentation chez les diplômés de plus de 15 ans (28 % de diplômés de l'enseignement supérieur et 29 % de CAP, BEP ou équivalent en 2022). Il reste cependant, une part importante de la population sans diplôme (23 %).

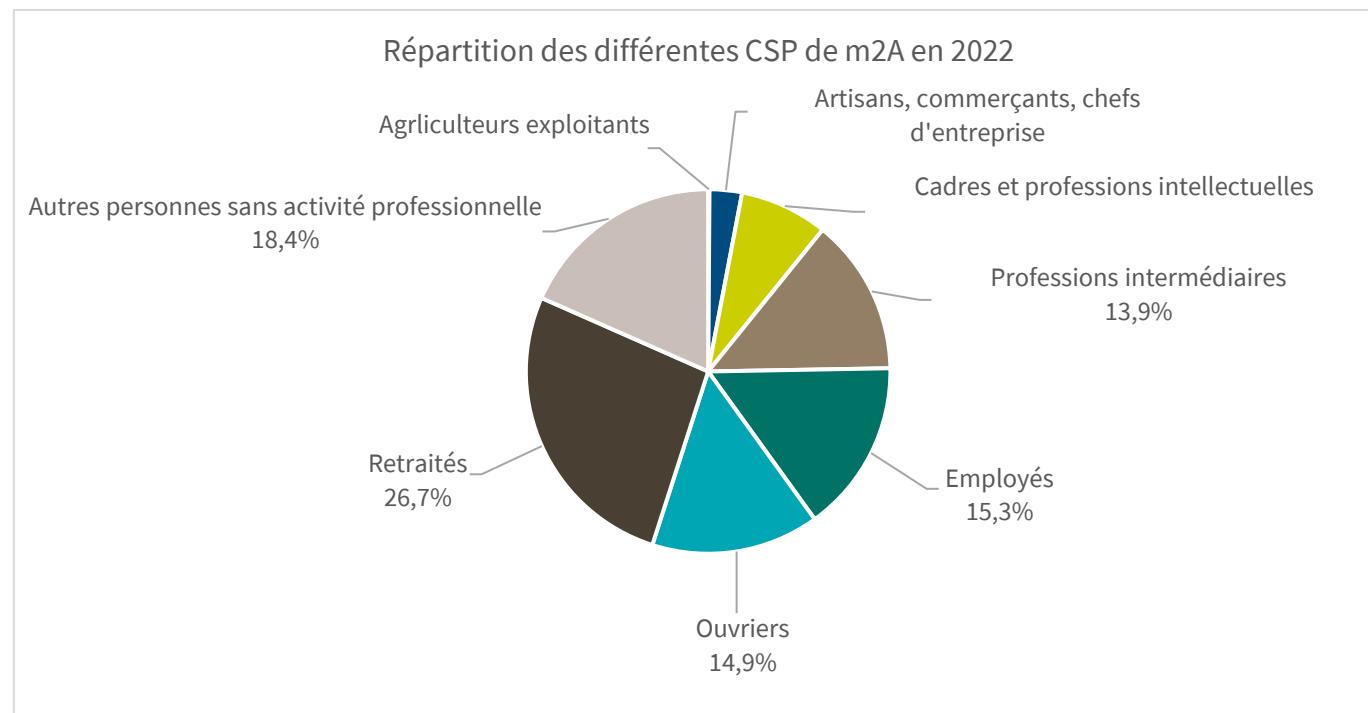


Figure 7 : Graphique de la répartition des différentes CSP de m2A en 2022 (données sources : INSEE)

### *1.3.2. Emploi et activités économiques*

En 2022, sur l'agglomération, **73 % de la population est active**, dont 90 % sont des salariés. Les emplois se concentrent majoritairement autour de Mulhouse et sont tournés vers le secteur tertiaire. En effet, 82 % des entreprises relèvent de ce secteur. Malgré cela, le taux d'emploi à Mulhouse (52 %) est plus faible que sur l'agglomération de manière générale (62 %). Cette différence est liée notamment aux QPV où le taux d'emploi est particulièrement faible. Le taux de chômage de l'agglomération est donc de 12 % en 2022 mais de 28 % chez les jeunes malgré une diminution entre 2016 et 2022.

Ces problématiques liées au chômage entraînent une conséquence directe sur les niveaux de vie et la pauvreté des habitants. En effet, le revenu médian de 2021 de m2A (22 040 €) est plus élevé qu'à Mulhouse (16 600 €). Le taux de pauvreté est donc de 20 % sur m2A et de 36 % à Mulhouse, mais ce chiffre peut être bien plus élevé dans certains quartiers. Il est à noter qu'en moyenne, le niveau de vie des familles décroît avec le nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté.

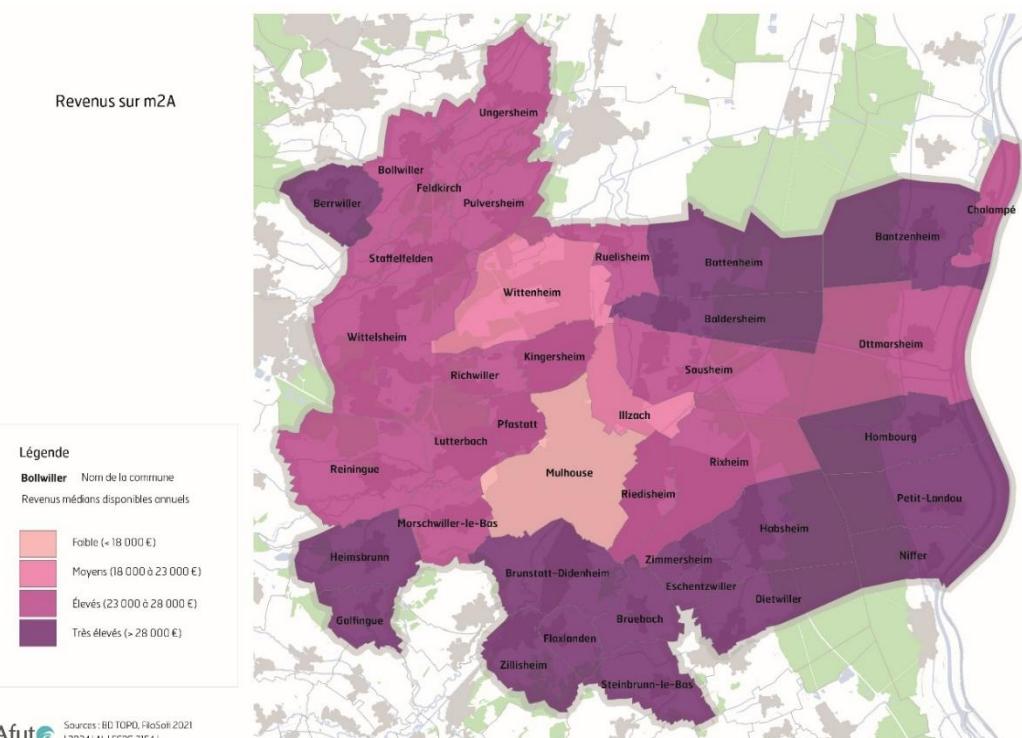


Figure 8 : Revenus de la population active en 2021 (source : AFUT)

### À retenir dans le cadre du PLPDMA :

Avec une part importante de population peu diplômée ou pas diplômée, il est important d'adapter la forme des actions et le discours. Le statut de la population en matière d'activité (emploi, chômage, retraite et études) et le niveau de revenu impacte le mode et la capacité de consommation. Ce sont des paramètres à prendre en compte dans le choix des actions de prévention des déchets ainsi que dans la stratégie de communication :

- Une personne au chômage peut allier économie/pouvoir d'achat avec la prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.
- Un jeune retraité peut s'investir dans des associations variées et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers le réemploi.
- La prévention des déchets peut également permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social et dans certains cas l'insertion sociale par exemple dans le domaine du réemploi. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité.
- Il est intéressant de proposer de la sensibilisation et des actions de réduction sur le lieu de travail. Il pourrait être également utile d'informer sur les règles de tri qui diffèrent d'un EPCI à l'autre. L'appui d'associations de commerçants et les corporations qui existent déjà sur le territoire, ainsi que la CCI, et la Chambre de Métiers d'Alsace pourraient être un levier pour atteindre ces entreprises.
- Des documents comme des livrets d'accueil, un document sur la réduction des déchets ou des articles dans le magazine économique local pourraient diffuser l'information auprès des employeurs et de leurs salariés.
- Des actions ou animations dans les quartiers à plus fort potentiels d'emplois (zones commerçantes et zones d'activités) pourraient être intéressantes.
- Il est nécessaire de promouvoir et de mettre en avant des actions d'écoresponsabilité avec les acteurs du territoire en vue de réduire la production de déchets et améliorer le tri.

## 1.4. Habitats

#### *1.4.1. Quartiers prioritaires*

En 2024, Mulhouse concentre la quasi-totalité des quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération. Par définition, les populations qui y habitent sont fragiles. Ces quartiers accueillent une part importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales. Le taux de pauvreté est élevé. Il y a 7 QPV répartis dans 3 communes : Mulhouse, Illzach, Wittenheim. La population vivant en QPV s'élève à 52 452 habitants et représente 19 % de la population de l'agglomération en 2020 (INSEE).

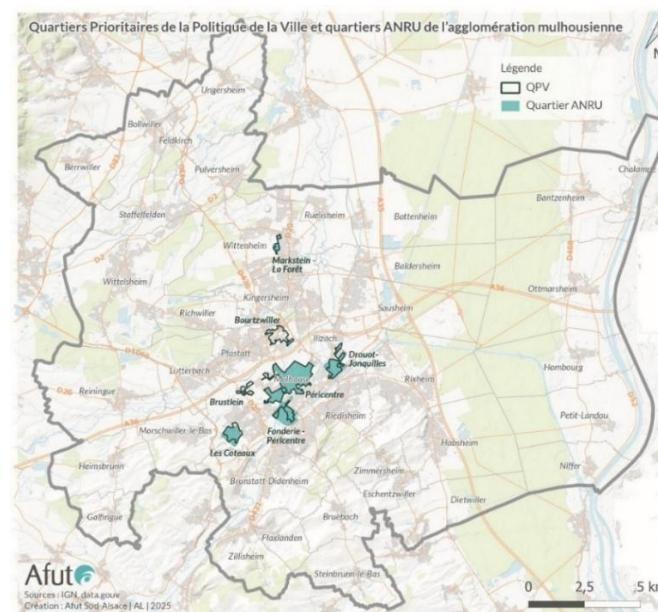


Figure 9 : Carte des QPV de m2A en 2025 (source : AFUT)

Cette population a un poids considérable dans l'agglomération d'un point de vue démographique et socio-économique :

- 19 % de la population de l'agglomération vit en QPV (Quartier de la Politique de la Ville) ;
  - 46 % de la population de Mulhouse vit en QPV ;
  - 97 % de la population des QPV réside à Mulhouse ;
  - 62 % de cette population QPV vit au périphérique de la ville de Mulhouse.

#### 1.4.2. Logements

L'agglomération compte 138 820 logements en 2022. Le territoire de m2A est composé à **60 % d'habitat collectif, 39 % d'habitat individuel et 54 % des ménages sont propriétaires**. Mais les proportions varient d'une commune et d'un quartier à l'autre. 50 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans. Les ménages occupant leur logement depuis plus de 20 ans représentent 30 % de la population. Cela signifie que **la population est majoritairement sédentaire**.

Les logements locatifs sociaux sont présents dans la quasi-totalité des communes, avec une forte concentration (supérieure à 20 % des résidences principales) dans certains secteurs mulhousiens, à Wittenheim, à Sausheim et à Rixheim.

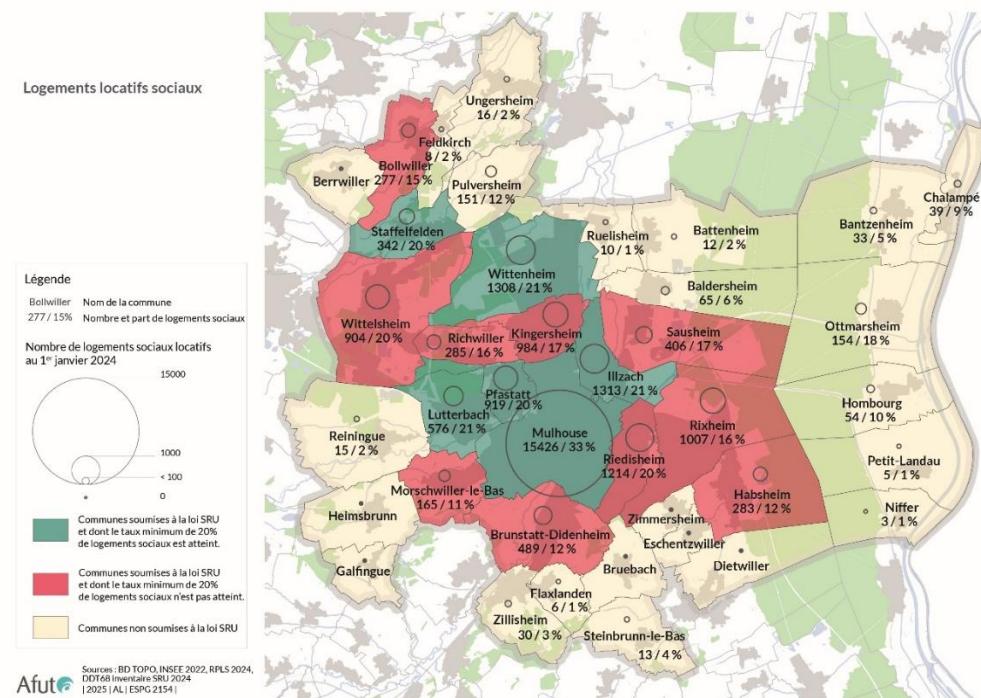


Figure 10 : Carte de la part des logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales en 2022 sur l'agglomération de m2A (source : AFUT)

### A retenir dans le cadre du PLPDMA

Comme pour tous les critères, un clivage est observable sur l'agglomération entre le nord-ouest et le sud-est. En effet, les quartiers plus modestes sont présents sur le nord-ouest tandis que les plus aisés sont sur le sud-est. La communication et l'implication dans la réduction des déchets ne sont donc pas les mêmes.

- Il y a un vrai enjeu à associer la population aux questions et pratiques de prévention de déchets et de tri, même si ce sujet peut être éloigné de leurs préoccupations immédiates. Elle est probablement dans un rapport complexe à la consommation, qui reste un idéal à atteindre tout en subissant une sobriété imposée. Les questions de santé, d'économie/pouvoir d'achat et de justice sociale et environnementale sont des leviers possibles.

- Un accompagnement ciblé, réalisé par des relais de proximité, pour construire des actions adaptées est indispensable. La stratégie de communication et les actions proposées pourront être modulées selon le type d'habitat et le statut d'occupation des logements.

- Les actions du type « fiche conseil déménagement/emménagement » ou « livrets d'accueil » remis par les professionnels (bailleurs sociaux, notaires, agences immobilières) peuvent être développées pour informer sur la prévention et la gestion des déchets.

- Les communes ou quartiers composés de maisons avec jardin sont propices à la promotion et/ou à la sensibilisation du compostage des déchets domestiques, au don de poules, à la question des déchets verts. Pour les zones d'habitat vertical : sensibiliser au compostage en pied d'immeuble et à la collecte de biodéchets, promouvoir le lombricompostage par le canal des associations de quartier, des bailleurs et des syndics de copropriété.

- Des séances de formation sur l'amélioration du tri, la gestion et la prévention des déchets auprès des gardiens d'immeubles (s'ils existent), des syndics et bailleurs sociaux sont à étudier.

- Il est plus facile de véhiculer un message à une population sédentaire. Cela induit peut-être un moindre renouvellement de biens d'équipement et possiblement plus d'interactions sociales solides, puisque les ménages se connaissent depuis plus longtemps.

- L'entrée « proximité et voisinage » sur le mode « mobiliser un quartier, une commune » serait un paramètre pertinent à exploiter pour la réalisation des actions. Il est reconnu que les changements de comportement se font plus volontiers, si le groupe d'appartenance ou les voisins l'effectuent également.

- Pour les endroits où l'on observe une rotation importante, il est possible que les déménagements successifs génèrent une consommation supérieure de biens d'équipements. Il est donc, nécessaire de faire la promotion du réemploi et de réparation des objets endommagés.

## 1.5. Tourisme et culture

Le territoire de m2A comprend :

- 39 hôtels et 2 288 chambres ;
- 4 terrains de camping et 326 emplacements ;
- 3 résidences de tourisme et hébergement assimilés avec 638 places (Lit).
- Une auberge de jeunesse avec 103 places (lit).

*Tableau 3 : Bilan de la fréquentation touristique à m2A en 2024 (source : Office de tourisme de Mulhouse)*

| Secteurs            | Fréquentations                       | Clientèle                  |
|---------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Hôtellerie          | 1 117 999 nuitées (62% d'occupation) | 67% France – 33% étrangers |
| Camping             | 40 923 nuitées                       | 35% France – 65% étrangers |
| Auberge de jeunesse | 12 868 nuitées                       | 77% France – 23% étrangers |
| Musées              | 683 786 entrées                      | 58% France – 42% étrangers |
| Bureau des congrès  | 3 119 nuitées                        | Professionnels             |

En raison de sa proximité avec la frontière, le territoire mulhousien accueille une proportion importante de touristes internationaux. Ainsi, 61 % des visiteurs fréquentant les campings proviennent de l'étranger, dont 41 % d'Allemagne, 14 % de Suisse et 13 % des Pays-Bas.

Au niveau culturel, M2A soutient également les structures suivantes : *l'Office de tourisme et des congrès, la Cité de l'Automobile, la Cité du Train, le musée du papier peint, le musée de l'impression sur étoffes, le musée historique, le musée des Beaux-Arts, le musée EDF-Electropolis, l'Ecomusée, le bibliobus, le centre de ressources lecture-écriture, le parc zoologique et botanique.*

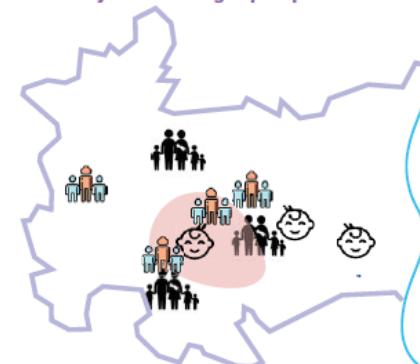
### À retenir dans le cadre du PLPDMA

- L'activité culturelle et touristique du territoire de m2A génère des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets ;
- Si le public touristique est peu captif, le secteur de l'économie touristique est pour sa part, souvent enclin à engager le territoire dans des démarches visant à l'amélioration de son image ;
- L'éco-festivité est également une tribune intéressante pour la prévention ;
- Enfin, il convient peut-être de sensibiliser les propriétaires de meublés touristiques sur les règles de tri.

## 1.6. Synthèse

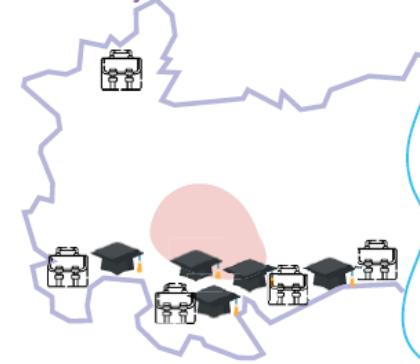
### Synthèse du diagnostic territorial : les signaux forts

#### Enjeux démographiques



Une ville centre qui concentre des populations jeunes et tendanciellement plus de familles dans la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronne de l'agglomération.

#### Enjeux Éducatifs

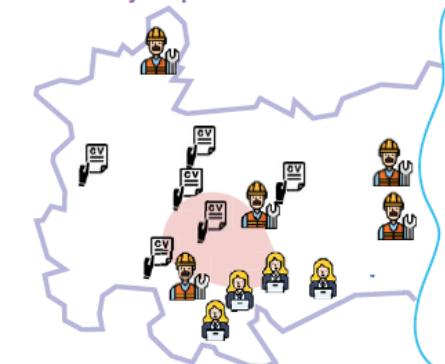


Les habitants les plus diplômés toujours plus nombreux au sud de Mulhouse.

Portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne

- Population jeune
- Familles monoparentales
- Familles nombreuses
- Ouvriers
- Demandeurs d'emploi
- Cadres
- Travailleurs frontaliers

#### Enjeux professionnels



Des ouvriers fortement représentés et des caractéristiques différentes sur la bande rhénane en raison des emplois transfrontaliers.

#### Enjeux Économiques



Des revenus médians plus élevés dans le sud et une pauvreté toujours marquée dans la ville centre.

Source des icônes : Freepik, [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

agence d'urbanisme de la région mulhousienne

Figure 11 : Schéma de synthèse du portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne (source : AURM,2022)

Tableau 4 : Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux pour le PLPDMA sur le territoire de m2A

| Synthèse diagnostic  | Enjeux pour le PLPDMA de m2A   |
|--|--|
| <b>Population</b>  |  |
| Une densité plus élevée dans les centres villes et dans les quartiers d'habitat social.  | Disparités à prendre en compte. Ne pas négliger les zones à forte densité.   |
| Une faible croissance démographique de la population et en déclin à Mulhouse.  | Renforcer les actions de sensibilisation à l'endroit de toutes les catégories de population.   |
| Les familles sont nombreuses sur le territoire, Mais une importance des ménages d'une personne en hausse induisant un vieillissement de la population.               | Actions auprès des parents, adolescents et enfants mais aussi adapter aux types de ménages. Sensibiliser sur l'ensemble des thématiques : réemploi, gaspillage alimentaire, compostage et écoconsommation.   |
| <b>Marché du travail</b>   |  |
| Une population active, majoritairement ouvrière avec un faible niveau d'étude voire sans diplôme avec néanmoins une hausse des diplômes de l'enseignement supérieur. | Adapter les discours et actions à une population qui est moins scolarisée et avec peu de cadres.<br>Poursuivre la mobilisation avec les structures sociales (CSC, associations, ...)   |
| Forte concentration de population modeste voire pauvre dans les QPV et à Mulhouse.   | Nécessité de mettre en place des actions ciblées avec et pour cette population.<br>Multiplier des actions avec participation des bailleurs sociaux, associations de quartier, ...  |
| Un territoire dynamique économiquement à dominante de services.  | Renforcer et élargir les partenariats avec des entreprises de ce secteurs pour mieux atteindre la population.  |
| <b>Habitat</b>   |  |
| Une disparité des habitations sur le territoire avec de l'urbain majoritairement et du rural ; la plupart étant des résidences principales.                          | En fonction des ménages et du type de l'habitat, moduler les actions : réemploi, compostage, le lombricompostage, autocollants « Stop-pub ». Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux.   |
| La majeure partie des ménages occupe leur logement depuis plus de 10 ans. Une population majoritairement sédentaire.   | Créer une synergie d'action entre les habitants en matière de prévention des déchets, utiliser la notion de proximité/quartier/commune. L'arrivée de nouveaux habitants n'est pas à négliger en termes de sensibilisation et d'information au tri. |
| <b>Tourisme et culture</b>   |  |
| Plusieurs logements d'accueil sur le territoire.   | Doter ces structures de documents (livret d'accueil, prospectus...) pouvant sensibiliser les clients en matière de prévention de déchet.   |
| Plusieurs sites touristiques présents sur le territoire.   | Accessibilité de l'information à prendre en compte au vu de l'importance du tourisme étrangers   |

Le diagnostic socio-économique détaillé se trouve en [Annexe 5 : Diagnostic socio-économique détaillé](#) de ce document.



## 2. Diagnostic déchets

### 2.1. Méthodologie

La connaissance des données de caractérisation, de collecte et d'infrastructures du territoire permet d'identifier les acteurs de la gestion des déchets et ses caractéristiques afin de moduler les actions de réduction de déchets, selon la configuration du territoire, les tonnages, la composition des déchets, etc. Les évolutions présentées sont comprises entre 2010 et 2024 :

- 2010 étant l'année de base pour l'un des objectifs de réduction des DMA de la loi LTECV et de la loi AGEC ;
- Le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) de la région Grand Est fait référence à 2015 et 2025 ;
- L'année de référence retenue pour calculer les objectifs du PLPDMA est 2024.

Différentes sources sont utilisées pour le diagnostic déchets, selon les disponibilités et les indicateurs :

- Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Rapport final - juillet 2024 ;
- Caractérisation de bennes d'encombrants de déchetterie en 2024 ;
- Rapport annuel du SIVOM de l'année 2024
- Rapport annuel d'activité 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets de m2A.

### 2.2. La collecte et les équipements disponibles sur le territoire

La gestion des déchets a évolué depuis la création de l'agglomération tant au niveau des OMR, du tri que des déchetteries. En effet, du fait de son historique et sa typologie d'habitat, les modalités de collecte et de pré-collecte sont encore hétérogènes selon les communes. **Depuis 2014, l'orientation qui est prise conduit vers un mode de collecte en bacs en porte à porte (PAP), pour les OMR et le tri.** Aujourd'hui, cette collecte couvre 82 % de la population de l'agglomération avec des fréquences différentes en fonction de la densité de population. Des PAV sont également à disposition sur l'ensemble de l'agglomération pour la collecte du verre et s'étendra progressivement aux grands ensembles. Le territoire de m2A dispose également d'un réseau de 15 déchetteries intercommunales réparti sur le périmètre du SIVOM. Les encombrants bénéficient sur quelques communes d'une collecte en PAP périodique, sur demande ; plus rarement, des communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).



Figure 12 : Carte du réseau de déchetteries sur le territoire de m2A en 2024

En 2013, le SIVOM a réalisé une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales. La démarche d'optimisation, mise en place depuis 2014 a permis des travaux comprenant un réaménagement des quais, une adaptation de certains conteneurs contre le vandalisme, et un stockage sécurisé et conforme des DDS (Déchets Diffus Spéciaux). 7 déchetteries ont bénéficié de travaux à l'heure actuelle. Une signalétique plus lisible et plus informative a également été mise en place progressivement dans toutes les déchetteries du SIVOM.

Depuis octobre 2021, le détournement d'objets vers le réemploi a démarré dans 8 déchetteries. Sur chaque site, un conteneur sécurisé accueille les objets de réemploi validés par un agent « valoriste » présent les lundis, vendredis et samedis après-midi. La collecte pour le réemploi est réalisée en partenariat avec la Cité du Réemploi à Illzach. Depuis janvier 2023, la collecte des articles de sport et de loisirs avec l'éco-organisme ECOLOGIC a été mise en place progressivement sur 13 déchetteries. Cette première année a permis de collecter près de 20 T.

Historiquement, il existe aussi une collecte de biodéchets en PAP et en bacs sur une des communes, et de déchets verts sur 10 des communes. La généralisation de la collecte de biodéchets sur l'ensemble du territoire en apport volontaire est en cours. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « collecte » sera intégralement gérée par m2A, à savoir : les OMR, la CS, le verre et les biodéchets. Les bennes de CS, d'OMR et / ou de biodéchets sont accompagnées d'outils de contrôle basés sur l'intelligence artificielle afin d'analyser en temps réel la composition des flux et d'identifier les erreurs de tri récurrentes par tournée.

La collectivité renforce également son dispositif de tri au niveau des espaces publics. Le but est de favoriser la valorisation des déchets produits en situation de mobilité et de réduire la part des déchets résiduels collectés en mélange. Une expérimentation est réalisée depuis août 2025 dans les 9 parcs et jardins de l'agglomération. Des abris-bacs bi-flux sont progressivement déployés et harmonisés sur le territoire. Leur implantation est guidée par les besoins locaux, et fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité des dépôts. Les actions comprennent :

- L'installation de mobiliers adaptés, normalisés et accessibles ;
- Le renforcement de la signalétique et des supports de communication pour une meilleure lisibilité des consignes ;

- Des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des usagers de l'espace public ;
- Un suivi qualitatif et quantitatif (taux de remplissage, taux d'erreurs).

Les indicateurs de suivi portent notamment sur le nombre de points de collecte sélective déployés dans l'espace public, le tonnage de matières triées collectées, ainsi que l'évolution du taux de refus constaté. Cette action vise à renforcer l'exemplarité du service public, à améliorer la propreté urbaine et à inscrire le geste de tri dans les usages quotidiens des habitants comme des visiteurs.

L'agglomération dispose également d'une UVE à Sausheim, permettant la valorisation des OMR, des encombrants, des DDS, des DIB ainsi que des déchets DASTRI. Un centre de tri situé à Richwiller est spécifiquement dédié au traitement de la CS, tandis que le centre de tri d'Illzach assure le traitement des encombrants. Des informations complémentaires sur ces équipements sont disponibles en [Annexe 2 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A](#)

.Le SIVOM a d'ailleurs démarré une réflexion sur l'exploitation et la modernisation de son UVE.

L'ensemble de ces services sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la Redevance Spéciale (RS) est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations. En outre, le territoire n'est pas sujet à des variations saisonnières notables dans la production des déchets. Les terrains de camping et caravanning sont soumis aux mêmes règles et fréquences de collecte que les autres usagers.



### 2.3. Composition des DMA en 2024

En 2024, sur les 564 kg/hab. de déchets ménagers et assimilés (DMA) enregistrés par le SIVOM, 227 kg/hab. sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), soit 40% du tonnage ; 97 kg/hab. sont des déchets recyclables (17 %) ; et 237 kg/hab. sont des déchets occasionnels des ménages (DOM), soit 42 %. La collecte (historique) des biodéchets, menée sur une commune, génère un tonnage limité : 818 tonnes, soit 3 kg/hab.

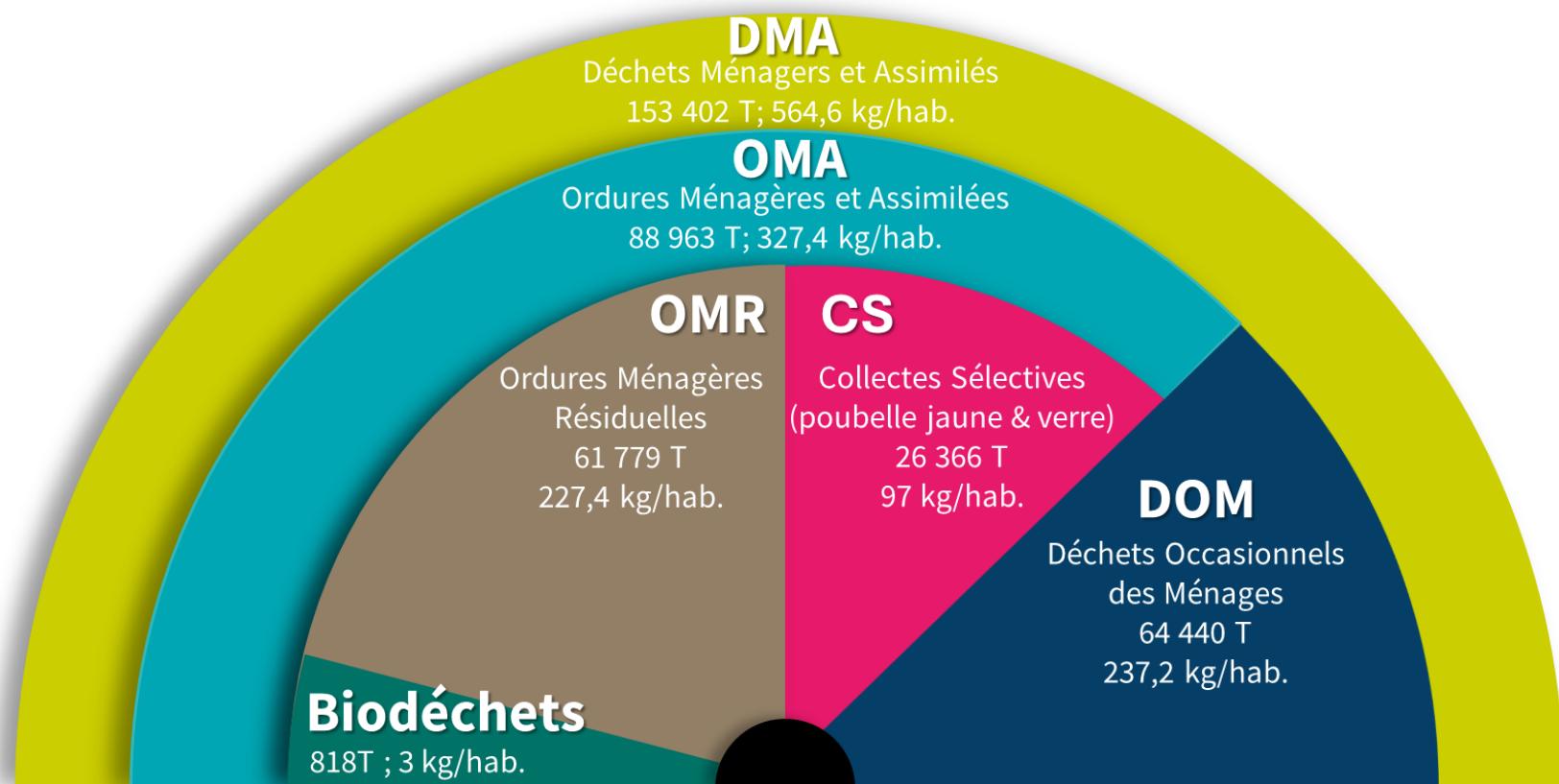


Figure 13 : Schéma de la répartition des déchets du SIVOM en 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

Les caractérisations d'OMR réalisées en 2024 permettent de connaître en détail la composition d'une benne moyenne d'un habitant de m2A. Il en ressort que plus de **60 % du contenu de la poubelle moyenne de l'agglomération pourrait être réduit, soit 139 kg/hab.**

Les axes de réduction des déchets sont sur :

- **Les compostables** qui comptent pour 24 % de la poubelle soit 55 kg/hab. ;
- **Les emballages** (CS et verre) qui comptent pour 22 % de la poubelle soit 47 kg/hab. ;
- **Les couches et les aliments non consommés** qui comptent pour 8 % soit 18,5 kg/hab. ;
- **Les papiers** qui comptent pour 4,5 % de la poubelle soit 8 kg/hab. ;
- **Les réemployables** qui comptent pour 3,8 % de la poubelle soit 8,5 kg/hab.

Le **gaspillage alimentaire** avec une part de 8 % de la poubelle représente 18 kg/hab. Il comprend une partie des compostables (pain et aliments entamés) ainsi que les aliments non consommés.

**Seuls les déchets résiduels devraient se retrouver dans les OMR car ils ne peuvent être évités faute de solution de réemploi ou de compostage.**

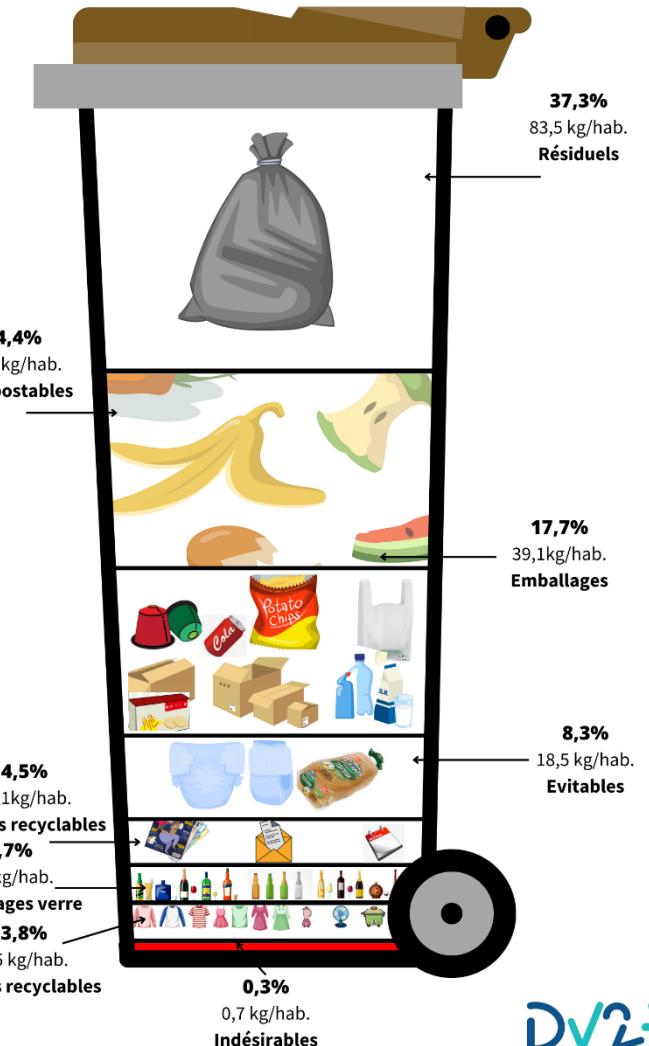


Figure 14 : Composition de valorisables de la poubelle moyenne sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral)

Les caractérisations d'encombrants ont montré une **part majoritaire d'objets appartenant aux filières REP (19 %, 10 kg/hab.) dont des meubles en grande partie (REP Déchets d'Eléments d'Ameublement) (10 %)** et des plastiques (15 %, 7,5 kg/hab.). Une part importante des objets retrouvés sont issus de déchets du bâtiment comme certains plastiques (6 %), le plâtre (7 %), les gravats (2 %) et les fenêtres (1 %).

Ces caractérisations démontrent également qu'au niveau des déchetteries des améliorations sont possibles en matière de compréhension du tri et de la réduction des déchets du bâtiment. En effet, **une grande partie des éléments pourraient être détournés vers des filières de réemploi ou de valorisation en amont des déchetteries.**

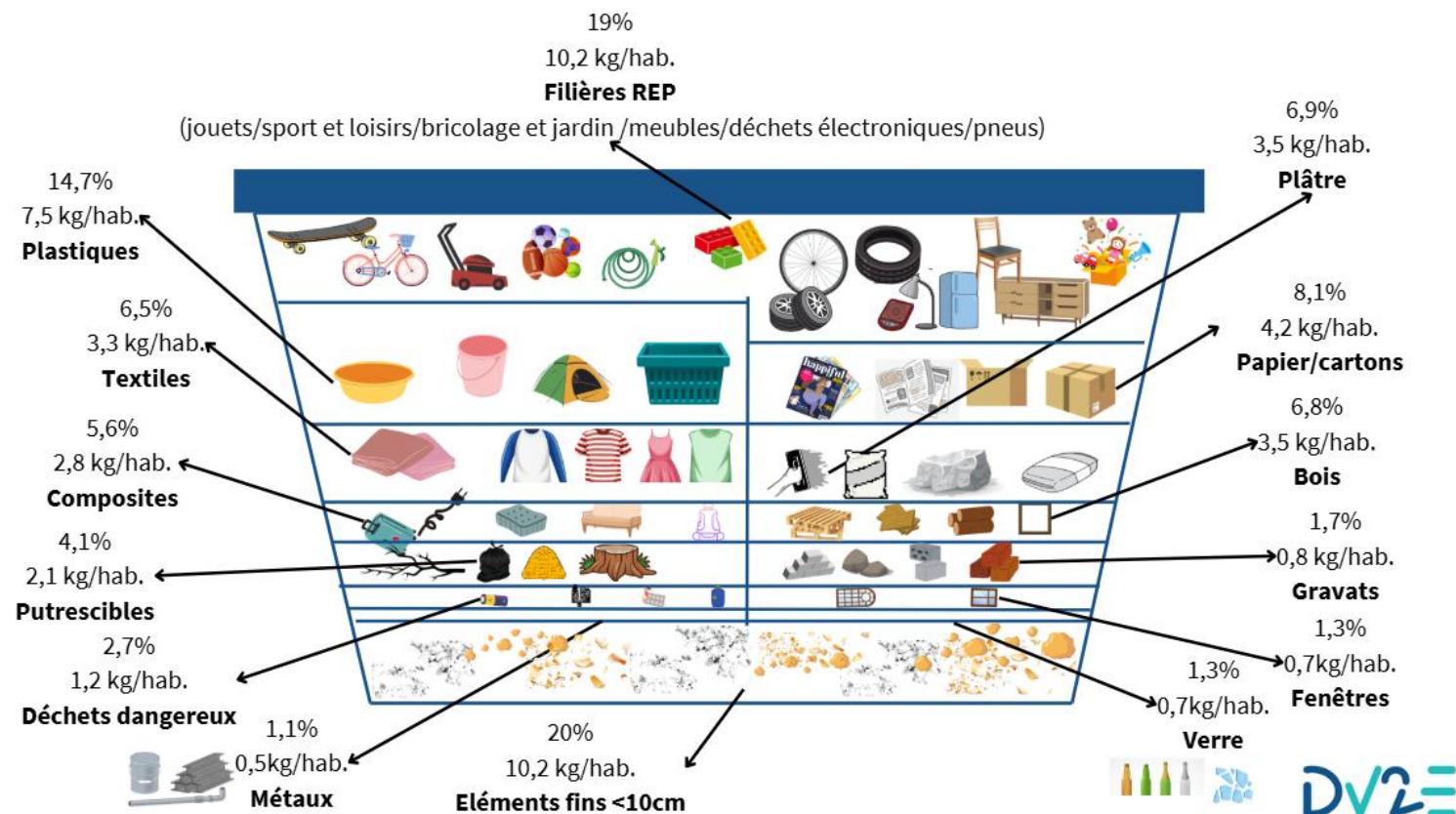


Figure 15 : Composition d'une benne moyenne d'encombrants de l'agglomération en 2024 (source : Austral)

## 2.4. Evolution des DMA depuis 2010

L'ensemble des résultats présentés sont issues du rapport annuel 2024 du SIVOM, plus de détails sont disponibles dans celui-ci.

Depuis 2010, une augmentation quasi constante des DMA est notable, hormis 2 baisses en 2013 et en 2017. En 2020, du fait de la crise sanitaire, les DMA ont baissé pour atteindre 579 kg/habitant. En 2024, les DMA sur m<sup>2</sup>A représentent **565 kg/par habitant** avec gravats. Depuis 2010, les DMA sont donc relativement stables.

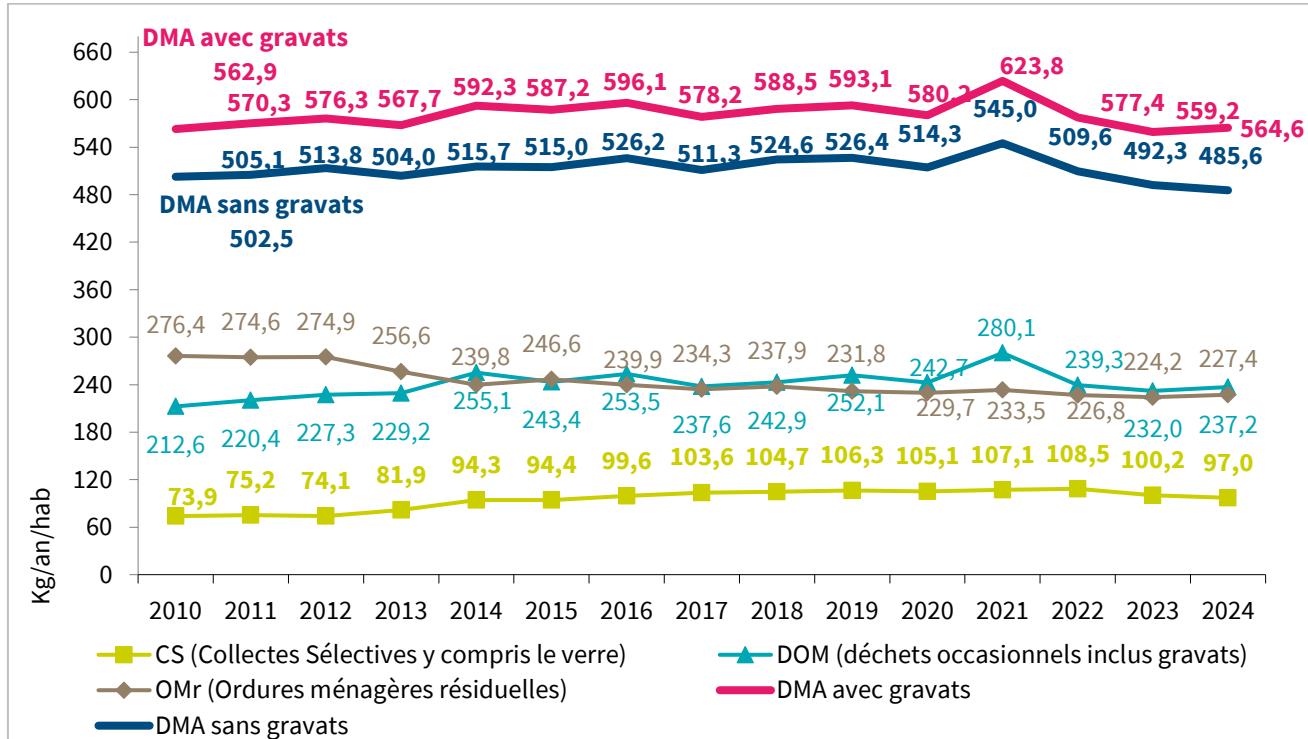


Figure 16 : Evolution de la quantité collectée de DMA du SIVOM entre 2010 et 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

En regardant plus en détail, les OMA ont baissé de 6,5% entre 2010 et 2024. La réduction des OMA s'explique par la baisse significative des OMR (18 %), dû au développement des collectes sélectives (CS) en porte à porte. En effet, entre 2010 et 2024, un accroissement de la CS (comprenant le verre) est constaté à hauteur de 28 %. Ceci s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri et de la collecte en bacs sur l'ensemble de l'agglomération sur cette période.

Tableau 5 : Evolution de la quantité de déchets recyclables collectés et recyclés entre 2012 et 2023 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

| Années                 | 2012   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| T. collectées          | 12 601 | 20 925 | 20 482 | 21 169 | 21 700 | 19 791 | 18 926 |
| T. recyclées           | 11 627 | 14 932 | 14 859 | 14 755 | 14 877 | 12 572 | 12 707 |
| Kg/hab./an (recyclées) | 45,1   | 54,8   | 54,3   | 53,8   | 54,2   | 46,10  | 46,77  |
| Évolution (recyclées)  | ↗      | ↗      | ↗      | ↘      | ↗      | ↘      | ↗      |
| Refus de tri (Tonnes)  | 975    | 4 577  | 4 887  | 5 316  | 5 190  | 4 838  | 4 894  |
| Kg/hab./an (refus)     | 3,8    | 16,8   | 17,9   | 19,43  | 18,45  | 17,74  | 18,01  |
| Évolution (refus)      | ↗      | ↗      | ↗      | ↗      | ↘      | ↘      | ↗      |

A noter que les **refus de tri** représentent 26 % du tonnage annuel de 2024 soit 18 kg/hab. à l'échelle du SIVOM. Ce taux est plus élevé à Mulhouse du fait de la présence d'habitats collectifs où le tri est plus

compliqué à mettre en place. Les refus de tri induisent une performance de recyclage limitée, puisque les déchets issus des refus de tri sont incinérés. La hausse constatée des captages depuis 2013 ne se répercute donc que partiellement dans la performance de recyclage. Les coûts environnementaux et financiers (910 000 €/an) sont conséquents.

D'un autre côté, les **DOM issus des déchetteries représentent 42 % des DMA en 2024, avec 237 kg/hab.** Les DOM, toutes collectes confondues, ont **augmenté de 11 % entre 2010 et 2024.** Cette croissance se constate globalement en France, et est d'autant plus préoccupante **qu'une partie est due à des usagers non autorisés** : des résidents hors m2A soumis à la tarification incitative avec contrôles d'accès et des professionnels. La mise en place des contrôles d'accès sur la totalité des déchetteries permettra de réduire le phénomène.

Les flux majoritaires sur lesquelles agir sont **les encombrants (DME), les déchets verts et les gravats. Ils représentent environ 75 % des DOM.**

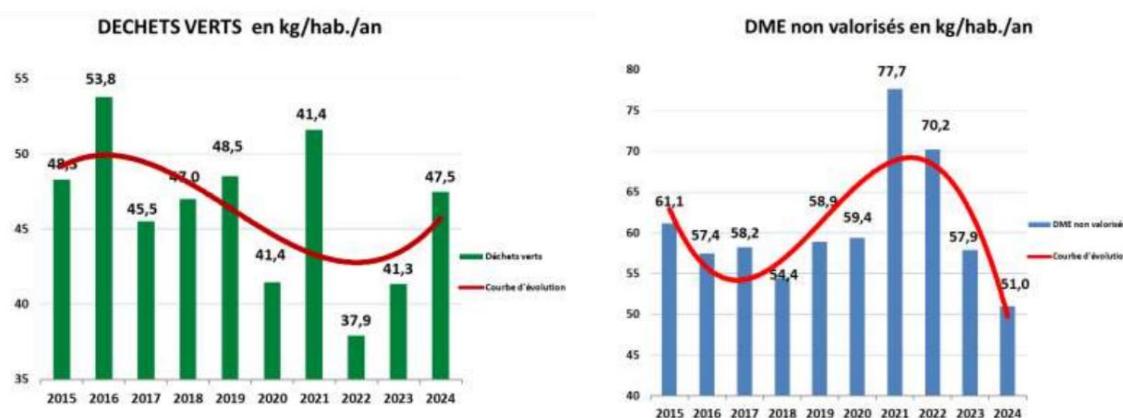


Figure 17: Evolution des flux principaux des déchetteries (source : SIVOM)

## 2.5. La gestion des DAE assimilés sur m2A

Pour gérer les déchets, les acteurs économiques ont le choix de confier la prestation de collecte et de traitement à la collectivité (dans certains cas, ils paieront la redevance spéciale RS) ou au secteur privé. Aujourd'hui, une délibération fixe le cadre de la RS sur m2A : **les entreprises sont exonérées en dessous de 660 litres hebdomadaires.** C'est une ressource supplémentaire pour la collectivité, qui n'avait jusqu'à présent pas été considérée comme une opportunité de réduction des déchets. Aujourd'hui, la recette est de 1,2 millions d'€ par an, et à terme 1.4 million d'€ est attendu.

Il n'est pas possible d'estimer précisément les DAE. En France, ils représentent 19 % des OMR et 17 % des DOM. Le diagnostic du PRPGD de la région Grand Est estime les DAE en 2014 à 571 450 tonnes pour le Haut-Rhin. Une partie des DAE sont des déchets assimilés (voir schéma ci-dessous). Sur m2A, la part des DAE assimilés n'est pas connue. Le PLPDMA est essentiellement concerné par les déchets des activités économiques (DAE) assimilées.

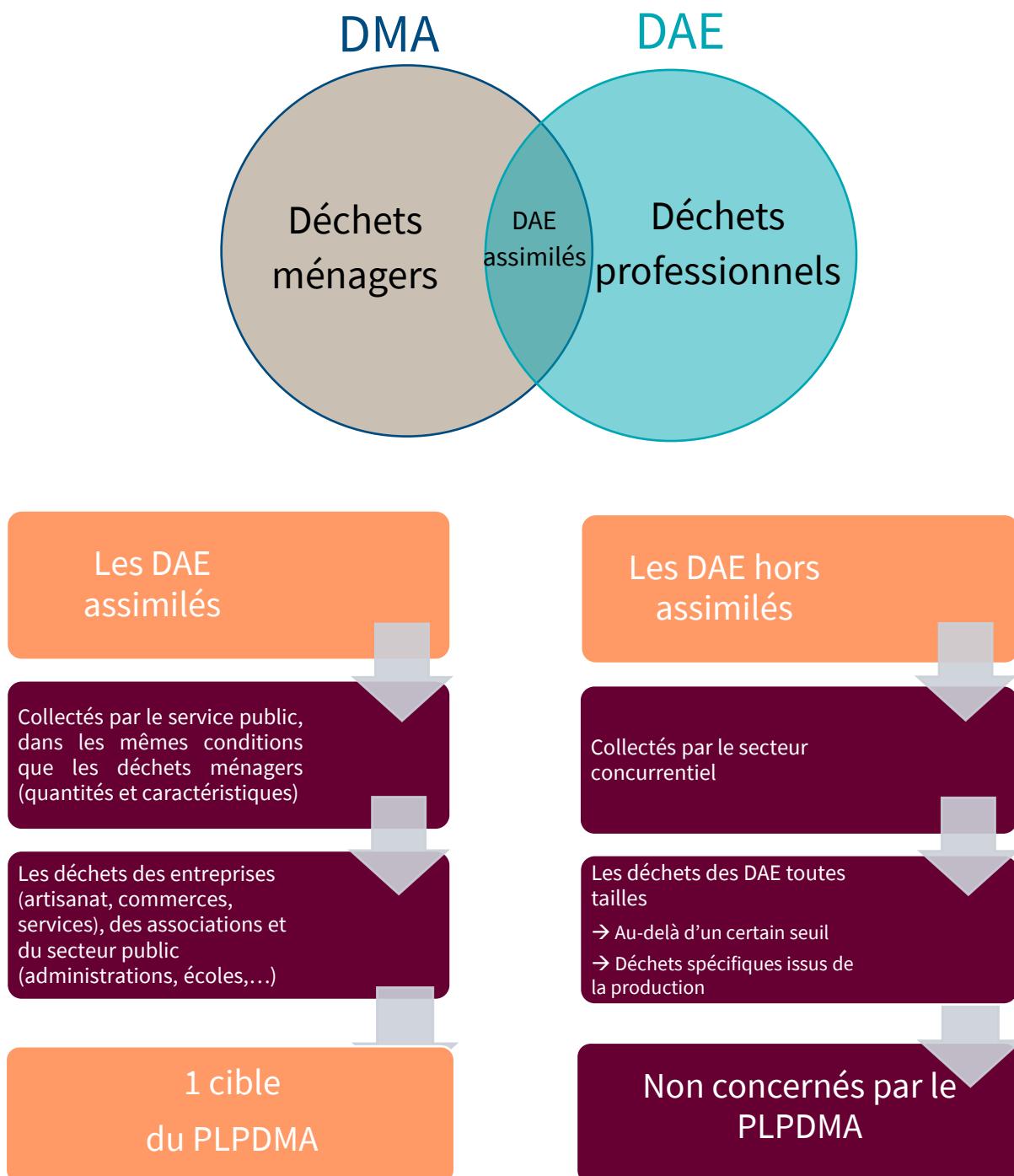


Figure 18 : Schéma explicatif de la répartition des DAE

Le tri des déchets des acteurs économiques reste délicat et peu rigoureux. Les entreprises ont du mal à coopérer. Il est nécessaire d'avoir des filières avec des sites de tri, du nettoyage et du retraitement en vue d'un éventuel réemploi, ainsi que des filières de recyclage. Il n'y a pas toujours assez de filières existantes, par exemple pour le stockage des gravats.

**Les professionnels sont une cible compliquée** car ils ont souvent une méconnaissance de la réglementation, des coûts réels des déchets, et de la prévention des déchets intégrée dans l'économie circulaire. Souvent, la réduction des déchets n'est pas une question prioritaire ; la sensibilisation est donc un enjeu important. Il existe toutefois des chartes et un intérêt croissant des fédérations à intégrer des critères de réduction des déchets.

**Les bénéfices à agir sur les DAE sont en effet importants.** Cela permet, de manière générale, de limiter la consommation de ressources et de réduire la quantité de déchets à travers la mise en place de l'économie circulaire. Cela induit également la diminution du recours à l'enfouissement et à l'augmentation du recyclage. L'économie circulaire permet aussi de rendre le territoire de m2A plus résilient et de soutenir le tissu économique local à travers la création de dynamiques de réseaux et de partenariats. Enfin, axer le PLPDMA sur la réduction des DAE assimilés permet de partager l'effort de réduction de déchets et de mobiliser un ensemble varié d'acteurs économiques (entreprises, administrations, établissements publics, associations) afin de montrer leur engagement et leur exemplarité.

## A retenir pour le PLPDMA

### Pour la collectivité :

- Le PLPDMA peut être une opportunité de reconSIDérer l'intervention sur les déchets assimilés dans le service public de gestion des déchets, d'affiner l'objectif et le fonctionnement de la redevance spéciale ;
- Pour optimiser la redevance spéciale du point de vue de la prévention des déchets et inciter les acteurs économiques à réduire leurs déchets et à mieux trier, un poste dédié sera nécessaire ;
- Le PLPDMA peut également permettre de renforcer la cohérence entre la gestion des déchets et la prévention des déchets et de tendre vers une démarche intégrée ;
- La collectivité (et les communes) a un avantage à développer l'éco-exemplarité, en particulier dans les marchés publics, la gestion des chantiers, les achats publics pour inspirer ses partenaires et plus largement les acteurs économiques du territoire ;
- Le PLPDMA aura intérêt à s'appuyer sur les relais auprès du monde économique que sont les chambres consulaires, syndicats professionnels, unions commerciales, déchetteries professionnelles...

### Pour les professionnels :

- Besoins identifiés : sensibilisation, formation à la gestion, à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.
- Le PLPDMA peut permettre l'accompagnement des acteurs économiques pour la recherche de prestataires de collecte et d'exutoires/solutions de recyclage (système facile et peu cher) ;
- Il peut également mettre en lien les acteurs concernés et définir le rôle de chacun afin de leur permettre une meilleure compétitivité et/ou une réduction des charges, des bénéfices en termes de notoriété et d'image, une valorisation de leur engagement.
- Le PLPDMA met aussi en lumière les obligations légales dont doivent faire preuve les entreprises ainsi que l'importance de l'éco-exemplarité, le fait d'y associer les salariés, voir les clients ou les usagers.

### Il doit cibler en priorité :

- Des entreprises artisanales et/ou commerciales avec vitrines car plus visibles ;
- Des entreprises ou établissements qui produisent un volume important de déchets assimilés ;
- Des solutions pour des déchets communs à plusieurs entreprises et assez faciles à prendre en compte.

## 2.6. La politique de prévention depuis 2010

Le détail de l'ensemble des actions se trouve en [Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010](#)

### *2.6.1. Les actions de réductions des déchets de cuisine et de jardin*

Depuis 2010, des composteurs sont proposés à la vente par le SIVOM à prix réduits pour capter le gisement des déchets de cuisine et de jardin. 17 500 composteurs individuels ont déjà été vendus, ce qui représente un taux d'équipement de 33% de l'habitat pavillonnaire même si ce taux est à nuancer car il existe des doubles comptages. La mise en place du PLPOMA 2014-2017 a également permis de développer et diversifier cette action vers tous les habitants du territoire de m2A, les services espaces verts des collectivités, et les producteurs de biodéchets. Parallèlement, 50 plates-forme de compostage partagé ont été installées dans des copropriétés (15), des établissements (10) ou sur l'espace public (26).

Depuis 2014, un maître composteur intervient pour accompagner les porteurs de projet, assurer la viabilité des projets, organiser la mise en place des plates-formes de compostage avec des chantiers d'insertion et participer à des animations. Il participe également à de nombreuses animations. Une sensibilisation des scolaires est également assurée par le SIVOM (1743 élèves de 2015 à 2021). Le travail de sensibilisation a permis une mobilisation croissante des communes, une diversification des acteurs et une hausse de la demande.

De 2015 à 2024, le SIVOM et le ciné Le Moulin Nature ont assuré des sensibilisations auprès des scolaires (plus de 2100 élèves/an), ce qui a permis une mobilisation croissante des communes, une diversification des acteurs et une hausse de la demande.

En 2018, l'opération « j'adopte des poules » initiée par m2A à travers le PLPOMA 2014-2017, et reconduite en 2019, 2021, 2022 et 2024, a permis la distribution gratuite de 2 200 poules (en cumulé) à 1 100 ménages volontaires, disposant d'un jardin. Cette action favorise la réduction des déchets de cuisine, avec 2 poules sur son terrain, la production évitée est d'environ 146 kg/an de déchets (200 g/j/poule).

Les espaces verts (privés ou publics) sont conçus pour être gérés de manière « différenciée » afin de limiter l'entretien et la production de déchets verts. Elle s'appuie notamment sur le choix d'espèces et d'aménagements adaptés, selon le lieu et l'usage de l'espace. Une plaquette sur la valorisation des déchets verts en proximité a d'ailleurs été rédigée en ce sens par le SIVOM en 2020.

Depuis 2024, m2A et le SIVOM, avec l'appui d'un bureau d'études, ont initié un projet de réduction des biodéchets visant le renforcement et le développement des actions existantes ainsi que la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires. A ce jour, 200 abris bacs ont été déployés sur 4 secteurs dont celui géré en régie. L'objectif est de fournir d'ici à 2027 à l'ensemble de l'agglomération une solution de tri à la source des biodéchets (gisement de 3 460 T environ).

### *2.6.2. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

**Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** entreprises jusqu'à présent concernent essentiellement le grand public, les étudiants et les scolaires, et les professionnels de la restauration, même si toute la chaîne de production et de distribution est concernée.

**De nombreuses animations ont eu lieu en matière de gaspillage alimentaire depuis 2014.** M2A a organisé plusieurs événements, lors des Semaines Européennes de Réduction des Déchets (SERD) successives, 3 concours culinaires avec des chefs dont 1 à destination des étudiants et une disco-soupe dans le centre-ville de Mulhouse. De nombreux acteurs (centres socio-culturels, Le Moulin Nature, l'Association Epices, notamment) ont également monté des animations : disco-soupe dans des quartiers sensibles, repas 0 gaspi, ateliers de cuisine de reste ou cuisine d'un légume en entier.

En complément de la sensibilisation, divers lieux de restauration ont proposé des actions de réduction en pesant les restes à la fin des repas, dans des collèges et des périscolaires de m2A ou des communes. Le service périscolaire de m2A est de plus en plus engagé et sensibilise les enfants toute l'année. Le GHRMSA sensibilise également son personnel depuis des années. De nombreux acteurs autour de la santé ainsi que le CROUS sensibilisent les étudiants.

En 2014 et 2015, l'action Climat Gourmand portée par m2A avec des restaurateurs volontaires a associé la réduction du gaspillage alimentaire (création d'une Gourmand'box) et l'écoconsommation (proposition d'un menu peu émetteur de gaz à effet de serre, promotion de l'eau du robinet).

Depuis 2014, à l'initiative de m2A, conçues et animées par le CINE Le Moulin Nature et le SIVOM, des actions de sensibilisation des scolaires (6 576 élèves) sur le thème du gaspillage alimentaire ont eu lieu.

En 2014, un dépliant de promotion des restes de pain avec des recettes a été élaboré par les conseils départementaux alsaciens et l'ensemble des PLP alsaciens. Celui-ci a été réactualisé pendant plusieurs années.

#### *2.6.1. Les actions sur la consommation responsable*

Durant le PLP-OMA, plusieurs actions de sensibilisation et de réduction des emballages et de promotion des circuits courts ont été montées **avec le marché de Mulhouse**. Entre 2018 et 2019, **la charte du commerce responsable** a été élaborée par m2A et l'association « Les vitrines de Mulhouse » pour inciter les commerçants mulhousiens à réduire leurs déchets, à adopter des comportements éco-responsables et à sensibiliser leurs clients. Signée en 2019, une 60<sup>aine</sup> de commerces/restaurants y adhèrent.

En 2014, **l'autocollant stop pub** conçu par m2A visant à réduire la production et la distribution d'imprimés non sollicités est largement distribué sur l'agglomération avec 112 174 Stop pub fin 2021.

De 2017 à 2020, le **défi 0 déchet** conçu par m2A était une action phare de la politique de réduction des déchets de m2A. L'objectif était d'accompagner les ménages à réduire concrètement leurs déchets, à découvrir les alternatives possibles et à prendre du recul sur leur mode de consommation. En pratique, les ménages (70/an en moyenne) s'engageaient à peser leurs déchets sur 6 mois et à les réduire au maximum (1 300 kg évités). En parallèle, une immersion dans le 0 déchet est toujours proposée au travers d'ateliers, de conférences et de visites, de prêts de couches lavables par m2A et animés par différents intervenants (40 animations/an et 256 personnes sensibilisées/an en moyenne). Ces actions ont été complétées en 2025 par la distribution de 164 questionnaires sur la mobilisation des habitants et le prêt de couches lavables afin d'établir un bilan.

### 2.6.2. Les actions en faveur de la seconde vie des produits

**Les repair-café et les événements autour du réemploi et de la réparation.** Il existe plusieurs initiatives sur l'agglomération, temporaires ou permanentes comme à Brunstatt-Didenheim et à Kingersheim. m2A s'est associée ou a initié plusieurs salons du réemploi. M2A et la Foire expo de Mulhouse ont créé en 2022, un « village du réemploi » au sein de la foire expo annuelle de Mulhouse qui présente des artisans, artistes et entreprises de l'économie circulaire travaillant sur le réemploi et l'upcycling. Cette action est reconduite pour la 5<sup>e</sup> fois en 2026 et permet de toucher des personnes éloignées des pratiques de réduction de déchets. Les collectes d'objets de seconde main sont fréquentes dans la SERD et remportent un certain succès auprès des participants.

En 2021, la cité du réemploi, projet de recyclerie initié par m2A et le SIVOM lors du PLPOMA 2013-2017 et financé à hauteur 500 000 € a été inaugurée. Cette structure du réemploi et de prévention, portée par Utilys (Envie, Haute Alsace recyclage et Tri-services), favorise l'insertion sociale et économique des personnes éloignées de l'emploi. Elle comprend la collecte, la valorisation et la vente d'objets ainsi que des activités de sensibilisation du grand public.

De nombreux acteurs de l'ESS (l'économie sociale et solidaire) interviennent dans le champ du réemploi et contribuent à créer une dynamique sur l'agglomération, aux côtés des artisans et artistes. Un certain nombre d'acteurs du réemploi sont spécialisés sur le textile et pourraient être valorisés à ce titre.

### 2.6.3. Les actions de sensibilisation à la réduction des déchets

Depuis 2014, **la SERD est la vitrine annuelle et l'événement phare de la réduction des déchets** sur le territoire. Son objectif est de sensibiliser un public diversifié, de l'inciter à agir à travers des activités participatives, de mettre en valeur les initiatives du territoire, et de faire coopérer les multiples acteurs. Depuis 2014 :

- 2200 animations ont été conçues et animées par m2A et ses partenaires, avec environ 70 % d'actions nouvelles chaque année ;
- De 50 à 120 partenaires mobilisés selon les éditions ;
- De 3 000 personnes, la première année, à 18 700 en 2018. En 2020 et 2021, du fait des confinements liés à la crise sanitaire, moins d'actions ont eu lieu. En 2024, ce sont 5 600 personnes qui ont pu être sensibilisées. 99 600 personnes en cumulé.

En 2016 et 2019, 2 formations ont été animées par l'association « Eco-manifestation Alsace » auprès des acteurs volontaires. Cette association a également élaboré un répertoire des prestataires écoresponsables présents dans l'agglomération et le Haut-Rhin qui comprend 95 structures. L'objectif est d'éviter le jetable au profit du réutilisable, d'avoir recours aux filières locales et au matériel de location ou de seconde main. En 2019, la conférence [R]évolution visait à partager et à échanger sur les enjeux globaux des déchets (prévention et gestion des déchets) et sur des solutions concrètes en matière de recyclage et de tri de déchets. Elle a réuni des acteurs différents : des personnes impliquées dans Alternatiba (Mouvement pour le climat et la justice sociale) ou dans la protection des fonds marins, ainsi que des personnes de Citéo et des start'up dans le domaine des déchets.

**Le site « jeter moins ».** Ce site dédié est la vitrine de la politique de prévention de m2A et des bons gestes à entreprendre pour réduire ses déchets. Il comprend des astuces, des recettes, des vidéos, un agenda, des actualités et **l'annuaire du réemploi**. Certaines actualités sont relayées sur la page Facebook de m2A.

## LA CARTOGRAPHIE DES ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE DE m2A



Figure 19 : Carte des animations présentes sur le territoire de m2A (source : Dossier de presse m2A journées de réduction des déchets 2022)

### 2.6.4. Ambassadeurs du tri

La collectivité emploie une équipe de 13 ambassadeurs du tri, intégrée au service gestion des déchets, afin de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des usagers. Leurs interventions s'inscrivent dans une logique de suivi et d'amélioration continue de la qualité du tri et de la prévention des déchets. Les missions principales portent sur :

- Le contrôle visuel et le suivi qualitatif des flux collectés (taux d'erreurs de tri, taux de refus en centre de tri) ;
- L'accompagnement des usagers via des visites terrain, des permanences et des animations de proximité ;
- La mise en œuvre d'actions ciblées auprès des grands producteurs ;
- La participation à l'évaluation du PLPDMA à travers la collecte de données quantitatives et qualitatives ;
- La permanence téléphonique du numéro vert.

Des indicateurs de suivi sont définis, tels que le nombre de contacts/usagers sensibilisés par an, le nombre d'actions réalisées, le taux de refus constaté en centre de tri, ainsi que l'évolution du tonnage de déchets résiduels. Ces données permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées et d'ajuster la stratégie locale de prévention.

### 3. Synthèse et analyse stratégique

Situation de la collectivité et du territoire par rapport à la prévention des déchets.

| Atouts (internes à la collectivité)  | Faiblesses (internes à la collectivité)   |
|--|---|
| <p><b>Expérience acquise dans la prévention des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec le PLP-OMA, existence d'une culture « prévention »</li> <li>○ Equipe projet, COPIL m2A/SIVOM « politique déchets »</li> <li>○ Partenariat efficace m2A/SIVOM et partenariat croissant avec les communes</li> <li>○ Capacité à mobiliser de nombreux acteurs, habitude de partenariats – SERD dynamique</li> <li>○ Expérience communication/organisation d'événements</li> <li>○ Actions de la collectivité en matière d'eco-exemplarité</li> <li>○ Actions de sensibilisation du grand public : gaspillage alimentaire, écoconsommation, réemploi, sensibilisation/formation des acteurs</li> <li>○ Actions de réduction : stop pub, compostage, réemploi, défi 0 déchet</li> <li>○ Compostage : 17 500 composteurs vendus par le SIVOM à prix réduit</li> <li>○ Réemploi : accompagnement à la mise en place de la Cité du réemploi, équipement structurant du territoire</li> </ul> <p><b>En matière de déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réussite du PLPOMA 2013-2017 : - 7.2 % d'OMA</li> <li>○ Réseau dense de déchetteries, existence de conteneurs « réemploi » au profit de la Cité du réemploi</li> <li>○ Badge d'accès sur l'ensemble des déchetteries pour filtrer le passage</li> <li>○ Redevance spéciale déjà mise en place (sauf quelques communes)</li> </ul> | <p><b>Production de déchets élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Production actuelle loin des objectifs : - 5 % en kg/hab. des DMA/hab. depuis 2019 mais encore -15 % en kg/hab. à atteindre entre 2024 et 2030</li> <li>○ Caractérisation réalisées d'OMR et d'encombrants en 2023 et 2024</li> </ul> <p><b>Déchetteries/Collecte Sélective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Offre conséquente de déchetteries et collecte en porte à porte, handicap pour le réemploi de déchets verts et le réemploi des encombrants</li> <li>○ Tonnages élevés en déchetterie et des DOM en hausse (déchets verts)</li> <li>○ Déchetterie : accroissement du volume des déchets car les territoires environnants sont en redevance incitative</li> <li>○ Erreurs de tri élevées</li> <li>○ Extension des consignes de tri et collectes sélectives récentes, ne favorisent pas la prévention</li> <li>○ Absence de dispositif répressif notamment dans la collecte sélective</li> </ul> <p><b>Déchets assimilés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Redevance spéciale sans volet prévention</li> </ul> <p><b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions insuffisantes en matière de gaspillage alimentaire et d'eco-exemplarité</li> <li>○ Démarche EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) peu mobilisée sur les déchets pour l'instant</li> </ul> <p><b>Moyens humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 ETP dédié à la prévention (chargé de mission) + 1 ETP au SIVOM dédié au compostage</li> <li>○ Déchets assimilés suivis à minima et pas sous l'angle prévention</li> <li>○ 13 ambassadeurs du tri dédiés à la sensibilisation et à la prévention</li> </ul> |

| Opportunités (extérieures)   | Menaces (extérieures)  |
|--|--|
| <p><b>Des acteurs déjà engagés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SERD dynamique, mobilisatrice (depuis 2014)</li> <li>○ Diversité d'acteurs impliqués, habitudes de partenariat</li> <li>○ Mobilisation croissante des communes</li> <li>○ Conseil de développement motivé</li> <li>○ Sensibilisation des scolaires à la prévention depuis 8 ans</li> <li>○ Richesse de la vie associative, culturelle, sociale (potentiellement vecteur de sensibilisation)</li> <li>○ Accroissement d'événements éco-responsables, sensibilité accrue des publics et organisateurs</li> <li>○ Majorité d'emplois tertiaires, entreprises potentiellement mobilisables</li> <li>○ Chambres consulaires et fédérations professionnelles intéressées par la prévention des déchets</li> <li>○ Existence de lieux, filières de vente en vrac et/ou de produits locaux</li> <li>○ Economie Sociale et Solidaire active</li> <li>○ Dispositifs, équipements, acteurs de réemploi et Cité du réemploi</li> <li>○ Démarches d'économie circulaire</li> </ul> <p><b>Des habitants à sensibiliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Population jeune potentiellement éco-responsable + familles</li> <li>○ Retraités actifs à mobiliser</li> <li>○ Encore de nombreux habitants à mobiliser de toutes les catégories et modes d'habitat</li> </ul> <p><b>Contexte législatif propice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Règlementation incitative (nouvelles entrées en vigueur la loi AGEC en 2022, biodéchets en 2024, tri 7 flux pour les acteurs économiques, etc.)</li> <li>○ SRADDET (PRPGD)</li> </ul> <p><b>Une évolution dans les mentalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Changement progressif du comportement d'achat ou de consommation de la population</li> <li>○ Une prise de conscience et une mobilisation accrue</li> </ul> <p><b>Des leviers clairs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gisement d'évitement avec les déchets verts</li> <li>○ Poursuite du contrôle d'accès en déchetterie</li> </ul> | <p><b>Un territoire avec de grandes disparités et des populations peu faciles à sensibiliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disparité socio-économique et culturelle de la population et disparité urbain/semi urbain/rural</li> <li>○ Taux de pauvreté élevé ; 19 % de la population en QPV et 46 % à Mulhouse ; faibles revenus ; niveau de formation peu élevé, 135 nationalités</li> <li>○ Population aisée pas forcément engagée dans les pratiques écoresponsables</li> <li>○ Nombreuses familles, difficilement disponibles</li> <li>○ 60 % de logements collectifs ; importance de l'habitat urbain dense, pas facilitant pour la prévention/tri</li> </ul> <p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Territoires environnants en tarification incitative, effet déviant sur m2A</li> <li>○ Dépôts sauvages</li> </ul> <p><b>Mobiliser les entreprises et acteurs économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entreprises inégalement mobilisées sur les déchets, méconnaissance des obligations, la prévention n'est pas une priorité</li> <li>○ Nécessité de mobiliser des partenaires dans le champ économique</li> </ul> <p><b>Difficulté du changement de comportement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Changement des comportements ne peut être prescrit, prend du temps et doit être accompagné</li> </ul> |



## PARTIE 3 : AXES ET PROGRAMME D'ACTIONS DU PLPDMA



## 1. Stratégie et objectifs

### 1.1. L'objectif de réduction des DMA

Pour rappel, l'objectif de la loi AGEC est de réduire de **15% les DMA d'ici 2030 par rapport à la référence de 2010**. L'objectif de m2A, en concertation avec le SIVOM, est **d'atteindre 478,5 kg/hab.** En 2024, le total des DMA atteignait **565 kg/hab.** L'objectif est encore loin d'être atteint puisqu'il faudrait **encore une baisse de 15% des DMA pour atteindre les 478,5 kg/hab. fixés.**

Entre 2010 et 2019, la population<sup>2</sup> a augmenté de 4 % (à périmètre égal), cependant elle est en baisse depuis 2019 et devrait atteindre 270 550 habitants en 2030. Les déchets en kg/habitant ont augmenté de 5,4 % sur 2010-2019, mais depuis 2019 une baisse de 5 % est constatée bien que les efforts soient encore à poursuivre pour atteindre les objectifs.

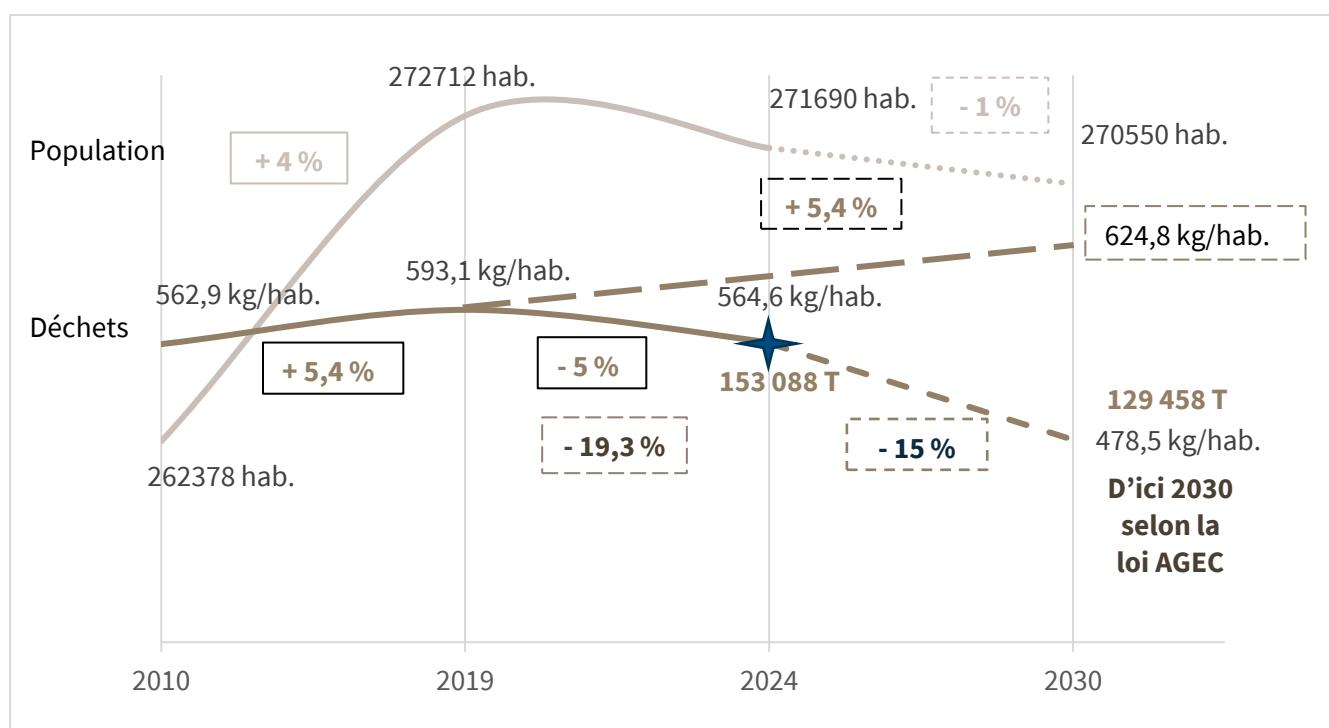


Figure 20 : Scénario tendanciel de la population et de la quantité de déchets d'ici à 2030

En effet, en comparant cet objectif à la situation au 31/12/2019 (593 kg/hab.), la baisse à effectuer d'ici 2030 est de 19 %. En 2024, les DMA ont bien baissé par rapport à 2019 et à la tendance qui avait été fixée. **Les objectifs de réduction sont donc de 86 kg/hab. et de 15% pour atteindre les 478,5 kg/hab. en 2030.**

Au vu du diagnostic sur les DMA, il est possible de déterminer des gisements prioritaires de déchets sur lesquels agir dans le PLPDMA.

<sup>2</sup> Population municipale en simple comptage. Choix de considérer la population selon le périmètre de 2019.

## 1.2. Les différents gisements d'évitement

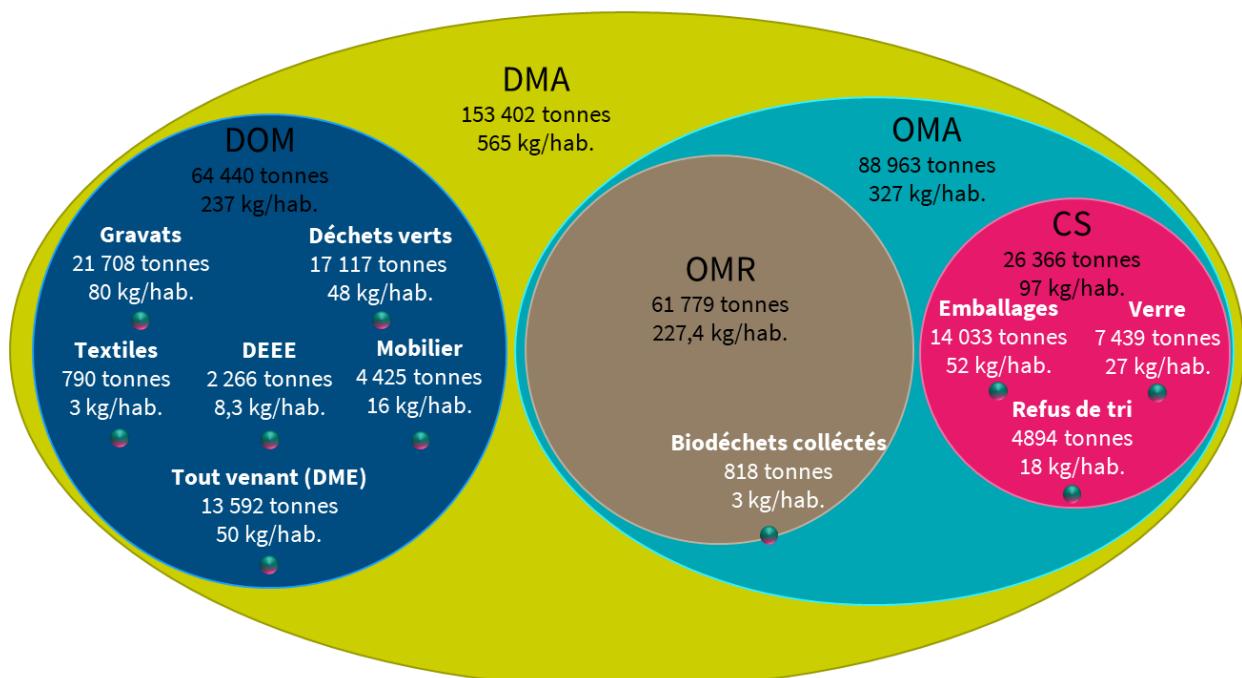


Figure 21 : Schémas des gisements d'évitements concernés par le PLPDMA en 2024

**Les actions doivent prioritairement porter sur les DOM car ils sont élevés en poids et ont augmenté depuis 2010. 3 flux sont à cibler :**

- **Les gravats** (80 kg/hab.) au travers du réemploi, de la sensibilisation du grand public et des entreprises ;
- **Les DME** (50 kg/hab.) au travers de la sensibilisation du grand public et de la valorisation du réemploi et de l'écoconsommation ;
- **Les déchets verts** (48 kg/hab.) au travers de la mise en place du jardinage au naturel, du compostage et du réemploi sur place.

**Ensuite, la collecte sélective** peut être améliorée avec la réduction des emballages et du papier.

**Enfin les tonnages des OMR peuvent être réduits** par la sensibilisation au compostage des déchets de cuisine, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'amélioration des consignes de tri.

### Réduire

- Les quantités d'OMr et de DMA
- La consommation de matières premières

### Développer

L'économie circulaire l'éco-exemplarité

### Créer un territoire résilient

## 2. Plan d'action du PLPDMA

Le programme d'actions a été construit à partir des gisements d'évitement, des ressources locales (internes et des acteurs) et d'actions à la fois pour le grand public et pour les professionnels. Le plan d'action se décline en 18 actions regroupées autour de 8 axes de travail :

### 2.1. Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts

Les biodéchets représentent presque un tiers de la poubelle d'OMR soit un ratio de 55 kg/hab., dont 7 kg/hab. de déchets de jardin (caractérisations). Aujourd'hui, la réglementation impose le tri à la source des biodéchets pour les particuliers comme pour le service public, et non plus seulement pour les professionnels. L'agglomération est d'ailleurs en cours de déploiement d'une collecte en apport volontaire.

Les déchets verts, quant à eux, représentent 70 kg/hab. du total des DMA (benne DV et résultats des caractérisations), et constituent l'un des principaux flux en déchetterie. Ils offrent un gisement d'évitement particulièrement élevé. Une quantité importante de composteurs individuels a déjà été vendue et des plateformes de compostage partagé ont été installées depuis 2010.

En parallèle de cette action, il est important d'identifier et sensibiliser sur les déchets classés dangereux selon le décret du 18 avril 2002. La modification des comportements des habitants en vue de réduire la production de ces déchets dangereux, et l'incitation à trouver des alternatives, est important dans l'optique de préservation de la santé et de l'environnement. En outre, il est important également d'orienter ces produits vers les bonnes filières de recyclage et de poursuivre ce qui existe sur le territoire en matière de collecte des déchets dangereux.

Ce premier axe de travail met donc l'accent sur le développement de toutes les formes de compostage afin de convenir aux différentes problématiques du territoire, ainsi que de mettre en place une offre de broyage des déchets verts pour faciliter le réemploi sur place de ceux-ci.

### 2.1. Axe 2 : Promotion de la filière et des pratiques du réemploi

La densité du réseau de déchetteries et leurs larges amplitudes horaires (12 sites sur 15 ouverts 6 jours sur 7) facilitent considérablement l'accès pour les usagers. Cependant, cette accessibilité peut détourner une partie du public d'alternatives telles que le don d'objets ou de meubles aux recycleries du territoire. Les caractérisations montrent en effet qu'une quantité significative de déchets valorisables est encore jetée : 8 kg/hab. de textiles dans les OMR ; ainsi que 3 kg/hab. de textiles et 5 kg/hab. de meubles dans les bennes d'encombrants.

Pourtant, l'offre de réemploi est bien développée localement (recycleries, réparateurs, entreprises d'insertion, etc.). Cet axe de travail vise donc à renforcer la visibilité et la reconnaissance de ces acteurs, notamment au travers d'actions de sensibilisation, d'ateliers de réparation et de supports de communication dédiés.

### 2.2. Axe 3 : Réemploi dans le BTP

Les gisements issus du secteur du BTP et en particulier les gravats sont de loin ceux qui génèrent les proportions les plus importantes des DOM (80 kg/hab.). De plus, leurs quantités ont tendance à augmenter du fait de l'importance des chantiers sur l'agglomération. Cependant, une partie de ces gisements pourrait être réorientés vers des filières de réemploi ou vers des filières de collecte et de traitement dédiés aux professionnels. En effet, les déchets issus des activités professionnelles, interdits dans les déchetteries de

l'agglo, sont une source d'évitement conséquente. Le développement de l'économie circulaire, et en particulier de l'écologie industrielle et territoriale, est donc un enjeu majeur de réduction des déchets provenant du secteur du bâtiment avec notamment la mise en place de plateformes de réemploi.

En outre, les réglementations en matière de gestion des déchets du bâtiment évoluent en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux, notamment avec la loi AGEC et la mise en place de la REP bâtiment. Cette évolution est la bienvenue au vu des problématiques locales liées à la gestion de ces déchets (recherche d'exutoires, besoin de développement du réemploi, amélioration de la sensibilisation à tous les niveaux).

### 2.3. Axe 4 : Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire

La réduction des OMA repose sur l'adoption de modes de consommation plus responsables et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. La réglementation fixe d'ailleurs un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire par rapport à son niveau de 2015, couvrant l'ensemble des secteurs de la consommation, de la production, de la transformation, de la restauration commerciale et collective, ainsi que de la distribution alimentaire. Par ailleurs, depuis 2021, les établissements de restauration ont l'obligation de proposer une solution de type « gourmet box » aux clients souhaitant emporter leurs restes.

Sur le territoire de l'agglomération, de nombreuses initiatives sont déjà en place, mais des marges de progression subsistent, comme en témoigne la présence de 18 kg/habitant de gaspillage alimentaire caractérisé dans les OMR. La valorisation de la filière locale constitue également un levier important de réduction du gaspillage alimentaire, notamment grâce à la vente de produits en quantités adaptées aux besoins. Le territoire dispose en effet d'un fort potentiel de production locale et d'une dynamique de valorisation des acteurs de cette filière, portée notamment par le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Dans le cadre du PLPDMA, le développement de la filière locale contribue, d'une part, à la réduction des emballages par la promotion de la vente en vrac et des circuits de proximité et, d'autre part, à la mise en valeur de la filière textile. Cette dernière s'inscrit dans une démarche de lutte contre la fast-fashion (6 kg/hab. de textile retrouvé en 2024), en favorisant l'usage de textiles de meilleure qualité et le recours à des produits lavables plutôt qu'à des articles à usage unique (couches, mouchoirs, etc.), qui représentent un gisement d'évitement significatif, avec 15 kg/hab. de couches et 18 kg/hab. de papiers souillés caractérisés dans les OMR. Ce quatrième axe de travail met donc l'accent sur la consommation responsable et l'alimentation durable à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation de la filière locale avec un enjeu majeur sur les emballages et la lutte contre la fast-fashion.

### 2.4. Axe 5 : Sensibilisation et éco-exemplarité

La sensibilisation et l'information sont des leviers importants dans la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets. La communication sur les outils mis à disposition sur le territoire est fondamentale pour optimiser la gestion des déchets et orienter vers le réemploi. De même que le développement d'actions de proximité pour apporter la connaissance aux habitants en matière de pouvoir d'agir et en les intégrant dans le processus de réduction des déchets. L'objectif étant de mettre les habitants en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les entreprises doivent donc aussi être prises en compte dans la démarche. Le soutien et l'accompagnement des acteurs économiques de tous les domaines dans leur démarche d'éco-exemplarité est essentiel pour atteindre les objectifs de diminution des impacts environnementaux. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des agents des collectivités du territoire à la prévention des déchets et de

permettre aux particuliers et aux entreprises d'agir sur la prévention des déchets. Elle concerne les agents des collectivités, le grand public et les entreprises.

Cet axe de travail vise à réorganiser et renforcer la sensibilisation afin d'atteindre un plus large public et mettre en lien les actions et les acteurs engagés dans ces démarches. Cela passe par la promotion de l'éco-responsabilité et de l'éco-exemplarité des acteurs économiques et des évènements du territoire.

### 2.5. Axe 6 : Déchetteries

Il existe probablement encore une part de déchets professionnels issue des petites entreprises malgré l'interdiction et la mise en place de contrôles et de régulation de l'accès sur l'ensemble des déchetteries du territoire. La poursuite de ces contrôles est nécessaire afin d'aiguiller les usagers vers les bonnes filières de traitement ou de réemploi, et limiter les apports de matières pouvant être évités. D'autre part, une offre de réemploi est disponible sur certaines déchetteries *via* des conteneurs de réemploi, mais un développement est nécessaire pour étendre l'offre à un public plus étendu. D'autre part, les réglementations et le recyclage évoluent rapidement sur les déchetteries, notamment avec la mise en place des nouvelles filières REP, la communication et la sensibilisation régulières des usagers et des gardiens de déchetteries sont donc indispensables.

### 2.6. Axe 7 : Amélioration du tri

De nombreuses erreurs de tri persistent au sein des OMR et des bennes d'encombrants, comme l'ont mis en évidence les caractérisations réalisées en 2024. Par ailleurs, le taux de refus de tri des emballages demeure élevé, atteignant 18 kg/hab., ce qui engendre des coûts supplémentaires. L'amélioration des performances de tri repose à la fois sur une meilleure compréhension et un respect accru des consignes par l'ensemble des usagers, ainsi que sur le renforcement des actions de sensibilisation à la réduction des déchets. Cet axe de travail a pour objectif de renforcer et de diversifier les actions de communication et de sensibilisation au tri. Il s'appuie sur la conception et la diffusion de supports variés, adaptés à l'ensemble des publics présents sur le territoire de l'agglomération. L'organisation d'ateliers, d'événements et de visites des équipements constitue également un levier essentiel pour sensibiliser les usagers et renforcer leur prise de conscience des enjeux liés à la gestion des déchets.

### 2.7. Axe 8 : Politiques incitatives de réduction des déchets

En lien avec le PNPD en cours, cet axe de travail vise à renforcer les dynamiques d'économie circulaire à travers des commandes publiques plus éco-responsables. L'objectif est d'agir tout au long du cycle de vie des produits ; c'est à dire aussi bien au niveau de la conception et des services, afin qu'ils soient plus écologiques dès leur conception, qu'au niveau de leur durabilité et de leur recyclabilité.

D'autre part, actuellement, l'ensemble des services sont financés par la TEOM pour les ménages et la RS pour les professionnels. Le levier financier peut donc être un moyen dissuasif à la production de déchets grâce notamment avec la mise en place de la collecte incitative. La réduction de la fréquence ou l'application systématique de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets assimilés est également un levier efficace. Des études doivent être menées au préalable afin d'en déterminer les bénéfices pour l'agglomération.

### 3. Présentation des fiches actions du PLPDMA

#### 3.1. Synthèse des fiches actions

| AXE   | NUMERO ACTION | TITRE DE L'ACTION  |
|---|---------------|--|
| AXE 1. Gestion de proximité des biodéchets                                | 1.1           | Développer le compostage individuel et partagé   |
|   | 1.2           | Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages  |
|   | 1.3           | Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (Grand public et professionnels)                                  |
| AXE 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi               | 2.1           | Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)                                       |
|   | 2.2           | Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et événements sur le réemploi et la réparation                              |
|   | 2.3           | Promouvoir et structurer un réseau des acteurs du réemploi   |
| AXE 3. Réemploi dans le bâtiment  | 3.1           | S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP                   |
|   | 3.2           | Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment                                    |
| AXE 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire | 4.1           | Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale et sensibiliser le grand public               |
|   | 4.2           | Promouvoir les produits et acteurs locaux (tous domaines)  |
|   | 4.3           | Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire |
|   | 4.4           | Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser scolaires et grand public   |
| AXE 5. Sensibilisation et éco-exemplarité                                 | 5.1           | Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs                       |
|   | 5.2           | Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire           |
|   | 5.3           | Promouvoir et accroître l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs économiques (hors bâtiment)                       |
| AXE 6. Déchetteries   | 6.1           | Contrôler et réguler l'accès aux déchetteries  |
| AXE 7. Amélioration du tri  | 7.1           | Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri  |
| AXE 8. Politiques incitatives   | 8.1           | Politiques incitatives de réduction des déchets  |

## 3.2. Axe 1 Gestion de proximité des biodéchets

| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 1.1</b>  | <b>Développer le compostage individuel et partagé</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <b>Tout le long du PLPDMA</b>   |
| <b>Gisement impacté</b>  | Déchets de cuisine et restes alimentaires   |
| <b>Objectif général</b>  | Réduction des biodéchets dans les OMR,<br>5 animations de sensibilisation par an avec 20 personnes.<br>Installation de 800 composteurs par an et augmentation de 1 à 2 plateformes de compostage partagé sur sites dédiés par an (copropriétés, jardins partagés...), 58 plateformes à terme.<br>Baisse de 3 kg/hab.  |
| <b>Public cible</b>  | Grand public, bailleurs, copropriétés, entreprises, administrations, établissements   |
| <b>Lieux</b>   | Mulhouse, m2A : particuliers et copropriétés<br>Espaces publics   |
| <b>Contexte</b>  | L'axe 1 est un axe majeur de la politique de réduction de déchets de m2A/SIVOM. La vente de composteurs individuels à 15 € par le SIVOM existe depuis 2010 avec une amplification lors du PLP-OMA 2013-2017. L'action est toujours en cours avec le déploiement de la collecte des biodéchets sur l'ensemble de l'agglomération depuis 2024. A ce jour, 200 abris bacs ont été déployés et l'existence d'une collecte "historique" à Wittelsheim.<br>39 % des maisons individuelles et 60 % des appartements ;<br>48 kg/hab. de déchets alimentaires dans les OMR soit 22% de la poubelle ;<br><b>17 500</b> composteurs individuels vendus (depuis 2010) - Taux d'équipement : <b>33 %</b> (2024) ;<br>50 plates-formes de compostage partagé : copropriétés (15), établissements (10), espace public (26 : 17 Mulhouse, 4 Riedisheim, 2 Bollwiller, 1 Richwiller, 1 Kingersheim, 1 Lutterbach).   |
| <b>Enjeux</b>  | Accroître les pratiques du compostage de proximité en cohérence avec la collecte de biodéchets  |
| <b>Description de l'action</b>   | <p><b>1.1.1 Réalisation de la cartographie des sites de compostage partagé et planification globale des sites à l'échelle m2A</b> (cohérence avec les sites de collecte de biodéchets )</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat des lieux :</li> <li>- de l'emplacement et du nombre de composteurs partagés présents sur m2A et des collectes de biodéchets et du fonctionnement des plateformes</li> <li>- des maîtres composteurs s'occupant de la gestion de ces composteurs partagés</li> <li>- la population concernée par ces composteurs</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des composteurs partagés, avec le maître composteur référent, et de la population concernée, puis détermination des besoins de mise en place de composteurs partagés sur les lieux non fournis</li> </ul> <p><b>1.1.2 Formation, sensibilisation et accompagnement :</b> (Grand public, bailleurs, copropriétés et professionnels)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de formations sur le compostage et le lombricompostage en invitant des experts/organismes spécialisés pour enseigner les bonnes pratiques (en lien avec Action 1.3. sensibilisation au jardinage écologique)</li> <li>- Mise en place d'un système d'accompagnement, avec des personnes ressources pour guider les habitants</li> <li>- Vidéos courtes sur les idées reçues du compostage</li> </ul> |
| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |   |

| Action 1.1              | Développer le compostage individuel et partagé  |
|-------------------------|---|
| Description de l'action | <p><b>1.1.3 Développement du compostage individuel et collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente à prix réduit de composteurs individuels</li> <li>- Mise en place des plateformes de compostage partagé</li> <li>- Encourager les habitants à utiliser le compost produit pour leur propre jardin ou potager</li> <li>- Mise en place d'un partenariat avec des agriculteurs, associations, ... pour récupérer les déchets verts et le compost (voir action 1.2.)</li> </ul> <p><b>1.1.4 Perpétuation du don de 400 poules tous les deux ans géré par m2A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuellement en place mais étudier la possibilité de réaliser un partenariat avec les éleveurs locaux pour fournir des poules de réforme</li> </ul> <p><b>1.1.5 Suivi et communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'enquêtes périodiques pour évaluer le taux de participation et la satisfaction des résidents par rapport au compostage</li> <li>- Communication régulière sur les résultats positifs obtenus grâce au compostage et l'élevage de poules</li> <li>- Suivi des foyers bénéficiaires (traçabilité)</li> </ul> |
| Structure pilote        | SIVOM, m2A  |
| Partenaires - relais    | Centres sociaux, Associations, Clubs<br>Communes - Espaces verts, jardins, parcs, cimetières<br>Habitants, particuliers, copropriétés<br>Ecoles, universités, etc ...<br>Fédérations des syndics, bailleurs<br>Agriculteurs locaux<br>Entreprises/acteurs économiques   |
| Moyens prévisionnels    | Caractérisations à prévoir pour tracer l'évolution des biodéchets dans les OMR<br>1 ETP   |
| Indicateurs             | Nombre de composteurs vendus<br>Nombre d'animations<br>Evolution du tonnage de biodéchets dans les OMR / ou à défaut du tonnage des OMR<br>Nombre de plates-formes de compostage partagé mises en place   |
| Critères de réussite    | Suivi régulier des usagers au sujet des composteurs et des bornes de collecte (utilisation, freins, niveau de tri, volume)<br>Interlocuteur pour répondre aux questionnements et aux difficultés rencontrées par les usagers<br>Développement progressif des plateformes de compostage partagé afin de maîtriser leur bon fonctionnement  |

| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 1.2</b>  | <b>Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <b>A partir de 2027</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>  | Déchets verts  |
| <b>Objectif général</b>  | Développement du broyage et réutilisation du broyat en proximité m2A, en collaboration avec les communes, propose une offre par commune en matière de broyage et de traitement des déchets : 8 kg/hab. évités (en remplacement de la collecte de déchets verts du BP)<br>Baisse de 4 kg/hab. des déchets verts   |
| <b>Public cible</b>  | Grand public, bailleurs, copropriétés, entreprises, administrations, établissements  |
| <b>Lieux</b>   | Porte à porte (broyage)/ Site d'apport (stockage, broyage)   |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | Déchets verts = 26,5 % des DOM (Déchets Occasionnels des Ménages) en 2024, soit 63 kg/hab. - 17 117 T. Hausse des déchets verts en déchetterie<br>39 % des logements en habitat pavillonnaire<br>Mise en place de broyeurs partagés dans certaines communes (vérifier le bon fonctionnement)   |
| <b>Enjeux</b>  | Réduire l'apport de déchets verts en déchetterie, développer l'usage des déchets verts en proximité.<br>Développer une offre de service en matière de broyage dans chaque commune  |
| <b>Description de l'action</b>   | <b>1.2.1 Sensibilisation et formation (grand public)</b><br>- Organisation d'ateliers sur l'utilisation du broyat et pratique du paillage (en lien avec Action 1.3. sensibilisation jardinage écologique)<br>- Communiquer en déchetterie sur l'intérêt du réemploi des déchets verts à proximité.   |
|  | <b>1.2.2 Développer une offre en matière de broyat (collaboration m2A/communes)</b><br><b>Accompagnement à la production de broyat</b><br>- Recensement des lieux possibles<br>- Acquisition d'un broyeur mobile électrique ou thermique selon les contraintes et la quantité à traiter / Calendrier de rotation<br>- Sites d'apport volontaire<br>- Service de broyage en porte à porte (comme bouilleur de cru, à la demande {payant}, investissement de moyens humains pour le porte à porte)<br>- Location du broyeur aux collectivités ou au usagers<br>- Plateforme de broyage gratuit (de manière saisonnière ?)<br>- Création d'un réseau local de collecte et de partage (alimentations possibles : sapins de Noël, mouts, raisins/fruits, noyaux)<br><b>Récupération/utilisation du broyat</b><br>- Particuliers<br>- Jardiniers/paysagistes professionnels sur site, et récupération du surplus des particuliers ou des espaces verts publics<br>- Espaces verts, copropriétés, entreprises... (vérifier si DMA)<br><b>Recherches/visites de bonnes pratiques existantes dans les communes m2A ou en proximité</b><br><b>1.2.3 Crédit d'un réseau de partage de broyat</b><br>- Facilitation d'échanges de broyat entre les personnes qui en ont besoin et celles qui en ont en surplus<br>- Chantiers citoyens avec récupération du broyat par les volontaires |

| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 1.2</b>  | <b>Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages</b>   |
| <b>Partenaires - relais</b>  | Communes, SIVOM, m2A, facilitateurs, services espaces verts ou sous-traitance professionnelle<br>Associations / Collectifs<br>Arboriculteurs<br>Professionnels   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | m2A, SIVOM, communes   |
| <b>Indicateurs</b>   | Evolution des tonnages de déchets verts en déchetterie<br>Impact économique : baisse de la quantité des DV en déchetterie ou baisse du coût du traitement des DV en déchetterie<br>Nombre de communes proposant une offre en matière de broyage/an |
| <b>Critères de réussite</b>  | Communication sur les différentes possibilités d'utiliser le broyat<br>Communication sur les différentes solutions proposées<br>Adaptation des solutions selon l'adhésion et les contraintes des différents secteurs                               |

| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 1.3</b>  | <b>Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <b>Tout le long du PLPDMA</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>  | Déchets verts, déchets dangereux   |
| <b>Objectif général</b>  | Réduire l'utilisation de produits phyto-sanitaires dans les espaces verts et les jardins<br>Favoriser la réutilisation des déchets verts en proximité.<br>Baisse de 4 kg/hab. des déchets verts<br>1 à 2 formations/an ; 5 à 10 jardins à visiter/an   |
| <b>Public cible</b>  | Grand public, scolaires, professionnels (dont acteurs de l'habitat : syndics, bailleurs)   |
| <b>Lieux</b>   | Ecoles, CSC, quartiers, collectifs, lieux dédiés (Shed's, Neppert...), EHPAD, copropriétés, habitats sociaux.  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | Plusieurs acteurs déjà engagés : jardins partagés, communes, Moulin Nature, zoo, arboriculteurs<br>Méconnaissance de la loi Labbé sur l'interdiction des produits phyto-sanitaires pour les jardiniers (hors produits en bio)<br>Réactualisation/publication du guide "jardiner au naturel"  |
| <b>Enjeux</b>  | Promouvoir et diffuser les pratiques du jardin au naturel - Réduire les déchets dangereux et déchets verts en déchetterie<br>Gestion différenciée espaces verts publics et privés  |
| <b>Description de l'action</b>   | <p><b>1.3.1 Sensibilisation et formation aux pratiques de jardinage écologique (Grand public, scolaires et professionnels)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques de jardinage : prairies fleuries, haies vives, paillage, espèces locales, biodiversité, alternatives aux pesticides (rotations), arboriculture</li> <li>- Gestion différenciée des espaces dans les jardins privés et publics</li> <li>- Sensibilisation à une nouvelle esthétique dans les jardins (moins de tontes) par tous les acteurs (communes, jardineries...)</li> <li>- Diffusion guide "jardiner au naturel"</li> <li>- Communication sur site internet prévention des déchets (lien action 5.1.) --&gt; grand public et structures adaptées</li> <li>- Recensement des formations locales en jardinage, arboriculteurs et des acteurs locaux (dossier Conseil de développement)</li> <li>- Interventions pédagogiques dans les écoles.</li> </ul> <p><b>1.3.2 Structuration d'un réseau et recensement de lieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des sites et des acteurs/animations</li> <li>- Création d'un réseau de jardiniers amateurs formés, volontaires pour transmettre, et structuration d'un réseau d'acteurs</li> <li>- Création d'un label de jardins</li> <li>- Visite de jardins modèles</li> <li>- Session de trocs</li> </ul> <p><b>1.3.3 Mobilisation des communes et de l'agglo :</b> gestion différenciée des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion différenciée des espaces verts</li> <li>- Label nature (libellules), à généraliser</li> <li>- Création d'une signalétique spécifique sur les espaces raisonnés</li> <li>- Accompagnement des jardins partagés/espaces sur la durée, mise à disposition de terrains pour favoriser la pérennité</li> <li>- Mise à disposition de jardinières, vergers communaux et arbres fruitiers dans espaces publics de communes ou espaces verts des écoles, collèges ou jardins partagés</li> </ul> |

| <b>Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 1.3</b>  | <b>Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)</b>  |
| <b>Partenaires - relais</b>  | <p>Centres sociaux-culturels, Associations, Clubs, EHPAD<br/>           Communes<br/>           Habitants<br/>           Ecoles, universités, etc ...<br/>           Fédérations des syndics, bailleurs<br/>           Agriculteurs locaux</p> <p>Pour ouverture de jardins (propriétaires/acteurs) : particuliers, entreprises disposant d'espaces verts, communes, associations (type arboriculteurs, apiculteurs, associations &lt;&gt; nourriture à partager &gt;&gt;, FREDON)</p>  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | <b>A définir</b>  |
| <b>Indicateurs</b>   | <p>Nombre de personnes sensibilisées par catégorie : grand public, scolaires et professionnels<br/>           Nombre d'animations de sensibilisation, de participants et d'enquêtes<br/>           Retour des participants et enquêtes<br/>           Evolution des tonnages de déchets verts en déchetterie et des volumes de produits phyto-sanitaires<br/>           Nombre de visites de jardins<br/>           Nombre de jardins mis en place, nombre de communes pratiquant la gestion différenciée des espaces verts</p> |
| <b>Critères de réussite</b>  | <p>S'assurer de la bonne compréhension et de la diffusion du guide "jardiner au naturel"<br/>           Formation des jardiniers, organisation d'ateliers et diffusion des coordonnées (référents)<br/>           Affichage dans les lieux où le jardinage écologique/la gestion différenciée est mise en place (écriteaux, affiches, panneaux) et ajout d'information (Le saviez-vous, questions/réponses) pour intéresser les visiteurs</p>   |

## 3.3. Axe 2 Promotion de la filière et des pratiques du réemploi

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 2.1</b>  | <b>Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)</b>  |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | Tout au long de l'année, actions ponctuelles, programme annuel, programme pluriannuel thématique   |
| <b>Gisement impacté</b>  | Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers   |
| <b>Objectif général</b>  | Promouvoir les pratiques de seconde vie des produits auprès des scolaires<br>20 à 30 ateliers et évènements par an<br>Baisse de 4 kg/hab. des déchets réemployables  |
| <b>Public cible</b>  | Enfants/jeunes/scolaires/étudiants   |
| <b>Lieux</b>   | Ecole, classes de ville<br>Périscolaire + accueil de loisirs, CSC/MJC<br>Campus universitaire<br>Quartiers   |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                                       | Méconnaissance et/ou mauvaise image des "produits/objets" de seconde main, de la réparation ; survalorisation de la consommation de biens neufs<br>Méconnaissance des acteurs du réemploi par le grand public<br>Méconnaissance du fonctionnement des objets, des bases de la réparation<br>Nombreux acteurs sur le réemploi dans l'agglomération, déjà des dynamiques et des temps forts<br>Contexte transfrontalier avec opportunités à étudier<br>Tonnages élevés en déchetterie et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME), cout élevé, (textiles propres dans la benne "tout-venant" : 3,3 kg/hab., déchets du bâtiment : benne "tout-venant" : 2,6 kg/hab. de plâtre et 1,9 kg/hab. de bois)<br>Textiles : gisements d'évitement dans les OMR : 8,6 kg/hab.<br>Part importante de la population à bas revenu, part importante de jeunes (taux de pauvreté 19 % sur m2A et 34 % à Mulhouse - 47 % des mulhousiens vivent en QPV (2020)) |
| <b>Enjeux</b>  | Accroissement des pratiques de réemploi et de réparation sur l'agglomération -<br>Réduction des tonnages d'encombrants en déchetterie  |
| <b>Description de l'action</b>                                     | <b>2.1.1 Organisation d'ateliers de réparation</b><br>- Réparation de jouets, de vélos<br>- Jeux sur le tri/réemploi/prévention<br>- Cours de couture  |
|  | <b>2.1.2 Organisation d'évènements de découverte des métiers de l'artisanat et de la réparation (école, collège, lycée, campus universitaire, quartiers)</b><br>Immersion, visites, stages chez les artisans du réemploi et de la réparation.  |
|  | <b>2.1.3 Activités de découverte réemploi/réparation</b><br>- Boutique éphémère/ troc<br>- Dons/vente fournitures scolaires, brouillons (réemploi papier)<br>- Pendant les cours de technologie<br>- Stand/brocante et repair-café sur les campus pendant la rentrée scolaire, journée des associations et en fin d'année  |
| <b>Structure pilote</b>  | m2A  |

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 2.1</b>  | <b>Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)</b>   |
| <b>Partenaires - relais</b>  | Recycleries, Cité du réemploi, La Petite Manchester, Artistes de MOTOCO<br>Elu adjoint à l'enseignement<br>Rectorat, Chefs d'établissement<br>Accueils de loisirs et périscolaires, Associations<br>SIVOM,<br>Université, Crous<br>Eco-organismes (Eco-logic, Ecomaison, Re-fashion)  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | Budget/financements (ex politique de la ville) - A définir<br>Sourcing  |
| <b>Indicateurs</b>   | Nombre d'écoles, collèges, lycées sensibilisés (nombre de classes et d'élèves)<br>Nombre d'acteurs partenaires<br>Nombre d'acteurs certifiés QualiRépar<br>Evolution du tonnage des encombrants en déchetterie<br>Taux de satisfaction des participants : évaluer la satisfaction globale des participants à travers des enquêtes post-activité |
| <b>Critères de réussite</b>  | La communication sur les différents évènements (multiplier les canaux mais privilégier ceux utilisés par les jeunes)<br>Proposer une continuité aux ateliers/activités (partenaires réparation, réemploi, ...)  |

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 2.2</b>  | <b>Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | Tout au long du PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>  | Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers   |
| <b>Objectif général</b>  | Promouvoir les pratiques et les acteurs de la seconde vie des produits<br>30 à 40 ateliers et évènements par an<br>Baisse de 4 kg/hab. des déchets réemployables   |
| <b>Public cible</b>  | Grand public   |
| <b>Lieux</b>   | Lieux couverts, spacieux (MOTOCO par exemple),<br>Parc Expo<br>Rues, Campus Illberg  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                                       | Méconnaissance et/ou mauvaise image des "produits/objets" de seconde main, de la réparation ; survalorisation de la consommation de biens neufs<br>Méconnaissance des acteurs du réemploi par le grand public<br>Méconnaissance du fonctionnement des objets, des bases de la réparation<br>Nombreux acteurs sur le réemploi dans l'agglomération, déjà des dynamiques et des temps forts<br>Contexte transfrontalier avec opportunités à étudier<br>Tonnages élevés en déchetterie et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME), cout élevé, (textiles propres dans la benne de "tout-venant" : 3,3 kg/hab., déchets du bâtiment : benne de "tout-venant" : 2,6 kg/hab. de plâtre et 1,9 kg/hab. de bois)<br>Textiles : gisements d'évitement dans les OMR : 8,6 kg/hab.<br>Part importante de la population à bas revenu, part importante de jeunes (taux de pauvreté 19 % sur m2A et 34 % à Mulhouse - 47 % des mulhousiens vivent en QPV (2020)) |
| <b>Enjeux</b>  | Visibilité des acteurs, coopération entre eux - Promotion/valorisation des pratiques de réemploi<br>Accroissement des pratiques de réemploi - Réduction des tonnages d'encombrants en déchetterie - Réduction des objets réemployables ou réparables dans les OMR  |
| <b>Description de l'action</b>                                     | <b>2.2.1 Organisation des ateliers d'auto-réparation dans les communes</b><br>- Dans les lieux variés (notamment en partenariat avec les bailleurs sociaux)<br>- Réparation d'appareils électroménagers - Jeux sur le tri/réemploi/prévention - Cours de couture<br>- Tutos / guide pédagogique (action 5.1)<br>- Création d'une plateforme d'échange d'outils et de matériels   |
|  | <b>2.2.2 Organisation d'événements dédiés sur le réemploi et la réparation</b><br>- Salon de la récupération / Boutique éphémère/ troc<br>- Grande braderie du réemploi / Festival du réemploi et de la réparation / Journée du réemploi / réparation sur l'agglomération (comme journée citoyenne) / Foire expo (Village du réemploi)<br>- Repair café, fablab<br>- Gratifieria / espace de gratuité / donnerie<br>- Scènes de réemploi par des artistes / Œuvres d'art déco fabriquées pour les habitants à partir de produits recyclés, et exposées en ville<br>- Thématiques fil rouge (par exemple le textile = lien avec l'histoire de la ville ou de m2A, par ex la Potasse) / Transfrontalier<br>- Conférence en matière d'ESS   |

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 2.2</b>  | <b>Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation</b>   |
| <b>Description de l'action</b>                                     | <p><b>2.2.3 Crédit de nouveaux outils de communication sur le réemploi, la réparation et leurs acteurs</b> (Lien avec Action 5.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception d'un guide pratique des acteurs du réemploi (en lien avec l'annuaire du réemploi)</li> <li>- Guide de la réparation / cartographie (en lien avec l'annuaire national des réparateurs)</li> <li>- Promotion des bienfaits (économique, écologique, social) de la seconde main</li> <li>- Explications / exemples / mise en valeur des gestes pratiques de réemploi (y compris dans le bâtiment)</li> <li>- Présentation des alternatives à la fast-fashion et ses méfaits</li> <li>- Portraits d'acteurs et reportages sur les savoirs faire locaux (artisans, réparateurs, artistes, artisans du bâtiment) engagés dans le réemploi (vidéos) - collaboration avec les médias locaux</li> <li>- Campagne TV grand public d'envergure nationale</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>  | m2A  |
| <b>Partenaires - relais</b>  | <p>Poste de chargé de mission "réemploi" à créer (demandé par les acteurs du territoire)</p> <p>Acteurs du réemploi (associations, artisans, artistes) + institutions, CSC, MJC, DRAC</p> <p>Pour le grand public, familles, habitants du territoire, étudiants, service communication de m2A</p> <p>Travailler avec la Suisse + l'Allemagne (trois frontières) + l'international et les communes jumelées avec m2A (voir avec le service Relations internationales), Bailleurs sociaux</p>  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | <p>ETP pour coordination /animation - A définir</p> <p>Financeurs</p>  |
| <b>Indicateurs</b>   | <p>Nombre d'événements organisés sur le territoire (SERD et hors SERD), nombre de personnes sensibilisées.</p> <p>Nombre d'acteurs sensibilisés et impliqués</p> <p>Evolution des tonnages collectés directement par les principaux acteurs : cité du réemploi, affaire d'entraide, Relais Est...</p> <p>Evolution des tonnages de la benne de "tout-venant" en déchetterie</p> <p>Nombre d'objets réparés dans les repairs café / fablab</p>  |
| <b>Critères de réussite</b>  | <p>Fil rouge dans la communication (code couleur par exemple) pour faire un lien entre les actions et la finalité du réemploi</p> <p>Proposer une continuité aux ateliers/activités (partenaires réparation, réemploi, ...)</p>  |

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 2.3</b>  | <b>Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | 2026 : diagnostics-état des lieux de l'existant<br>Tout le long du PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>  | Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers  |
| <b>Objectif général</b>  | Promouvoir les acteurs et les pratiques de seconde vie des produits<br>5 à 10 structures/artistes/entreprises par an dans les annuaires<br>Baisse de 2 kg/hab. de déchets réemployables   |
| <b>Public cible</b>  | Ménages   |
| <b>Lieux</b>   | En ville, galeries commerciales, écoles/université/Crous, vente en ligne  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                                       | Nombreux acteurs sur le territoire, coopération déjà existante et volonté des acteurs de l'accroître<br>Méconnaissance des acteurs locaux du réemploi par le grand public<br>Recherche de nouveaux débouchés pour les structures et acteurs du réemploi<br>Mauvaise image des "produits/objets" de seconde main<br>Réseau dense de déchetteries - Tonnages élevés et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME)<br>Soutien de Re-fashion avec le SIVOM sur la communication au réemploi des textiles   |
| <b>Enjeux</b>  | Visibilité des acteurs du réemploi, coopération entre acteurs, promotion et valorisation des pratiques de réemploi<br>Accroissement des pratiques de réemploi sur l'agglomération - Réduction des tonnages des bennes d'encombrants en déchetterie  |
| <b>Description de l'action</b>                                     | <b>2.3.1 Etape 1 : Promotion et structuration d'un réseau d'acteur du réemploi</b><br>- Entreprises locales, associations, entreprises ESS et insertion, artistes, habitants (discussion sur la possibilité de collaborer)<br>- Etat des lieux de l'existant/amélioration à apporter - Freins / atouts / besoins à identifier<br>- Rencontres de collectifs d'acteurs variés engagés dans le réemploi, et de commanditaires potentiels<br>- Créer un collectif d'acteurs chargé de la conception / mise en œuvre de la sensibilisation et des bénéfices du réemploi |
|  | <b>2.3.2 Etape 2 : Promotion de l'inscription dans les annuaires dédiés à la réparation, Re-fashion...</b><br>- Adapter ces formats aux publics et sur différents supports (numérique et papier)<br>- Mettre en avant les avantages du réemploi sur la réduction des déchets  |
|  | <b>2.3.3 Etape 3 : Crédit d'un tiers-lieu/ local commercial dédié au réemploi</b><br>- Recherche d'un emplacement adapté pour un local commercial, aménagement adapté, prise en compte des besoins actuels d'espace pour le stockage<br>- Établissement d'un partenariat avec des acteurs et gestion du lieu-gouvernance<br>- Négociation avec les fournisseurs potentiels de produits réutilisables (tarifs, modalités de gestion...)<br>- Définition de critères de qualité au regard du réemploi   |
| <b>Structure pilote</b>  | Trouver un porteur : Motoco, CMA... en vue de la création d'un tiers-lieu   |
| <b>Partenaires - relais</b>  | Entreprises, associations, entreprises ESS et insertion, artistes   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | A définir   |

| <b>Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 2.3</b>  | <b>Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs</b>   |
| <b>Indicateurs</b>   | Création d'une structure porteuse ou appui sur une structure existante et recherche d'un local<br>Nombre de structures adhérentes, nombre de structures ayant exposé<br>Fréquentation du local et des événements<br>Tonnages d'encombrants en déchetterie |
| <b>Critères de réussite</b>  | Idéalement un interlocuteur dédié pour coordonner   |

## 3.4. Axe 3 Réemploi dans le bâtiment

| <b>Axe 3 Réemploi dans le bâtiment</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 3.1</b>                      | <b>S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP</b>  |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>              | <b>Tout au long du PLPDMA</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>                | Déchets du bâtiment (gravats dans DMA, autres déchets professionnels)  |
| <b>Objectif général</b>                | Faciliter le réemploi de matériaux en vue de nouvelles constructions ou de besoins de terre<br>Baisse de 20 % des déchets des entreprises<br>Baisse de 4 kg/hab. des déchets du bâtiment   |
| <b>Public cible</b>                    | Collectivités, entreprises privées, grand public   |
| <b>Lieux</b>                           | A définir  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>           | Nombreux chantiers dans l'agglomération<br>Nouvelle réglementation avec Loi AGEC - Diagnostic « produits-matériaux-déchets » facilite la planification du réemploi<br>Nombreuses problématiques locales liées aux déchets du bâtiment - recherche d'exutoires complémentaires - Mise en place de la REP bâtiment (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment)<br>Gravats issus des activités professionnelles interdits dans les déchetteries de l'agglo (les gravats représentent 79 kg/hab./an, soit 14 % des DMA en 2024)<br>30 à 40 % des déchets des déchetteries sans barrière concerneraient le bâtiment<br>20 % des gravats en déchetterie seraient issus des artisans<br>Déjà des pratiques intégrant le réemploi (BOma, Ville de Mulhouse, Adhérents FFB)<br>Projet de création d'une recyclerie du Bâtiment à la Fonderie   |
| <b>Enjeux</b>                          | Introduire une part croissante de matériaux de réemploi dans les chantiers - Prévoir en amont la récupération de matériaux - Structurer un écosystème de plates-formes de réemploi - réduction des gravats - réduction des PMCB  |
| <b>Description de l'action</b>         | <p><b>3.1.1 Etape 1 : Création d'un groupe de travail inter-partenaires pour élaboration et suivi de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation de tables rondes et des groupes de travail regroupant les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, fédérations professionnelles).</li> <li>-Montage de partenariats, réseaux et évaluation du dispositif des plateformes</li> </ul> <p><b>3.1.2 Structuration d'un écosystème de plateformes de matériaux de réemploi et terre (matériauthèque)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>--&gt; plateformes spécialisées sur un ou deux gisements</li> <li>- Identification des sites stratégiques pour l'installation des plateformes / Mise en place d'infrastructures de collecte, de stockage et de redistribution des matériaux</li> <li>- Identification des flux de matériaux disponibles sur le territoire en vue d'une reprise en réemploi/réutilisation - diagnostic partagé</li> <li>- Nécessité de montée en compétence du personnel sur la remise en état</li> <li>- Mise à disposition du foncier pour les plateformes de réemploi (stockage, transformation...)</li> <li>- Organisation d'échanges entre les projets/chantiers du territoire pour limiter le stockage / base de données / création d'une application unique/partagée pour connaître les disponibilités de matériaux</li> <li>- En complément de la mise en place des REP / densification de l'offre de reprise des déchets professionnels dans le cadre de la REP</li> </ul> <p><b>+ Organiser la filière : plateforme d'échange des terres, utilisation</b></p> |

| Axe 3 Réemploi dans le bâtiment |   |
|---------------------------------|---|
| Action 3.1                      | S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP  |
| Description de l'action         | <p><b><u>3.1.3 Définition d'un cadre technique adapté à la déconstruction/réemploi/réutilisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des matériaux réemployables</li> <li>- Mise en place d'agrément de matériaux de réemploi (revoir la notion de garantie pour ces matériaux)</li> <li>- Création ou diffusion de guides de bonnes pratiques (Fédération du bâtiment, CSTB, ...)</li> </ul> <p><b><u>3.1.4 Définition d'un cadre administratif et juridique avec les maîtres d'ouvrage publics</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation/formation des élus locaux et maîtres d'ouvrage (+ maîtres d'œuvre) aux spécificités</li> <li>- Allocation de budgets nécessaires et intégration de la contrainte de temps du fait de la complexité</li> <li>- Existence de référents "réemploi" chez les maîtres d'ouvrage</li> <li>- Création d'appels à projet ou A.M.I. - intégration des matériaux de réemploi dans le cahier des charges des projets de bâtiments publics portés par les collectivités</li> <li>- Encouragement du réemploi par exonération fiscale sur X années (taxe foncière, ...)</li> <li>- Définition d'objectifs de réhabilitation et limitation des démolitions</li> </ul> |
| Structure pilote                | SIVOM, m2A - acteurs économiques  |
| Partenaires - relais            | Gestion opérationnelle : entreprises privés - répondre à des appels d'offres<br>Associer le monde associatif et les entreprises d'insertion   |
| Moyens prévisionnels            | A définir   |
| Indicateurs                     | Nombre de plateformes de réemploi opérationnelles<br>Volume de matériaux réutilisés / Nombre de chantiers concernés / Indicateurs REP<br>PMCB et tonnages des gravats<br>Nombre de partenariats établis / Nombre de rencontres du groupe de travail /<br>Nombre de participants<br>Satisfaction des utilisateurs des plateformes et des outils numériques.  |
| Critères de réussite            | Voir les aides de la Région pour la mise en place des plateformes (financières, formation, ...) / voir les accords de filières avec la Région<br>Travailler en partenariat avec ces acteurs identifiés  |

| <b>Axe 3 Réemploi dans le bâtiment</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 3.2</b>                      | <b>Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment</b>   |
| <b>Calendrier/étapes</b>               | <b>Tout le long du PLPDMA</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>                | Déchets du bâtiment (gravats dans DMA, autres déchets professionnels, hors DMA)  |
| <b>Objectif général</b>                | Promouvoir le réemploi de matériaux auprès du grand public<br>Former/sensibiliser les professionnels du bâtiment et les donneurs d'ordre   |
| <b>Public cible</b>                    | Grand public et acteurs de la chaîne de production   |
| <b>Lieux</b>                           | A définir  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>           | Nombreux chantiers dans l'agglomération<br>Nouvelle réglementation avec Loi AGEC - Diagnostic « produits-matériaux-déchets » facilite la planification du réemploi<br>Nombreuses problématiques locales liées aux déchets du bâtiment - recherche d'exutoires complémentaires - Mise en place de la REP bâtiment (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment)<br>Gravats issus des activités professionnelles interdits dans les déchetteries de l'agglo (les gravats représentent 79 kg/hab./an, soit 14 % des DMA en 2024)<br>30 à 40 % des déchets des déchetteries sans barrière concerteraient le bâtiment<br>20 % des gravats en déchetterie seraient issus des artisans<br>Déjà des pratiques intégrant le réemploi (BOma, Ville de Mulhouse, Adhérents FFB...)<br>Projet de création d'une recyclerie du Bâtiment à la Fonderie  |
| <b>Enjeux</b>                          | Sensibiliser le grand public (clients/bricoleurs) sur la question des déchets du bâtiment et sur le réemploi - Former les professionnels du bâtiment en amont pour intégrer la dimension réemploi dans les chantiers - Réduire les gravats en déchetterie et les déchets PMCB  |
| <b>Description de l'action</b>         | <p><b><u>3.2.1 Sensibilisation et formation des professionnels avec/par les acteurs professionnels</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation/mobilisation des acteurs du secteur (entreprises, artisans, auto-entrepreneurs, architectes, organismes professionnels, collectivités/donneurs d'ordre) à l'importance et aux techniques du réemploi + impact des déchets (volumes, coût, ...)</li> <li>- Campagnes de communication</li> <li>- Développer des modules de formation par/pour les professionnels du bâtiment - ateliers pratiques sur le tri, la collecte et la réutilisation des matériaux / apprendre à "vendre le réemploi" auprès de clients.</li> <li>- Valorisation des entreprises/collectivités/architectes qui s'engagent dans le réemploi</li> </ul> <p><b><u>3.2.2 Création de réseaux de partage d'expériences</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de groupes de discussion et de forums en ligne pour échanger sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience</li> <li>- Diffusion de bonnes pratiques / site internet</li> <li>- Elaboration ou diffusion des guides de bonnes pratiques existants à destination des entreprises du bâtiment</li> <li><b>- Mise en place/amélioration de l'écologie industrielle et territoriale</b></li> </ul> |

| <b>Axe 3 Réemploi dans le bâtiment</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 3.2</b>                      | <b>Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment</b>  |
| <b>Description de l'action</b>         | <p><b>3.2.3 Organisation d'évènements grand public et professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites guidées (professionnelles et/ou grand public) de chantiers exemplaires en matière de réemploi, centre de traitement, plateformes de réemploi</li> <li>- Ateliers participatifs de bricolage et de réutilisation de matériaux pour le grand public et les professionnels</li> <li>- Organisation événements publics (conférences, ateliers, expositions) pour présenter les initiatives de réemploi du bâtiment</li> </ul> <p><b>3.2.4 Sensibilisation du grand public au réemploi dans le bâtiment (anciennement 2.2.5)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur l'usage des matériaux de réemploi dans les travaux réalisés chez/par les particuliers</li> <li>- Communication dans les déchetteries sur les volumes de déchets du bâtiment et leur coût (par personne)</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>                | m2A et acteurs concernés  |
| <b>Partenaires - relais</b>            | Collectivités et tous donneurs d'ordres<br>Architectes<br>Fédérations professionnelles<br>Eco-organismes, ADEME   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>            | A définir   |
| <b>Indicateurs</b>                     | <p>Nombre de personnes sensibilisées (via les événements, les médias et les supports de communication)</p> <p>Nombre d'entreprises formées et sensibilisées, nombre de professionnels formés</p> <p>Nombre d'événements et d'ateliers organisés. Retours positifs et témoignages des participants.</p> <p>Augmentation du volume de matériaux réemployés dans les projets de construction</p> <p>Tonnages des gravats et déchets PMCB en déchetterie</p>  |
| <b>Critères de réussite</b>            | Voir les aides de la Région pour la mise en place des formations / voir les accords de filières avec la Région pour une prise en charge et une aide à la communication<br>Communication avec fil rouge (même code couleur par exemple, spécifique aux professionnels du bâtiment)   |

## 3.5. Axe 4 Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 4.1</b>  | <b>Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale</b>  |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontre des acteurs</li> <li>2. Diagnostic de l'existant</li> <li>3. Mise à plat des attendus réciproques</li> <li>4. Conventionnement</li> <li>5. Mise en œuvre, communication</li> <li>6. Evaluation, restitution, pérennisation</li> </ol>  |
| <b>Gisement impacté</b>  | Aliments non consommés (gaspillage alimentaire)  |
| <b>Objectif général</b>  | Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et sensibiliser les clients<br>50 restaurateurs sur 6 ans et 2 000 gourmets box distribuées par an<br>Baisse de 120g/hab. du GA dans la restauration collective et commerciale  |
| <b>Public cible</b>  | Tous les établissements de la restauration collective et commerciale<br>Grand public   |
| <b>Lieux</b>   | Affichage/ réseaux sociaux / rencontres/ écoles/ collectivités/ restaurants privés et restauration collective  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | <p>Nombreux restaurants et cantines sur l'agglomération<br/>Coût important du gaspillage alimentaire à réinvestir dans la qualité<br/><b>18 kg/hab. de GA dans les OMR</b> (caractérisation hiver 2023-2024)<br/>Existence de l'opération "Climat gourmand" en 2014 et 2015 (menu avec approvisionnement local, création/distribution de gourmands'box, partenariat avec l'UMIH, 20 restaurateurs concernés)<br/>Action de sensibilisation des convives dans différentes cantines (périscolaires, GHRMSA, CLOUS).<br/>Gourmet box obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021<br/>Loi AGEC : Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015 dans la restauration collective d'ici à 2025 et d'ici à 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale en lien avec les objectifs du PAT (Plan Alimentaire et Territorial)<br/>Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (publique et privée)</p> |
| <b>Enjeux</b>  | <p>Accroître la culture anti-gaspi sur le territoire de m2A<br/>Réduire le gaspillage alimentaire, mobiliser les professionnels et sensibiliser les consommateurs<br/>Réduire les aliments non consommés dans les OMR</p>  |
| <b>Description de l'action</b>   | <p><b>4.1.1 Crédit d'un groupe de travail inter-partenaires pour élaboration et suivi de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaire : restauration collective et commerciale / étude de construction de projets et de partenariats / suivi et évaluation des projets, notamment en partenariat avec l'UHA.</li> <li>- Proposer des activités ludiques de pesée des déchets alimentaires auprès des enfants des cantines pour mesurer et suivre l'évolution du gaspillage alimentaire</li> </ul>   |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |   |
|--|---|
| Action 4.1   | Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale  |
| Description de l'action  | <p><b>4.1.2 Sensibilisation et formation des professionnels de la restauration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des clients et du personnel aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire / sensibilisation du personnel à la gestion des stocks, à la manipulation des aliments et à la réduction du gaspillage</li> <li>- Suivi des tonnages de gaspillage alimentaire pour tracer l'évolution</li> <li>- Proposition de deux tailles de plats : Offrir aux clients la possibilité de choisir entre deux tailles de portions pour leurs repas / Réduire le nombre de plats proposés</li> <li>- Utilisation créative des restes pour de nouveaux plats ou transformation en ingrédients pour d'autres recettes.</li> <li>- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion responsable des repas (voir ce qui existe déjà)</li> <li>- Incitation à donner ou faire réduction sur invendus du jour, type application "too good to go"</li> <li>- Instaurer d'un système de récompenses pour les restaurants et le personnel adoptant des comportements responsables en matière de consommation alimentaire/ Collaboration avec des partenaires locaux pour offrir des incitations attractives</li> </ul> <p><b>4.1.3 Création d'une "gourmet box" locale pour restauration commerciale et collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une gourmet box par un artiste/designeur local ou Haute Ecole des arts du Rhin de Mulhouse ou Musée d'Impression sur étoffe pour encourager les clients à emporter leurs restes de repas</li> </ul> <p><b>4.1.4 Création d'outils de sensibilisation/communication dédiés (Lien avec Action 5.1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'affiches sur le gaspillage alimentaire pour les établissements de restauration : impact, actions en cours, bénéfices et résultats obtenus, chiffres de gaspillage alimentaire dans l'établissement en kg/hab., voire en euro (restau<sup>o</sup> coll)</li> <li>- Création d'Espaces de visibilité, par exemple Affichage Office du Tourisme, MUPI, tram, ....</li> <li>- Organisation d'un concours créatif encourageant les restaurateurs à concevoir des initiatives originales pour réduire le gaspillage alimentaire. Annonce des gagnants lors d'événements spéciaux et promotion via les médias.</li> <li>- Promotion Applications de type "too good to go" et de cuisine de restes</li> <li>- Labélisation des restaurants et hôtels (écotable, clef Verte)</li> </ul> <p><b>4.1.5 Etudier et organiser la collecte des biodéchets des professionnels à travers la redevance spéciale (à partir de 2028)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la génération de gaspillage alimentaire à travers la collecte de biodéchets</li> </ul> |
| Structure pilote   | M2A et les acteurs concernés  |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 4.1</b>  | <b>Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale</b>  |
| <b>Partenaires - relais</b>  | EPICES – SHED – Recycle<br>Union des métiers hôtellerie UMIH, corporation, Fédération prestataire de restauration collective<br>Cantines scolaires CFA – Clous - Collèges – Lycées (Région/CEA)<br>M2A (périscolaire, cantine de la ville, service attractivité)<br>Restauration rapide<br>EHPAD, Centre de réadaptation<br>Regroupement de commerçants (Vitrine de Mulhouse)<br>Design de la gourmet box : Ecole des Beaux-Arts, Musée d'impression sur étoffe<br>Associations de consommateurs |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | A définir  |
| <b>Indicateurs</b>   | Nombre d'établissements sensibilisés, impliqués dans la démarche<br>Nombre d'établissements proposant des gourmets box<br>Nombre de gourmet box distribuées<br>Nombre de campagnes de communication<br>Tonnages de biodéchets dans les OMR + caractérisation du gaspillage alimentaire dans la collecte des bios-déchets   |
| <b>Critères de réussite</b>  | Voir les aides de la Région pour la mise en place des formations / voir les accords de filières avec la Région pour une prise en charge et une aide à la communication<br>Communication avec fil rouge (même code couleur par exemple, spécifique aux professionnels du bâtiment)  |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| Action 4.2   | Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac   |
| <b>Calendrier/étapes</b>   | 1. Diagnostic<br>2. Rencontre des parties prenantes<br>3. Création de l'outil + communication<br>4. Evaluation– Restitution - Pérennisation  |
| <b>Gisement impacté</b>  | Emballages   |
| <b>Objectif général</b>  | Limiter les emballages en valorisant les produits locaux <b>et le vrac</b><br>10 nouveaux partenaires par an<br>Baisse de 1 kg/hab. des emballages   |
| <b>Public cible</b>  | Grand public   |
| <b>Lieux</b>   | Périmètre de l'annuaire (m2A)  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | Existence d'une carte des producteurs alimentaires locaux<br>Nombreux producteurs locaux dans des domaines divers<br>Territoire touristique, possibilité de valoriser les produits locaux<br>Existence du PAT (Plan Alimentaire et Territorial) et de nombreux partenaires<br>Existence du salon "Ma planète bio" à la Foir'Expo, valorisation possible  |
| <b>Enjeux</b>  | Accroître les pratiques de consommation responsable des consommateurs, des producteurs et des distributeurs<br>Accroître la visibilité des acteurs locaux  |
| <b>Description de l'action</b>   | <p><b>4.2.1 Etape 1 : Crédit d'un annuaire de producteurs/fabricants et de produits locaux et épicerie vrac</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un inventaire de l'existant dans différents secteurs (alimentation, artisanat, services, industrie textile ...) / lien avec l'action 5.1 : Accroître l'information sur la prévention des déchets, les acteurs, les pratiques</li> <li>- Développement d'une carte interactive en ligne pour une consultation facile. Actualisation de la carte des producteurs existante</li> <li>- Édition périodique d'une version papier de l'annuaire pour une accessibilité étendue (cibler les publics pour limiter les impressions)</li> <li>- Intégration de filtres dans l'annuaire pour permettre aux utilisateurs de rechercher des produits et boutiques spécifiques en fonction de leur typologie et de leur localité</li> <li>- Amélioration continue des fonctionnalités de filtrage en réponse aux besoins des utilisateurs</li> </ul> <p><b>4.2.2 Etape 2 : Promotion et diffusion des outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les épiceries et les commerces qui proposent le vrac à travers l'annuaire</li> <li>- Crédit d'un réseau d'acteurs locaux autour de la consigne (restaurateurs, commerces, station de lavage)</li> <li>- Informer sur les pratiques du vrac et de la consigne</li> <li>- Développer l'usage de la consigne à travers un réseau de producteurs/vendeurs</li> </ul> <p><b>4.2.3 Etape 3 : Suivi-mise à jour de l'annuaire et évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte régulière de données pour maintenir l'annuaire à jour</li> <li>- Prospective Open DATA</li> <li>- Intégration d'un bouton de suggestion permettant aux utilisateurs de signaler des informations manquantes ou des fermetures d'entreprises. Mise en place d'un processus de vérification pour maintenir la qualité des données</li> <li>- Mise en place d'un système d'évaluation pour mesurer l'utilisation par les consommateurs, les entreprises locales, et les partenaires potentiels (analyse des retours pour améliorer l'expérience utilisateur)</li> </ul> |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 4.2</b>  | <b>Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac</b>  |
| <b>Structure pilote</b>  | m2A  |
| <b>Partenaires - relais</b>  | CCI – CMA – Chambre d'agriculture<br>Communes<br>M2A<br>Magasin de producteurs<br>Fournisseurs<br>Commerçants concernés<br>UHA (Personnes en stage, constitution / mise à jour de la base de données)  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | A définir  |
| <b>Indicateurs</b>   | Nombre d'acteurs et de produits répertoriés par domaine<br>Tonnages de CS et verre   |
| <b>Critères de réussite</b>  | Création d'un réseau privilégié d'acteurs avec cahier des charges : leur montrer l'intérêt d'y adhérer (plus vertueux, communication, confiance des consommateurs)<br>S'assurer du respect du cahier des charges et prévenir les manquements (tromperie) |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 4.3</b>  | <b>Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire</b>  |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <b>Tout le long du PLPDMA</b>   |
| <b>Gisement impacté</b>  | Aliments non consommés (gaspillage alimentaire)   |
| <b>Objectif général</b>  | Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation de qualité auprès des enfants/jeunes et des scolaires<br>20 à 30 ateliers et évènements par an   |
| <b>Public cible</b>  | Enfants / jeunes, élèves, étudiants, grand public   |
| <b>Lieux</b>   | Affichage / réseaux sociaux / rencontres / écoles / périscolaires / cantines scolaires et universitaires / collèges / lycées  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | Nombreux enfants, scolaires, jeunes dans l'agglo<br>18 kg/hab. de gaspillage alimentaire dans les OMR (caractérisation hiver 2023)<br>Action de sensibilisation des convives dans différentes cantines (périscolaires, CLOUS, ...). Existence de la semaine du goût en octobre, initiatives existantes<br>Loi AGEC : Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015 dans la restauration collective d'ici à 2025 et d'ici à 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale en lien avec le PAT (Plan Alimentaire et Territorial)<br>Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (publics et privés)  |
| <b>Enjeux</b>  | Accroître la culture anti-gaspi sur le territoire de m2A<br>Réduire le gaspillage alimentaire auprès du grand public et des jeunes pour réduire les tonnages de biodéchets dans les OMR   |
| <b>Description de l'action</b>   | <p><b>4.3.1 Création d'un groupe de travail inter-partenaires pour l'élaboration et le suivi des projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Partenaires : restauration collective, administrations (DRAAF, CEA, m2A périscolaires, communes), centres socio-culturels, ... de construction de projets et de partenariats</li> <li>-Suivi et évaluation des projets</li> </ul> <p><b>4.3.2 Sensibilisation au gaspillage alimentaire, au goût, à l'écoconsommation sur l'alimentation</b> - A l'école et dans tous les lieux accueillant enfants/jeunes</p> <p><b>Atelier cuisine ou écoconsommation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information/apprentissage sur les quantités nécessaires à la préparation des repas, sur l'épluchage raisonné, l'utilisation des épluchures et des restes + sensibilisation au plaisir de cuisiner, au goût (par personne métier de bouche + diététicienne)</li> <li>- apprentissage sur la liste de courses, les modes de conservation pour éviter de jeter, le rangement, le stockage, l'organisation</li> <li>- sensibilisation aux dates limites de conservation et à leur tolérance (ex : yaourts, fromages, boissons...)</li> <li>- dégustation/éducation au goût, toucher, odeur, couleur ; jeux, chants, histoires avec l'alimentation (liées au plaisir de manger / à la lutte contre le gaspillage alimentaire)</li> </ul> |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |   |
|--|---|
| Action 4.3   | Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire   |
| Description de l'action  | <p><b>4.3.3 Créations d'événements et support de communication ad hoc</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'espaces dédiés sur les campus, collèges, lycées, écoles, cantines et dans l'espace public (office du tourisme, MUPI, tram...) pour sensibiliser au gaspillage alimentaire : panneaux d'affichage interactifs (perte liées au gaspillage alimentaire, actions en cours, bénéfices, résultats obtenus)</li> <li>- Organisation d'un concours créatif encourageant les scolaires/étudiants à concevoir des initiatives originales pour réduire le gaspillage alimentaire. Annonce des gagnants lors d'événements spéciaux et promotion via les médias (de l'université).</li> <li>- Création d'un évènement m2A sur le gaspillage alimentaire incluant enfants/jeunes/scolaires/étudiants : SERD ? Semaine du goût ?</li> </ul> <p><b>4.3.4 Suivi-évaluation des actions en direction des jeunes et du grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système d'évaluation régulière pour mesurer la réduction du gaspillage alimentaire. Suivi des actions et ajustements en fonction des résultats, en partenariat avec l'UHA</li> </ul> |
| Structure pilote   | M2A   |
| Partenaires - relais   | <p>EPICES – SHED<br/> Fédération prestataire de restauration collective<br/> CFA – Enseignant, cours citoyenneté, Clous-UHA, Ecoles primaires - Collèges – Lycées<br/> M2A (périscolaire) Ville de Mulhouse, communes<br/> DRAAF, CEA, Région<br/> Restauration rapide<br/> Centres socio-culturels, associations de quartier, slow food, associations de consommateurs<br/> Regroupement de commerçants (Vitrine de Mulhouse)</p>  |
| Moyens prévisionnels   | A définir   |
| Indicateurs  | <p>Nombre d'établissements sensibilisés, impliqués dans la démarche<br/> Nombre d'événements annuels<br/> Nombre de campagnes de communication<br/> Tonnages de biodéchets dans les OMR + caractérisation du gaspillage alimentaire dans la collecte des bios-déchets</p>   |
| Critères de réussite   | <p>Outil de mesure pour sensibiliser (gachimètre par exemple)<br/> Sensibilisation des enfants dès la maternelle sur la reconnaissance des aliments (légumes) et le goût des aliments<br/> Sensibilisation des enfants de primaire sous forme de jeu (concours d'affiche, choix de menus à la cantine, se servir selon sa faim) ou d'actions (réduction des emballages au goûter en réalisant des goûters maison)<br/> Sensibilisation des étudiants aux modes de conservation et aux différents types de dates de consommation</p>   |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 4.4</b>  | <b>Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public</b>   |
| <b>Calendrier/ Etapes</b>  | <b>Tout le long du PLPDMA</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>  | OMR, tout-venant, textiles et collecte sélective   |
| <b>Objectif général</b>  | Limiter les emballages, les textiles sanitaires, les textiles et promouvoir la consommation responsable<br>20 à 30 ateliers et évènements par an<br>1 à 2 sessions prêts couches lavables/an - 10 bébés/an   |
| <b>Public cible</b>  | Enfants/ jeunes, élèves, étudiants, grand public   |
| <b>Lieux</b>   | Affichage / réseaux sociaux / rencontres / écoles / péri-scolaires / cantines scolaires et universitaires / collèges / lycées  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | Nombreux enfants, scolaires, jeunes dans l'agglo<br>Gisement d'évitement OMr (caract° 2023-2024 ménages et assimilés) :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• emballages : 50 kg/hab. ;</li> <li>• textiles : 8,6 kg/hab. ;</li> <li>• couches : 14,7 kg/hab. ;</li> <li>• papiers souillés : 18,1 kg/hab.</li> </ul>  |
| <b>Enjeux</b>  | Accroître les pratiques de consommations responsables au travers de la réduction des objets à usages uniques<br>Baisse de 5kg/hab. des OMR, de la CS et des textiles   |
| <b>Description de l'action</b>   | <b>4.4.1 Animation d'ateliers sur la consommation responsable, dont la fast-fashion, et la réduction des emballages</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider les relations avec les acteurs économiques (marchés, supermarchés, associations de commerçants)</li> <li>- Proposer de nouveaux ateliers, avec de nouveaux acteurs (bailleurs sociaux par exemple, nouveaux sites, à construire avec les destinataires)</li> </ul>  |
|  | <b>4.4.2 Accompagnement d'un acteur type CSC qui teste une action globale sur le gaspillage alimentaire et la consommation responsable</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une charte qui inscrit les acteurs économiques agricoles et industriels (dont l'industrie textile) dans une consommation responsable</li> </ul>  |
|  | <b>4.4.3 Poursuite du prêt de couches lavables</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir le test avec plus de parents et avec des crèches</li> <li>- Développer le partenariat avec les sage-femmes, gynécologues et maternités</li> <li>- Communiquer plus largement et valoriser les avantages des couches lavables et les possibilités de location et de lavages</li> </ul>   |
|  | <b>4.4.4 Campagne de communication ad hoc</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler les supports de communication, adapter aux différents types de population et sur différents supports (numérique et papier)</li> <li>- Communiquer sur les méfaits de la fast-fashion et informer sur le réemploi des textiles</li> <li>- Communiquer sur les différences de normes et les dangers liés aux achats sur les sites chinois (jouets, objets, textiles : inflammabilité, casse, risque d'étouffement et d'intoxication, durabilité) et les emballages liés aux commandes</li> <li>- Communiquer sur les pratiques éco-responsables et les labels des commerçants, hôtels, restaurants (acteurs économiques)</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>  | <b>m2A, SIVOM</b>  |
| <b>Partenaires - relais</b>  | A définir  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>  | A définir  |

| <b>Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 4.4</b>  | <b>Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public</b>   |
| <b>Indicateurs</b>   | Nombre d'ateliers réalisés par an<br>Nombre de couches prêtées<br>Nombre de campagnes de communication / population touchée<br>Tonnages d'OMR<br>Tonnages de textiles<br>Tonnages CS   |
| <b>Critères de réussite</b>  | Travailler en partenariat avec les filières textiles, et les accords de filières si existant, avec de possibles financements de la communication ou des formations<br>La sensibilisation des achats sur les sites chinois et la fast-fashion : normes, risques, dangers, recyclabilité. Peu de personnes ont conscience des différences avec des productions françaises/EU (élargir aux jouets et autres objets qui finissent dans la benne d'encombrants) |

## 3.6. Axe 5 Sensibilisation et éco-exemplarité

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 5.1</b>                                | <b>Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs</b>  |
| <b>Calendrier/Etapes</b>                         | Site/application version 1 : 6 à 12 mois après validation PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>                          | Tous les déchets ménagers et assimilés   |
| <b>Objectif général</b>                          | Renforcer l'information et la mise en lien entre acteurs<br>Mise en réseau des différents acteurs de la réduction des déchets  |
| <b>Public cible</b>                              | <u>2 entrées :</u><br>- Grand public (1er niveau)<br>- Professionnels dont associations (2ème niveau)  |
| <b>Lieux</b>                                     | <u>Site</u> : Appli indépendante, open source - Pas forcément site m2A avec lien vers l'appli pour une seule porte entrée<br>Animations : territoire de m2A  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                     | Nécessité de réorganiser et renouveler l'information et les outils de communication sur la prévention selon le cadre du PLPDMA<br>Méconnaissance par le grand public de la prévention et des acteurs<br>Nombreux acteurs engagés sur le territoire, SERD dynamique<br>Améliorer l'accessibilité de l'information (tous types de public, tous âges et CSP...) pour tenir compte de la diversité de la population<br>Intégrer les besoins des habitants les plus précaires à travers une communication adaptée et claire<br>Nécessité d'un outil de mise en relation des acteurs entre eux |
| <b>Enjeux</b>                                    | Renforcer la culture de la prévention des déchets, susciter le passage à l'action<br>Accroître les pratiques de prévention de déchets sur l'agglomération<br>Mettre à disposition des outils de communication/information, accessible à tous<br>Faire connaître les initiatives locales en matière de réduction de déchets<br>Favoriser et soutenir les échanges et initiatives entre les acteurs de la réduction des déchets<br>Baisse de 3kg/hab. des DMA  |

| Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité |  |
|---|--|
| Action 5.1                                | Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs   |
|   | <p><b>5.1.1 Création d'un site interactif (grand public + professionnels)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web interactif pour référencer les ressources (application indépendante, open source - pas forcément le site m2A - avec lien application/site pour une entrée unique)</li> <li>- Faire le lien avec toutes les actions de sensibilisation des fiches actions thématiques COMPRENANT :</li> </ul> <p><b>Annuaire des acteurs</b> : producteurs, commerçants engagés dans la prévention des déchets (pages grand public et pages professionnelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données + cartographie des producteurs, commerçants, acteurs engagés dans la réduction des déchets (facilitant la collaboration)</li> <li>- Pages professionnelles : annuaire des acteurs / lister l'existant + base existante locale + actualisation en temps réel (veille journalistique) / Recycler l'annuaire du réemploi et voir le lien avec l'annuaire de réparateurs</li> <li>- Mise en relation entre professionnels (dans l'application)</li> </ul> <p><b>Présentation de bonnes pratiques/savoir-faire/tutos/outils</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de vidéos courtes présentant des témoignages inspirants de professionnels et de familles engagées, mettant en avant des pratiques innovantes. / Vidéos à destination des jeunes (collégiens lycéens) avec leur concours</li> <li>- Mise à dispo outils/matériel en ligne (prêt à imprimer) - tutos - kit pédagogiques - liens vers tutos/ application too good to go, appli de cuisine de restes</li> <li>- Intégrer des formulaires en ligne pour partager de nouvelles pratiques efficaces dans la prévention des déchets.</li> <li>- Mise en relation de services : exemple résidus verts disponibles. + économie de la fonctionnalité</li> </ul> <p><b>5.1.2 Animation d'un réseau d'acteurs professionnels et de citoyens volontaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation entre professionnels à travers l'application et les pages dédiées aux professionnels</li> <li>- Identification des acteurs ou ambassadeurs pionniers par commune et dans l'agglo, les faire connaître</li> <li>- Création d'un pool d'accompagnateurs pour essaimer des bonnes pratiques sur le territoire</li> </ul> <p><b>5.1.3 Sensibilisation/soutien/développement des pratiques (atelier, maison témoin, ...)</b></p> <p>Ateliers participatifs tous thèmes, approches ludiques (fresques, serious game, pièces de théâtre...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'une maison/famille type avec pratiques éco-exemplaire (produits faits maison ou éco-conçu, part du réemploi,)</li> <li>- Challenge thématiques (type challenge à vélo)</li> <li>- Création programme de fidélité avec des réductions spéciales pour encourager l'adoption de pratiques éco-responsables par le grand public, bons d'achats dans structures de réemploi (Relais Est, Cité du réemploi, ...)</li> <li>- Communication engagée : Mettre en place une stratégie de communication dynamique pour promouvoir les actions entreprises, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux et sociaux.</li> </ul> |
| Description de l'action                   |  |

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |   |
|--|---|
| <b>Action 5.1</b>                                | <b>Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs</b>   |
| <b>Description de l'action</b>                   | <p><b>5.1.4 Visite de sites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de visites d'initiatives ou de sites (installations m2A/SIVOM ou d'ailleurs) mettant en valeur les savoir-faire (professionnels et amateurs) à destination du public et des professionnels.</li> </ul> <p><b>5.1.5 Accompagnement des actions de tri et de prévention dans l'habitat collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des affichages adaptés et proposer des guides papiers lors des emménagements</li> <li>- Groupes de travail avec les principaux bailleurs et syndics de copropriétés en lien avec le compostage, la collecte des biodéchets, réemploi, ...</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>                          | Gestion m2A, SIVOM ou indépendant   |
| <b>Partenaires - relais</b>                      | Communes, Associations, Prestataires extérieurs<br>Radio, médias, bailleurs sociaux, syndics, entreprises de nettoyages   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>                      | A définir   |
| <b>Indicateurs</b>                               | <p>Mise en place du nouveau site<br/>Fréquentation du site<br/>Nombre de campagnes de promotion du site</p> <p>Suivi et évaluation : Intégrer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions mises en place et ajuster les stratégies en conséquence.</p> <p>Nombre d'animations, de visites, ...<br/>Tonnage des DMA</p>  |
| <b>Critères de réussite</b>                      | Prendre en compte les habitudes de consommation des populations visées (choix des lieux, des types de supports, niveau de détail des communication). Pour les habitants des QPV, le tri n'est pas la préoccupation première et parfois compliqué à comprendre : simplifier au maximum, ne pas réaliser de communication en parallèle sur une autre thématique déchet (risque de confusion), adapter aux problématiques propres au territoire, attention à l'impact économique des mesures (privilégier les actions qui permettent un retour financier (collecte de déchets rémunérée)   |

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 5.2</b>                                | <b>Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire</b>  |
| <b>Calendrier/Etapes</b>                         | 2026 pour la création du cahier des charges, tout le long du PLPDMA pour la mise en œuvre  |
| <b>Gisement impacté</b>                          | Ordures ménagères, verre et collecte sélective : emballages à usage unique, déchets organiques, documents de communication, goodies  |
| <b>Objectif général</b>                          | Accroître le nombre de manifestations éco-responsables dans l'agglomération<br>Réduire la production de déchets sur les évènements de l'agglo  |
| <b>Public cible</b>                              | Organisateurs d'événements, services "événements" des communes   |
| <b>Lieux</b>                                     | Ensemble des événements organisés sur le territoire de m2A   |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                     | Agglomération dynamique, nombreuses manifestations organisées par des acteurs variés<br>Chartes ou pratiques existantes dans quelques communes pour certains événements (Kingersheim, Riedisheim ?, Mulhouse, ....), pas de démarche systématique à ce stade<br>Existence de l'association Eco-Manifestations Alsace<br>Existence d'un fichier des ressources éco-responsables du Sud-Alsace, réalisé par Eco-Manifestations Alsace pour m2A (à actualiser)<br>Prise de conscience des organisateurs de la nécessité d'améliorer l'éco-responsabilité des manifestations, en hausse<br>Existence de chartes environnementales pour le secteur touristique intégrant des clauses de réduction des déchets   |
| <b>Enjeux</b>                                    | Développer l'éco-conception des événements organisés dans l'agglomération -<br>Mutualiser les outils<br>Baisse de 6 kg/hab. des DMA  |
| <b>Description de l'action</b>                   | <p><b>5.2.1. Crédit d'un groupe de travail inter-partenaires et élaboration du cahier des charges harmonisé à l'échelle de m2A</b></p> <p>avec les associations environnementales, les entreprises locales, le grand public, les collectivités locales (dont le service événement de m2A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des charges évolutif : plusieurs niveaux pour avoir une progression / ouvert à tous les porteurs de manifestations</li> <li>- Recensement des communes déjà pratiquantes / validation du cahier des charges par les communes /outils mutualisés...</li> <li>- Après validation, intégration dans le règlement de collecte</li> </ul> <p><b>5.2.2 Formation des professionnels et des organisateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de séances d'information récurrentes pour les porteurs de projets + communes (lien site et journal municipal.) (Forum m2A ?)</li> <li>- Obligation de remplir un rapport post-événement comprenant des données sur la performance éco-responsable : déchets, recyclage, économies d'énergie, etc.</li> </ul> <p><b>5.2.3 Communication/sensibilisation du grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication anticipée des organisateurs sur leurs engagements éco-responsables permettant une sensibilisation préalable du public</li> <li>- Communication adaptée (affiche consignes et déchets présents)</li> <li>- Valorisation des bonnes pratiques/ promotion et explication du système sur le site internet (voir Action 5.1.)</li> </ul> |

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |  |
|--|--|
| Action 5.2                                       | Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire   |
| <b>Description de l'action</b>                   | <p><b>5.2.4 Crédit d'une filière - développement d'un réseau local de fournisseurs "durables"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours aux fournisseurs locaux et éco-certifiés pour les services, les produits alimentaires et autres besoins logistiques</li> <li>- Utilisation de matériaux durables, réutilisables et recyclables pour les décors, stands et autres installations éphémères</li> <li>- Utilisation d'énergies renouvelables pour l'alimentation électrique des installations temporaires et des stands</li> <li>- Subventions par acquisition de matériel spécifique</li> <li>- Mise en commun du matériel géré par l'association, type éco-manifestation Alsace / Outils mutualisés : location et lavage de verre écocup, toilettes sèches, garage, vélos/sécurisé</li> <li>- Création d'incitations, récompenses ou certifications pour les organisateurs qui surpassent les attentes en matière d'éco-responsabilité</li> <li>- Accompagnement par Eco-manifestations Alsace des pratiques qui fonctionnent bien et identification des difficultés</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>                          | Communes, m2A<br>Eco-Manifestation Alsace, service tourisme et attractivité  |
| <b>Partenaires - relais</b>                      | Eco-Manifestation Alsace, chargé de mission des communes, consultants, éco-conseillers<br>Associations environnementales, agence du tourisme, ADEME<br>Tous les organisateurs de manifestations  |
| <b>Moyens prévisionnels</b>                      | A définir  |
| <b>Indicateurs</b>                               | Nombre d'événements éco-responsables par an et niveau dans la charte<br>Nombre d'événements labellisés<br>Nombre de participants aux événements<br>Nombre de communes ayant créé une charte ou adopté la charte de m2A<br>Tonnage des DMA  |
| <b>Critères de réussite</b>                      | Travail en collaboration avec les différents services concernés  |

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |  |
|--|--|
| <b>Action 5.3</b>                                | <b>Promouvoir et accroître l' « éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)</b>  |
| <b>Calendrier/Etapes</b>                         | <b>Tout le long du PLPDMA</b>  |
| <b>Gisement impacté</b>                          | Tous les déchets ménagers et assimilés   |
| <b>Objectif général</b>                          | Accroître les pratiques éco-responsables dans l'agglomération (tous domaines, hors bâtiment traité ailleurs)   |
| <b>Public cible</b>                              | Prioritairement les entreprises, les établissements, les administrations et les associations considérés comme assimilés plus largement tous les acteurs économiques de l'agglo   |
| <b>Lieux</b>                                     | <b>Ensemble du territoire de m2A</b>   |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>                     | Agglomération dynamique, nombreuses entreprises et établissements<br>Enjeux écologiques en hausse partagés par les acteurs économiques, hausse de la demande des salariés et/ou des clients pour plus de pratiques écologiques<br>Règlementation accrue dans le secteurs public et privé<br>Acteurs déjà engagés - Formations existantes<br>Intérêt d'accroître le nombre d'acteurs engagés pour en motiver de nouveaux ; importance de valoriser des acteurs engagés pour montrer l'exemple<br>Nécessité de renforcer l'éco-exemplarité de la collectivité<br>Poids économique de la commande publique - nombreuses administrations ou établissements du secteur public   |
| <b>Enjeux</b>                                    | Développer les pratiques éco-responsables - renforcer l'éco-exemplarité des communes - motiver l'engagement de nouveaux acteurs - mutualiser les outils - valoriser les acteurs/pratiques éco-responsables<br>Baisse de 5 kg/hab. des DMA  |
| <b>Description de l'action</b>                   | <p><b>5.3.1. Crédit d'un groupe de travail inter-partenaires sur l'éco-responsabilité, l'éco-exemplarité, RSE/RSO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partages et échanges : bonnes pratiques, difficultés/interrogations, recherche de solutions collectives</li> <li>- Formations réalisées par des spécialistes, visites</li> <li>- Regroupement d'acteurs variés (dont les chambres consulaires, le service Dev ECo m2A, Idées Alsace, Club des acheteurs éco-responsables d'Alsace...)</li> <li>- Groupe d'échanges entre les collectivités au sein de l'agglomération et extérieures</li> <li>- Groupe de référents "éco-responsabilité" internes (au sein des entreprises, m2A, communes...), avoir un référent par direction</li> </ul> <p><b>Promotion d'une politique d'achats durables et formation</b> ( basculé en 8.1)</p> <p><b>Promotion de l'éco-conception et d'usages économies et peu créateurs de déchets</b> ( basculé en 8.1)</p> <p><b>5.3.2 Promotion de l'économie circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception de documents de communication sans date</li> <li>- Borne de récupération de fournitures de bureau réemployables</li> <li>- Cartographie des acteurs de l'économie circulaire et faire le lien avec la plateforme de l'économie circulaire de la région (Collectif grand Est)</li> </ul> |

| <b>Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</b> |   |
|--|---|
| Action 5.3                                       | Promouvoir et accroître l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)   |
| Description de l'action                          | <p><b>5.3.3 Campagne de sensibilisation/formations aux écogestes au sein des entreprises, administrations, associations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en direction des salariés : challenge, team-building avec activité liées à l'écologie, ateliers 0 déchet en interne, formations...</li> <li>- en direction des usagers/clients/publics</li> <li>- Création d'un programme de fidélité avec des réductions spéciales pour encourager l'adoption de pratiques éco-responsables par le grand public, bons d'achats dans des structures de réemploi (Relais Est, Cité du réemploi, ...)</li> </ul> |
| Structure pilote                                 | m2A   |
| Partenaires - relais                             | <p>Eco-Manifestation Alsace, chargée de mission des communes, consultants, éco-conseillers</p> <p>Associations environnementales, agence du tourisme, ADEME (sur les biodéchets)</p> <p>Tous organisateurs de manifestations</p>  |
| Moyens prévisionnels                             | A définir   |
| Indicateurs                                      | <p>Nombre d'événements éco-responsables par an et niveau dans la charte</p> <p>Nombre d'acteurs locaux ayant créé une charte ou adopté la charte de m2A</p> <p>Tonnage des DMA</p>  |
| Critères de réussite                             | Proposer des objectifs basés sur le bon sens dans un premier temps, puis élargir à un niveau plus avancé en mettant en avant les gains économiques et l'image positive des acteurs qui s'engagent.  |

### 3.7. Axe 6 Déchetteries

| <b>Axe 6. Déchetteries</b>     |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Action 6.1</b>              | <b>Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie</b>   |
| <b>Calendrier/Etapes</b>       | Tout le long du PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>        | DOM  |
| <b>Objectif général</b>        | Diminuer et réguler les tonnages venant des professionnels, orienter les tonnages des usagers vers le réemploi lorsque c'est possible  |
| <b>Public cible</b>            | Professionnels et particuliers, usagers des déchetteries   |
| <b>Lieux</b>                   | 15 déchetteries du territoire  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>   | <p>Coût élevé pour la collectivité</p> <p>Tonnage en augmentation 227 kg/hab. de DOM en 2024</p> <p>Contrôle d'accès effectif depuis septembre 2025 sur l'ensemble des déchetteries</p> <p>9 containers de réemploi sur les 15 déchetteries au profit de la Cité du Réemploi soit 384 T</p> <p>Potentiel d'amélioration fort sur les bennes d'encombrants (caractérisation 2024) : 10 kg/hab. de déchets concernés par les REP, 10kg/hab. de déchets du bâtiment (gravats, plâtre, ...), 3,5 kg/hab. de bois, ...</p>  |
| <b>Enjeux</b>                  | <p>Améliorer l'information en matière de tri, améliorer la performance du tri, régulariser les professionnels qui utilisent les déchetteries, responsabiliser les usagers sur les tonnages générés</p> <p>Baisse de 36 kg/hab. des DOM</p>   |
| <b>Description de l'action</b> | <p><b>6.1.1 Campagnes d'information et de communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le plan d'action de communication sur la mise en place des contrôles d'accès pour rendre l'information plus visible et plus <b>compréhensible</b> : à travers le site internet actualisé du SIVOM (utiliser les relais pour renvoyer vers le site du SIVOM) et sur les déchetteries concernées</li> <li>- Informer les usagers sur le devenir des bennes des déchetteries</li> <li>- Adapter la signalétique au fur et à mesure des évolutions pour un message clair et compréhensif</li> </ul> |
| <b>Description de l'action</b> | <p><b>6.1.2 Aménagement des containers de réemploi dans les déchetteries non équipées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les recycleries et associations de réemploi et de réparation pour réorienter ce flux</li> <li>- Informer les usagers et les gardiens de déchetteries sur les objets reprenables dès l'entrée en déchetterie</li> </ul>   |
| <b>Structure pilote</b>        | SIVOM  |
| <b>Partenaires - relais</b>    | Associations de réemploi et réparation, communes   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>    | A définir  |
| <b>Indicateurs</b>             | <p>Tonnages des DOM</p> <p>Tonnages d'objets détournés vers le réemploi</p>  |
| <b>Critères de réussite</b>    | <p>Espace de réemploi dans les déchetteries : information des usagers, ouvertures régulières, partenariat avec des associations (en fonction du niveau de surcharge de la Cité du Réemploi)</p> <p>Prendre en considération que les gardiens de déchetteries vont subir des pressions de la part de certains professionnels (risque d'augmentation des agressions) : leur donner les outils pour éviter que ce phénomène ne se généralise</p>  |

## 3.8. Axe 7 Amélioration du tri

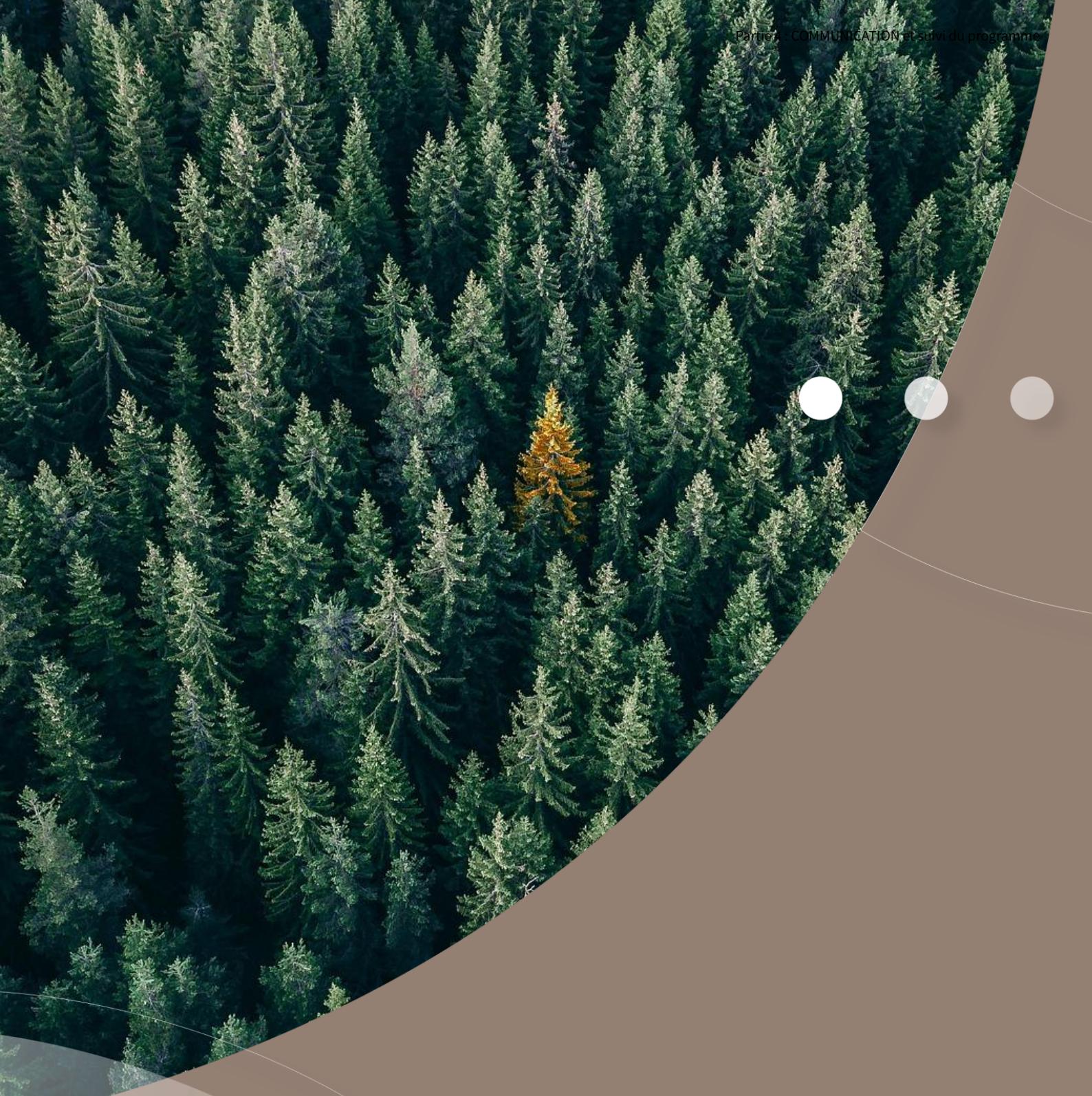
| <b>Axe 7. Amélioration du tri</b> |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Action 7.1</b>                 | <b>Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri</b>   |
| <b>Calendrier/Etapes</b>          | Tout le long du PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>           | Collecte sélective des ménages et des établissements "assimilés", OMR, verre, encombrants  |
| <b>Objectif général</b>           | Améliorer la visibilité et l'accessibilité aux informations sur les consignes de tri   |
| <b>Public cible</b>               | Grand public, établissements "assimilés"   |
| <b>Lieux</b>                      | Où ?<br>Sur le site du SIVOM<br>MAJ site m2A<br>Démarchage, ateliers ou présence à des manifestations  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>      | Nombreuses erreurs de tri : 18 kg/hab. de refus de tri en 2024<br>Coût élevé pour la collectivité<br>Nécessité de renouveler/diversifier les modes de communication sur le tri<br>Taux de valorisation des DMA à améliorer   |
| <b>Enjeux</b>                     | Améliorer l'information en matière de tri, améliorer la performance du tri<br>Baisse des OMR, du refus de tri et des encombrants<br>Hausse de la collecte sélective  |
| <b>Description de l'action</b>    | <p><b>7.1.1 Campagnes d'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le plan d'action de communication sur le tri pour rendre l'information plus visible : à travers le site internet actualisé du SIVOM (utiliser les relais pour renvoyer vers le site du SIVOM )</li> <li>- Lien entre les sites des communes et le site du SIVOM (information en poupées russes, de plus en plus précis)</li> <li>- Lien vers le site "acteurs et bonnes pratiques" et inversement en direction du site du SIVOM</li> <li>- Actualités sur le site du SIVOM (faire vivre l'information) / insérer des vidéos de Citéo</li> <li>- Utiliser les médias locaux pour communiquer sur les gestes à éviter</li> <li>- Créer des QR code à apposer sur les poubelles</li> </ul> <p><b>7.1.2 Crédit d'ateliers et d'événements, visites d'équipements liés aux déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit d'ateliers grand public (notamment parents-enfants) pour enseigner aux habitants les principes du tri</li> <li>- Collaboration avec entreprises locales pour organiser des événements conjoints visant à promouvoir le tri</li> <li>- Visites du centre de tri, de l'usine de recyclage, de déchetteries ...</li> </ul> <p><b>7.1.3 Crédit de supports adaptés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec des relais (centres socio-culturels, associations, apprenants en Français...) ; vérification de l'accessibilité de l'information (langues)</li> <li>- Etablir un mécanisme de feedback pour le recueil des suggestions et des préoccupations sur le tri</li> </ul> |
| <b>Structure pilote</b>           | SIVOM en partenariat avec m2A<br>Services communication<br>Ambassadeurs +++ (lien avec les habitants)  |

| <b>Axe 7. Amélioration du tri</b> |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Action 7.1</b>                 | <b>Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri</b>  |
| <b>Partenaires - relais</b>       | Relais : Associations locales<br>Communes (bulletin communal)<br>CSC<br>Ecoles<br>Déchetteries<br>Bailleurs sociaux<br>Entreprises de nettoyage et service moyens   |
| <b>Moyens prévisionnels</b>       | <b>Ambassadeurs du tri et animateurs, dont animateurs scolaires</b>   |
| <b>Indicateurs</b>                | Suivi des performances de tri : taux de refus<br>Tonnage d'OMR, de CS et d'encombrants  |
| <b>Critères de réussite</b>       | Multiplier les canaux de diffusion<br>Se limiter à la communication sur un type de déchet à la fois pour éviter la confusion<br>Simplifier la communication pour cibler un public large et pas seulement acquis |

## 3.9. Axe 8 Politiques incitatives

| <b>Axe 8. Politiques incitatives</b> |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Action 8.1</b>                    | <b>Politiques incitatives de réduction des déchets</b>   |
| <b>Calendrier/Etapes</b>             | Tout le long du PLPDMA   |
| <b>Gisement impacté</b>              | Ensemble des DMA   |
| <b>Objectif général</b>              | Réduire les DMA pour atteindre les objectifs de la loi AGEC  |
| <b>Public cible</b>                  | Habitants, entreprises et assimilés  |
| <b>Lieux</b>                         |  |
| <b>Contexte - Diagnostic</b>         | <p>L'ensemble des services sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la Redevance Spéciale (RS) est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations.</p> <p>Le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets et intègre la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits dans des démarches de prévention des déchets en particulier avec la commande publique éco-responsable.</p>   |
| <b>Enjeux</b>                        | Réduire à la source la production de déchets   |
| <b>Description de l'action</b>       | <b><u>8.1.1 Promotion d'une politique d'achats durables (SPASER) et formation</u></b>  |
|                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier voire imposer dès que possible les écolabels</li> <li>- Intégrer des critères ou clauses permettant de garantir de limiter la production de déchets ou garantir le réemploi</li> <li>- Intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée</li> <li>- Augmentation des achats de produits labellisés, écologiques dans tous les domaines</li> <li>- Construction-développement, mise en réseau de prestataires éco-responsables (68/Alsace)- voir avec Eco-manifestation Alsace</li> <li>- Association des salariés dans l'aménagement / le réaménagement des locaux avec une dimension de réemploi et sensibilisation des salariés au réemploi</li> <li>- Intégration d'une clause de réemploi (dès que possible) et/ou achat local dans les marchés publics / augmenter la cotation des critères écologiques dans les marchés publics</li> <li>- Collecte des rebuts encore réutilisables (textile, métal, cartons...) ou création d'une plate-forme d'échanges auprès des acteurs volontaires</li> <li>- Formations réalisées par des spécialistes et information-promotion du Club des acheteurs éco-responsables d'Alsace, outils des chambres consulaires, ...</li> </ul> |
|                                      | <b><u>8.1.2 Etude de la mise en œuvre du réemploi dans le cadre de la commande publique et de nos propres chantiers</u></b>  |
|                                      | <b><u>8.1.3 Redevance spéciale et taxe incitative</u></b>  |
|                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la mise en place de nouveaux modes de facturation et sensibilisation sur les coûts engendrés par les déchets</li> <li>- Réduction de la fréquence de collecte</li> </ul>  |

| Axe 8. Politiques incitatives |   |
|-------------------------------|---|
| Action 8.1                    | Politiques incitatives de réduction des déchets   |
| Description de l'action       | <p><b>8.1.4 Promotion et pérennisation de l'éco-conception, d'usages économies et peu créateurs de déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre et évaluer le PLPDMA par l'équipe projet et le comité de pilotage</li><li>- Pérenniser la CCES et la réunir régulièrement pour suivre et faire évoluer les projets du PLPDMA</li><li>- Produire des études permettant le suivi de l'évolution des gisements et du comportement des habitants afin d'adapter les projets à la réalité du territoire : caractérisations et études sociologiques</li></ul> |
| Structure pilote              | m2A, communes   |
| Partenaires - relais          | SIVOM, UVE  |
| Moyens prévisionnels          | A définir   |
| Indicateurs                   | Tonnages de DMA   |
| Critères de réussite          | Bien communiquer sur la réduction de la fréquence de collecte : un tri bien fait réduit le volume de la poubelle, expliquer les leviers   |



## PARTIE 4 : COMMUNICATION ET SUIVI DU PROGRAMME





## 2. Le calendrier

| N° action  | Nom de l'action   | Etat actuel | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|------------|---|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 1.1 | Développer le compostage individuel et partagé  | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 1.2 | Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages   | En projet   |      |      |      |      |      |      |
| Action 1.3 | Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 2.1 | Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)  | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 2.2 | Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 2.3 | Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs  | En projet   |      |      |      |      |      |      |
| Action 3.1 | S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP                                      | En projet   |      |      |      |      |      |      |
| Action 3.2 | Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment   | En projet   |      |      |      |      |      |      |
| Action 4.1 | Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale  | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 4.2 | Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac  | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 4.3 | Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 4.4 | Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 5.1 | Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs  | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 5.2 | Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire                              | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 5.3 | Promouvoir et accroître l'«éco-responsabilité/éco-exemplarité» des acteurs locaux (hors bâtiment)   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 6.1 | Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 7.1 | Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri   | En cours    |      |      |      |      |      |      |
| Action 8.1 | Politiques incitatives de réduction des déchets   | En projet   |      |      |      |      |      |      |

### 3. Indicateurs de suivi

| Fiche action |   | Situation de référence                          |          |           | Evol. des tonnages |        | Priorité |        |          |
|--------------|---|---|----------|-----------|--------------------|--------|----------|--------|----------|
|              |   | Gisements impactés                              | Tonnages | 2010-2019 | 2019-2024          | Faible | Moyenne  | Forte  |          |
| N° action    | Nom de l'action   |   | Tonnes   | kg/hab.   | %                  | %      | Base     | Avancé | Vertueux |
| 1.1          | <b>Développer le compostage individuel et partagé</b>   | <b>Déchets alimentaires</b>                     | 13 750   | 51        | 0,0                | 0,0    |          | X      |          |
| 1.2          | <b>Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages</b>                                    | <b>Déchets verts</b>                            | 19 091   | 70        | 21,8               | -15,3  |          | X      |          |
| 1.3          | <b>Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)</b>                | <b>Déchets verts</b>                            | 19 091   | 70        | 21,8               | -15,3  |          | X      |          |
| 2.1          | <b>Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)</b>                     | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78        | 21,8               | -15,3  | X        |        |          |
| 2.2          | <b>Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation</b>          | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78        | 21,8               | -15,3  | X        |        |          |
| 2.3          | <b>Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs</b>   | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78        | 21,8               | -15,3  |          | X      |          |
| 3.1          | <b>S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP</b> | <b>Gravats, laine de verre, huisseries, ...</b> | 21 708   | 80        | 10,4               | 18,6   |          |        | X        |
| 3.2          | <b>Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment</b>                  | <b>Gravats, laine de verre, huisseries, ...</b> | 21 708   | 80        | 10,4               | 18,6   |          |        | X        |
| 4.1          | <b>Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale</b>                             | <b>Aliments non consommés<sup>(3)</sup></b>     | 1 090    | 4,01      | 0,0                | 0,0    | X        |        |          |
| 4.2          | <b>Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac</b>   | <b>Emballages</b>                               | 26 366   | 97,04     | 0,0                | 0,0    |          |        | X        |

| Fiche action |  | Situation de référence                |          |         | Evol. des tonnages |           | Priorité |         |          |
|--------------|--|---------------------------------------|----------|---------|--------------------|-----------|----------|---------|----------|
|              |  | Gisements impactés                    | Tonnages |         | 2010-2019          | 2019-2024 | Faible   | Moyenne | Forte    |
| N° action    | Nom de l'action  |                                       | Tonnes   | kg/hab. | %                  | %         | Base     | Avancé  | Vertueux |
| 4.3          | <b>Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire</b> | Aliments non consommés <sup>(3)</sup> | 4 646    | 17,10   | 0,0                | 0,0       | X        |         |          |
| 4.4          | <b>Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public</b>   | OMR+CS+textiles                       | 88 935   | 327,34  | 0,0                | 0,0       |          | X       |          |
| 5.1          | <b>Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs</b>  | DMA                                   | 153 402  | 565     | 5,4                | -4,97     |          | X       |          |
| 5.2          | <b>Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire</b>                              | DMA                                   | 153 402  | 565     | 5,4                | -4,97     |          | X       |          |
| 5.3          | <b>Promouvoir et accroître l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)</b>   | DMA                                   | 29 146   | 107     | 5,4                | -4,97     |          | X       |          |
| 6.1          | <b>Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie</b>   | DOM                                   | 64 440   | 237     | 18,5               | 6,3       | X        |         |          |
| 7.1          | <b>Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri</b>   | DMA                                   | 153 402  | 565     | -16,1              | -1,9      | X        |         |          |
| 8.1          | <b>Politiques incitatives de réduction des déchets</b>   | DMA                                   | 153 402  | 565     | 5,4                | -4,97     |          | X       |          |

#### 4. Indicateurs de résultat

| Fiche action |   | Situation de référence                          |          |         | Evolution des tonnages |           | Objectif de réduction des DMA |        |         |
|--------------|---|---|----------|---------|------------------------|-----------|-------------------------------|--------|---------|
|              |   | Gisements impactés                              | Tonnages |         | 2010-2019              | 2019-2024 | Tonnages cibles               |        |         |
| N° action    | Nom de l'action   |   | Tonnes   | kg/hab. | %                      | %         | %                             | Tonnes | kg/hab. |
| 1.1          | <b>Développer le compostage individuel et partagé</b>   | <b>Déchets alimentaires</b>                     | 13 750   | 51      | 0,0                    | 0,0       | -5%                           | -688   | -3      |
| 1.2          | <b>Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages</b>                                    | <b>Déchets verts</b>                            | 19 091   | 70      | 21,8                   | -15,3     | -5%                           | -955   | -4      |
| 1.3          | <b>Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)</b>                | <b>Déchets verts</b>                            | 19 091   | 70      | 21,8                   | -15,3     | -5%                           | -955   | -4      |
| 2.1          | <b>Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)</b>                     | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78      | 21,8                   | -15,3     | -5%                           | -1 054 | -4      |
| 2.2          | <b>Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation</b>          | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78      | 21,8                   | -15,3     | -5%                           | -1 054 | -4      |
| 2.3          | <b>Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs</b>   | <b>Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers</b> | 21 073   | 78      | 21,8                   | -15,3     | -3%                           | -527   | -2      |
| 3.1          | <b>S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP</b> | <b>Gravats, laine de verre, huisseries, ...</b> | 21 708   | 80      | 10,4                   | 18,6      | -5%                           | -1 085 | -4      |
| 3.2          | <b>Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment</b>                  | <b>Gravats, laine de verre, huisseries, ...</b> | 21 708   | 80      | 10,4                   | 18,6      | Non concerné <sup>(1)</sup>   |        |         |
| 4.1          | <b>Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale</b>                             | <b>Aliments non consommés <sup>(3)</sup></b>    | 1 090    | 4,01    | 0,0                    | 0,0       | -3%                           | -33    | -0,12   |

| Fiche action |  | Situation de référence                      |          |         | Evolution des tonnages |           | Objectif de réduction des DMA |        |            |
|--------------|--|---|----------|---------|------------------------|-----------|-------------------------------|--------|------------|
|              |  | Gisements impactés                          | Tonnages |         | 2010-2019              | 2019-2024 | Tonnages cibles               |        |            |
| N° action    | Nom de l'action  |   | Tonnes   | kg/hab. | %                      | %         | %                             | Tonnes | kg/hab.    |
| 4.2          | <b>Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac</b>  | <b>Emballages</b>                           | 26 366   | 97,04   | 0,0                    | 0,0       | -1%                           | -264   | -1         |
| 4.3          | <b>Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire</b> | <b>Aliments non consommés<sup>(3)</sup></b> | 4 646    | 17,10   | 0,0                    | 0,0       | -6%                           | -279   | -1         |
| 4.4          | <b>Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public</b>   | <b>OMR+CS+textiles</b>                      | 88 935   | 327,34  | 0,0                    | 0,0       | -1,5%                         | -1 334 | -5         |
| 5.1          | <b>Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs</b>  | <b>DMA</b>                                  | 153 402  | 565     | 5,4                    | -4,97     | -0,5%                         | -767   | -3         |
| 5.2          | <b>Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire</b>                              | <b>DMA</b>                                  | 153 402  | 565     | 5,4                    | -4,97     | -1,0%                         | -1 534 | -6         |
| 5.3          | <b>Promouvoir et accroître l' « éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)</b>  | <b>DMA</b>                                  | 29 146   | 107     | 5,4                    | -4,97     | -5%                           | -1 457 | -5         |
| 6.1          | <b>Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie</b>   | <b>DOM</b>                                  | 64 440   | 237     | 18,5                   | 6,3       | -15%                          | -9 666 | -36        |
| 7.1          | <b>Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri</b>   | <b>DMA</b>                                  | 153 402  | 565     | -16,1                  | -1,9      | Non concerné <sup>(2)</sup>   |        |            |
| 8.1          | <b>Politiques incitatives de réduction des déchets</b>   | <b>DMA</b>                                  | 153 402  | 565     | 5,4                    | -4,97     | -1,0%                         | -1 534 | -6         |
| <b>Total</b> |  |   |          |         |                        |           |                               |        | <b>-85</b> |

(1) Cette action concernant les déchets des professionnels hors DMA, elle ne rentre pas dans le cadre de la diminution des DMA.

(2) Cette action concernant des mesures d'amélioration de la qualité et du geste de tri, il n'y a pas de baisse entraînée mais une redistribution des flux vers les bonnes filières. L'évolution devrait se traduire par une hausse de la CS et du verre et une baisse des OMR et des encombrants.

(3) La donnée n'est pas complètement connue au niveau des professionnels, les valeurs ont donc été estimées à partir des données nationales et des caractérisations.



# annexes



|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 .....</b>   | <b>96</b>                          |
| <b>Annexe 2 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A .....</b>  | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| <b>Annexe 3 : Contexte législatif en matière de déchets .....</b>  | <b>126</b>                         |
| <b>Annexe 4 : Liste des membres de la CCES .....</b>   | <b>115</b>                         |
| <b>Annexe 5 : Diagnostic socio-économique détaillé.....</b>  | <b>129</b>                         |
| <b>Annexe 6 : Résultat de l'enquête sur les pratiques d'éco-exemplarité de la collectivité et des communes .....</b> | <b>131</b>                         |



## **Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010**



### Les actions réalisées par m2A, le SIVOM et les partenaires entre 2010 et 2024

| Nom de la structure                              | Type d'activité /structure | Description de l'action   | Année            | Produit concerné ou alternative   | Alternative         | Gisements / Axes PLPDMA     | Cible                      | Problème ou arrêt |
|--|----------------------------|---|------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------|
| GESTION DE PROXIMITE DECHETS VERTS ET BIODECHETS |                            |   |                  |                                   |                     |                             |                            |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | vente de composteurs individuels  | à partir de 2010 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | particuliers               |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | sensibilisation compostage  | à partir de 2014 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | particuliers               |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | création de plates-forme pédagogiques de compostage   | à partir de 2015 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | grand public               |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | accompagnement gros producteur pour compostage partagé  | à partir de 2015 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | gros producteurs           |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | accompagnement création placettes de compostage partagé   | à partir de 2015 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | particuliers, copropriétés |                   |
| <b>SIVOM</b>                                     | collectivité territoriale  | Formation guide composteurs   | à partir de 2015 | déchets de cuisine, déchets verts | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | particuliers, copropriétés |                   |
| <b>Entreprise Recycle</b>                        |                            | Collecte à vélo des biodéchets des restaurants, hôtels  | 2023             | biodéchets                        | collecte biodéchets | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | entreprises                |                   |
| <b>Auto-entrepreneur Compostri</b>               |                            | sensibilisation au compostage inclusif, fabrication d'un prototype adapté aux personnes à mobilité réduite, | 2024 ?           | déchets de cuisine                | compostage          | DECHETS VERTS ET BIODECHETS | particuliers, copropriétés |                   |

|  |                           |   |                              |   |  |  |   |  |
|--|---------------------------|---|------------------------------|---|--|--|---|--|
|  |                           | conseil/accompagnement des démarches de compostage partagé  |                              |   |  |  |   |  |
| <b>M2A service transition écologique</b> | Collectivité territoriale | Création d'un guide "jardiner au naturel"   | 2016                         | Déchets verts, déchets dangereux        | jardinage au naturel                                     | DECHETS VERTS ET BIODECHETS                      | particuliers, copropriétés, collectivités |  |
| <b>M2A service transition écologique</b> | collectivité territoriale | Accompagnement gestion différenciée des espaces verts (GERPLAN Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) | à partir de 2014             | déchets verts                           | gestion différenciée des espaces verts publics et privés | DECHETS VERTS ET BIODECHETS                      | particuliers, copropriétés, collectivités | dispositif financé par le département du Haut-rhin, puis la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace), suspendu en 2025 |
| <b>SIVOM</b>                             | collectivité territoriale | Rédaction plaquette "déchets verts"   | 2020                         | déchets verts                           | gestion différenciée des espaces verts privés            | DECHETS VERTS ET BIODECHETS                      | particuliers, copropriétés, collectivités |  |
| <b>M2A service transition écologique</b> | collectivité territoriale | distribution de poules "opération j'adopte des poules"  | 2018, 2019, 2021, 2022, 2024 | déchets de cuisine, restes alimentaires | poules   | GESTION DE PROXIMITE DECHETS VERTS ET BIODECHETS | grand public                              |  |
| DECHETS DANGEREUX                        |                           |   |                              |   |  |  |   |  |
| <b>SIVOM</b>                             | collectivité territoriale | collecte fibro-ciment auprès des particulier  | ??                           | amiante                                 |  | évitement déchets toxiques                       | particuliers                              |  |
| <b>SIVOM</b>                             | Collectivité territoriale | Équipement des déchetteries en signalétique tri déchet dangereux  | à partir de 2014             | tous déchets dangereux                  | gestion déchets dangereux                                | gestion déchets dangereux                        | particuliers                              |  |

|   |                           |  |                  |  |  |                            |                            |                                |
|---|---------------------------|--|------------------|--|--|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| <b>SIVOM ?</b>  | collectivité territoriale | sensibilisation jardinage au naturel et évitemen déchets dangereux pour les jardins familiaux de Mulhouse            | 2014-2015        | produits phytosanitaires : engrais, pesticides, insecticides | jardinage au naturel                                   | évitement déchets toxiques | particuliers               |                                |
| <b>Mission eau et partenaires</b>                       |                           | sensibilisation jardinage au naturel et évitemen déchets dangereux (semaine des alternatives aux pesticides et SERD) | depuis 2014      | produits phytosanitaires : engrais, pesticides, insecticides | jardinage au naturel                                   | évitement déchets toxiques | particuliers               | n'existe plus sous cette forme |
| <b>SIVOM</b>  | collectivité territoriale | sensibilisation jardinage au naturel ; sensibilisation en déchetterie limitation déchets dangereux                   | à partir de 2015 | produits phytosanitaires : engrais, pesticides, insecticides | jardinage au naturel                                   | évitement déchets toxiques | particuliers, copropriétés |                                |
| <b>LUTTE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>                     |                           |  |                  |  |  |                            |                            |                                |
| <b>Divers bailleurs sociaux</b>                         | bailleurs sociaux         | sensibilisation gaspillage alimentaire par événement dans différents quartiers/micro-quartiers : disco-soupe         | depuis 2014      | déchets de cuisine   | restes alimentaires, légumes moches, légumes en entier | gaspillage alimentaire     | grand public               |                                |
| <b>Divers acteurs</b>                                   |                           | sensibilisation des étudiants au bien manger et gaspillage alimentaire   | depuis 2014      | déchets de cuisine et restes alimentaires                    | Cuisine, conservation, dosage/faim                     | gaspillage alimentaire     | étudiants                  |                                |
| <b>M2A service transition écologique</b>                | collectivité territoriale | Création éco-cup verre mesure à destination des étudiants et largement distribué au grand public                     | 2014             | restes alimentaires  | bon dosage cuisine                                     | gaspillage alimentaire     | étudiants, particuliers    |                                |
| <b>M2A service transition écologique et partenaires</b> | collectivité territoriale | sensibilisation gaspillage alimentaire par événement : dispo-soupe, show culinaires                                  | 2015-2019        | déchets de cuisine et restes alimentaires                    | restes alimentaires, légumes moches, légumes en entier | gaspillage alimentaire     | grand public, étudiants    |                                |

|  |                           |  |                  |   |  |                        |  |  |
|--|---------------------------|--|------------------|---|--|------------------------|--|--|
| <b>M2A service transition écologique et partenaires</b>                                    |                           | Diffusion du dépliant "pain" aux habitants, dépliant réalisé par les CD alsaciens et les PLP alsaciens                                 | 2014             | déchets de cuisine et restes alimentaires | restes alimentaires                    | gaspillage alimentaire | grand public                                 |  |
| <b>M2A service transition écologique</b>   | collectivité territoriale | sensibilisation au gaspillage alimentaire avec les restaurateurs, création de la gourmand'box (dans opération climat gourmand et SERD) | 2014 - 2015      | déchets de cuisine et restes alimentaires | utilisation restes alimentaires        | gaspillage alimentaire | particuliers + restaurateurs                 |  |
| <b>périscolaires m2A, autres périscolaires et certains collèges, Moulin Nature, ARIENA</b> |                           | action éco-resto du perisco" diagnostic, formation des personnel, sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire                 | 2017             | déchets de cuisine et restes alimentaires | sensibilisation accompagnement complet | gaspillage alimentaire | scolaires + personnel cantine                |  |
| <b>OBAPA (BIO en Grand-Est) + m2A</b>  |                           | accompagnement 5 structures de restauration collective sur bio et circuits courts dont un volet gaspillage alimentaire                 | 2016-2018        | déchets de cuisine et restes alimentaires | sensibilisation accompagnement complet | gaspillage alimentaire | structures restauration collective           |  |
| <b>périscolaires m2A</b>   | collectivité territoriale | sensibilisation au gaspillage alimentaire avec pesée des restes (SERD), selon la volonté des structures                                | depuis 2016      | restes alimentaires                       | dosage/faim                            | gaspillage alimentaire | scolaires                                    |  |
| <b>SIVOM, Moulin nature</b>  |                           | sensibilisation des scolaires sur le gaspillage alimentaire  | à partir de 2014 | déchets de cuisine et restes alimentaires | sensibilisation globale                | gaspillage alimentaire | scolaires                                    |  |
| <b>M2A service transition écologique</b>   | collectivité territoriale | Sensibilisation des animateurs périscolaires au gaspillage alimentaire   | 2020             | restes alimentaires                       | formation                              | gaspillage alimentaire | périscolaires m2A + direction de l'Education |  |

|   |  |   |                  |   |  |                        |              |  |
|---|--|---|------------------|---|--|------------------------|--------------|--|
| <b>divers partenaires SERD</b>                                |  | sensibilisation au gaspillage alimentaire                                   | à partir de 2014 | déchets de cuisine et restes alimentaires                 | légumes moches, condition de conservation, cuisine de restes       | gaspillage alimentaire | grand public |  |
| <b>M2A service transition écologique + Marché de Mulhouse</b> |  | sensibilisation des consommateurs au gaspillage alimentaire                 | 2014             | déchets de cuisine, restes alimentaires                   | légumes moches, conservation, cuisine de reste                     | gaspillage alimentaire | grand public |  |
| <b>Epicerie solidaire</b>                                     |  | redistribution fruits et légumes moches                                     | ?                |   | redistribution produits dates courtes, notamment fruits et légumes | gaspillage alimentaire | grand public | pb , pas connaissance de recettes ou bien légumes inconnus, créé du gaspillage   |
| <b>Conseil de quartier Mulhouse</b>                           |  | Bornes d'apport de restes de pain (destinés aux citoyens à Mulhouse) où les | 2022             | restes de pain, viennoiserie                              |  | gaspillage alimentaire | grand public | borne trop utilisée (commerçants déposaient leurs invendus), problème de rats, difficulté à trouver des exutoires, expérimentation arrêtée |
| <b>commerçants, restaurant</b>                                |  | Recours à l'appli « Too good To go »  | ?                | restes de pain, viennoiseries, sandwich, repas à emporter | vente à prix réduit date courte                                    | gaspillage alimentaire | grand public |  |
| <b>grossistes / banque alimentaire</b>                        |  | Captation gros volumes et redistribution                                    | ?                | ?   | redistribution produits dates courtes                              | gaspillage alimentaire | grand public |  |

|   |                           |   |                             |  |   |                  |                           |   |  |
|---|---------------------------|---|-----------------------------|--|---|------------------|---------------------------|---|--|
| <b>commerçants</b>  |                           | Mise en relation entre donateurs/petits commerçants avec associations (Plateforme Proxidon, en cours de déploiement sur Haut-Rhin par Banque Alimentaire) | ?                           | ?  |   |                  | gaspillage alimentaire    | grand public                              |  |
| <b>supermarchés, commerçants alimentaires, toutes tailles</b> |                           | Rayons produits à dates courtes chez certains commerçants   | ?                           | produits alimentaires                                  | vente à prix réduit date courte         |                  | gaspillage alimentaire    | grand public                              |  |
| <b>ECO-CONSOMMATION</b>                                       |                           |   |                             |  |   |                  |                           |   |  |
| <b>M2A service transition écologique</b>                      | collectivité territoriale | création/distribution autocollant stop pub  | à partir de 2014, permanent | papier   | refus imprimés non adressés             | éco-consommation | grand public              |   |  |
| <b>M2A service transition écologique</b>                      | collectivité territoriale | sensibilisation éco-consommation (supermarché monoprix)   | 2014                        | emballages   | réduction des emballages, vrac          | éco-consommation | grand public              |   |  |
| <b>M2A service transition écologique + Marché de Mulhouse</b> | collectivité territoriale | sensibilisation des consommateurs, puis des commerçants à la réduction des emballages, au vrac, ...   | 2015, puis 2016             | emballages   | réduction des emballages, vrac          | éco-consommation | grand public              |   |  |
| <b>SIVOM, Moulin nature</b>                                   |                           | sensibilisation des scolaires à l'éco-consommation  | à partir de 2015            | emballages, lieu de fabrication, fournitures scolaires | sensibilisation globale                 | éco-consommation | scolaires                 |   |  |
| <b>M2A service transition écologique</b>                      | collectivité territoriale | accompagnement création de jardins partagés à Mulhouse  | 2015-2017                   | produits bios et prévention produits dangereux         | alimentation saine, légumes bios locaux | éco-consommation | grand public              | Plus ou moins de succès selon les jardins |  |
| <b>Mission eau</b>  | collectivité territoriale | sensibilisation utilisation eau du robinet  | 2014-2017                   | bouteilles plastiques                                  | eau du robinet                          | éco-consommation | grand public et scolaires |   |  |



|   |                           |   |             |   |  |                  |                           |   |
|---|---------------------------|---|-------------|---|--|------------------|---------------------------|---|
| <b>M2A ambassadeurs du tri</b>  | collectivité territoriale | sensibilisation utilisation eau du robinet  | 2014-2017   | bouteilles plastiques   | eau du robinet   | éco-consommation | scolaires                 |   |
| <b>M2A communication</b>  | collectivité territoriale | sensibilisation utilisation eau du robinet (événement)  | 2016        | bouteilles plastiques   | eau du robinet   | éco-consommation | grand public              |   |
| <b>M2A service transition écologique et Association de commerçants Les vitrines de Mulhouse</b> |                           | création d'une charte du commerce eco-responsable pour les commerçants et restaurateurs des vitrine de Mulhouse | 2019        | tous déchets  | toutes alternatives  | éco-consommation | grand public, entreprises | n'a pas été animé par l'association. En sommeil |
| <b>M2A service transition écologique</b>  | collectivité territoriale | réalisation défi 0 déchet - 4 défis   | 2017-2021   | tous déchets  | toutes alternatives  | éco-consommation | grand public              |   |
| <b>M2A service transition écologique/Lauriane Pujo</b>  |                           | prêt de couches lavables dans défi 0 déchet   | depuis 2020 | couches   | couches lavables   | éco-consommation | grand public              |   |
| <b>M2A service transition écologique</b>  | collectivité territoriale | réalisation atelier 0 déchet - 3 ans : 119 ateliers au total  | 2022-2024   | tous déchets  | toutes alternatives  | éco-consommation | grand public              |   |
| <b>M2A service transition écologique/Lauriane Pujo</b>  |                           | ateliers bébé 0 déchet  | depuis 2019 | couches, produits toxiques, cadeaux..   | couches lavables, produits ménagers et cosmétiques fait maison | éco-consommation | grand public              |   |
| <b>commerces 0 déchet, vrac</b>   |                           | plusieurs épiceries vrac et zéro déchet (4), en dehors des supermarchés bio                                     |             | produits bios, locaux pour partie, emballage et prévention produits dangereux |  | éco-consommation | grand public              | il en reste 1                                   |

| acteurs SERD   |                           | ateliers fabrication de produits ménagers  | depuis 2017 | emballages, produits toxiques                    | produits ménagers fait maison                                  | éco-consommation | grand public                             |  |
|--|---------------------------|--|-------------|--|--|------------------|--|--|
| <b>M2A service transition écologique/Céline Portal</b> | collectivité territoriale | formation d'animateurs d'ateliers (CSC, bailleurs sociaux...) sur fabrication produits ménagers  | 2020        | emballages, produits toxiques                    | produits ménagers fait maison                                  | éco-consommation | grand public                             |  |
| <b>M2A service transition écologique/EMA</b>           | collectivité territoriale | Formation des acteurs éco-festivité  | 2016; 2019  | papier, emballages jetables, restes alimentaires | événement écoresponsable                                       | éco-consommation | grand public, organisateurs d'événements |  |
| <b>M2A service transition écologique/EMA</b>           | collectivité territoriale | création d'un annuaire des éco-prestataires en vue d'événement éco-responsables  | 2020        | tous déchets d'événements                        | événement écoresponsable                                       | éco-consommation | organisateurs d'événements               |  |
| REEMPLOI   |                           |  |             |  |  |                  |  |  |
| <b>M2A service transition écologique + partenaires</b> |                           | sensibilisation au réemploi avec événements : salons du réemploi-repair café, soutien "Noël se recycle", Village du réemploi à la Foire expo annuelle  | depuis 2015 | tous produits/objets réemployables               | reparation, collecte/achat textiles 2nde main, up-cycling, ... | réemploi         | grand public                             |  |
| <b>Plusieurs repair café</b>                           |                           | activités régulières, délocalisation ponctuelles, partenariat avec Univerité   |             | tous produits/objets réemployables               | reparation, collecte/achat textiles 2nde main, up-cycling, ... | réemploi         | grand public, étudiants                  |  |
| <b>CLOUDS</b>  |                           | Application pour petites annonces + réseau social entre résidences + avec Relais EST : ateliers couture réemploi, Friperie éphémère dans les locaux, bons d'achat au Relais Est offert aux étudiants |             | mobiliers, petits équipements, textiles          | troc, vente  | réemploi         | étudiants                                |  |

|  |                           |   |                  |                                    |  |                         |                           |  |
|--|---------------------------|---|------------------|------------------------------------|--|-------------------------|---------------------------|--|
| <b>La Petite Manchester - Fabrique-Ecole</b>                     |                           | création du Diplôme DNMade (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) sur réemploi - grade licence (La Petite Manchester)              |                  |                                    |  | réemploi                | étudiants                 |  |
| <b>CCI</b>   |                           | Programmes d'accompagnement des entreprises : MakCCIng Durable (éco-conception) + Achats durables (CCI/Climaxion)                             |                  |                                    |  | réemploi/éco-conception | entreprises               |  |
| <b>CMA</b>   |                           | Mise en avant des artisans de la réparation + label Répar'Acteurs (CMA)   |                  | tous matériels réparables          | réparation   | réemploi                | grand public, entreprises |  |
| <b>Commerçants vêtements</b>                                     |                           | Rayon « répare-moi » pour pièces avec petits défauts (Relais Est), portant pour dons de vêtement, vide dressing à l'initiative de commerçants |                  | textiles, vêtements                | réparation, collecte dons, vente basée sur le réemploi | réemploi                | grand public              |  |
| <b>M2A service transition écologique + service communication</b> |                           | création et actualisation annuaire du réemploi  | à partir de 2014 | tous produits/objets réemployables | toute activité réemploi, réparation                    | réemploi                | grand public, entreprises |  |
| <b>M2A service transition écologique + partenaires</b>           | collectivité territoriale | achat publicité sur Le Bon Coin pour promotion annuaire   | 2017             | tous produits réemployable         | toute activité réemploi, réparation                    | réemploi                | grand public              |  |
| <b>Association Art et la Matière</b>                             |                           | Création d'une ressourcerie pour artistes - partenariat avec entreprises  | 2014             | tous produits réemployable         | ressourcerie pour artistes                             | réemploi                | artistes, associations    |  |

|  |                           |   |           |                            |                                     |                             |   |   |
|--|---------------------------|---|-----------|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---|---|
| <b>M2A service transition écologique + partenaires</b>       |                           | recycl'afterwork GRDF   | 2018      | déchet de communication    | réemploi textile et plastique       | réemploi                    | grand public, entreprises                       |   |
| <b>SIVOM</b>   | collectivité territoriale | site d'échange/vente : Troc m2A   | 2019-2020 | tous produits réemployable | vente produits/objets réemployables | réemploi                    | grand public, entreprises ESS du champ réemploi | n'existe plus   |
| <b>M2A service transition écologique</b>                     | collectivité territoriale | conférence obsolescence programmée  | 2016      | tous produits réemployable | toute activité réemploi, réparation | réemploi                    | grand public, entreprises                       |   |
| <b>SIVOM</b>   | collectivité territoriale | accompagnement financement étude recyclerie   | 2015-2018 | tous produits réemployable | toute activité réemploi, réparation | réemploi                    |   |   |
| <b>M2A</b>   | collectivité territoriale | Participation financière à la construction de la cité du réemploi   | ?         | tous produits réemployable | toute activité réemploi, réparation | réemploi                    | grand public                                    |   |
| <b>m2A et Cité du réemploi</b>                               |                           | Inauguration Cité du réemploi   | 2021      | tous produits réemployable | toute activité réemploi, réparation | réemploi                    | grand public                                    |   |
| <b>divers partenaires bureaux d'études, architectes, ...</b> |                           | Village industriel Fonderie, projet ressourcerie pour chantiers avec revalorisation de traverses/rails, etc | 2022 ?    | déchets du bâtiment        | ressourcerie du bâtiment            | réemploi                    | entreprises, chantiers, collectivités           | manque pour l'instant la structure pouvant traiter/préparer les matériaux sur place vérifier où ça en est |
| <b>m2A, Ville de Mulhouse, BOMA</b>                          |                           | Chantiers intégrant le réemploi dès leur genèse, déconstruction préservante                                 | ?         | déchets du bâtiment        | réemploi                            | réemploi et éco-exemplarité | entreprises, chantiers, collectivités           |   |

|   |                           |  |                  |                     |                           |                 |  |   |
|---|---------------------------|--|------------------|---------------------|---------------------------|-----------------|--|---|
| <b>BOMA et FFB</b>  |                           | Partage par la FFB des catalogues de réemploi réalisés par BOMA ("Les Bonnes Matières" bureau d'études techniques, spécialisé en matériaux de construction (réemploi et matériaux biosourcés)) |                  | déchets du bâtiment | réemploi                  |                 | entreprises, chantiers, collectivités  |   |
| <b>Communes, écoles, périscolaire, université</b>         |                           | Réutilisation de mobilier et fournitures de bureau   | ?                | papier, mobilier    | réemploi papier, mobilier | réemploi        | grand public et secteur de l'éducation |   |
| <b>SENSIBILISATION</b>                                    |                           |  |                  |                     |                           |                 |  |   |
| <b>M2A service transition écologique</b>                  | collectivité territoriale | création et actualisation site internet "jeter moins" dédié  | 2014             | tous déchets        | toutes alternatives       | SENSIBILISATION | grand public                           | existe toujours mais n'est plus réactualisé |
| <b>M2A service transition écologique</b>                  | collectivité territoriale | Sensibilisation des responsables de Lycées, en partenariat avec la Région  | 2014-2015        | tous déchets        | toutes alternatives       | SENSIBILISATION | établissements scolaires               |   |
| <b>M2A service transition écologique</b>                  | collectivité territoriale | formation des acteurs sur différentes thématiques  | 2014, 2015, 2016 | tous déchets        | toutes alternatives       | SENSIBILISATION | acteurs                                |   |
| <b>M2A service transition écologique et communication</b> | collectivité territoriale | campagne mensuelles de sensibilisation aux gestes de prévention  | 2016-2018        | tous déchets        | toutes alternatives       | SENSIBILISATION | grand public                           |   |
| <b>SIVOM, Relais Est, acteurs déchets</b>                 |                           | Visites centres de tri/traitement (Sivom, UVE, Le Relais, ...)   |                  | tous déchets        |                           | SENSIBILISATION | grand public                           |   |

|  |                           |   |                  |                                 |  |                 |                         |  |
|--|---------------------------|---|------------------|---------------------------------|--|-----------------|-------------------------|--|
| <b>M2A service transition écologique et partenaires</b>        |                           | divers animations grand public sur la prévention des déchets au sein d'animation sur l'écologie : Alternatiba, nature E, fête de l'énergie, ... | depuis 2014      | tous déchets                    | toutes alternatives                              | SENSIBILISATION | grand public            |  |
| <b>M2A service transition écologique et partenaires</b>        |                           | création et animations SERD   | depuis 2014      | tous déchets                    | toutes alternatives                              | SENSIBILISATION | grand public et acteurs |  |
| <b>M2A service transition écologique + SIVOM + partenaires</b> |                           | Conférence R(évolution) : repenser notre vision des déchets   | 2019             | prévention, gestion des déchets | tri-recyclage                                    | SENSIBILISATION | grand public            |  |
| <b>ECO-EXEMPLARITE</b>   |                           |   |                  |                                 |  |                 |                         |  |
| <b>M2A</b>   | collectivité territoriale | dématerrialisation des liasses conseil municipal et conseil d'agglo + courrier + factures + marché  | à partir de 2015 | papier                          | dématerrialisation papier                        | éco-exemplarité | salariés                |  |
| <b>Ville de Mulhouse Service culturel</b>                      | collectivité territoriale | démarche éco-responsable pour événements  | ?                | tous déchets manifestations     | toutes alternatives                              | éco-exemplarité | grand public            |  |
| <b>M2A</b>   | collectivité territoriale | mise en place panier légumes et fruits bios   | ?                |                                 | alimentation saine, circuits courts alimentaires | éco-exemplarité | salariés                |  |
| <b>M2A service transition écologique et climatique</b>         | collectivité territoriale | Enquête auprès des agents (187 réponses)  | 2013             | tous déchets                    | toutes alternatives                              | éco-exemplarité | salariés, grand public  |  |
| <b>M2A service transition écologique et climatique</b>         | collectivité territoriale | Enquête auprès des communes   | 2014             | tous déchets                    | toutes alternatives                              | éco-exemplarité | salariés                |  |

|  |                           |  |      |                                 |                        |                 |              |  |
|--|---------------------------|--|------|---------------------------------|------------------------|-----------------|--------------|--|
| <b>M2A service transition écologique et climatique</b> | collectivité territoriale | Enquête auprès des communes et services de m2A           | 2022 | tous déchets                    | toutes alternatives    | éco-exemplarité | salariés     |  |
| <b>Communes + Sahel vert</b>                           | collectivité territoriale | Tonte d'espaces verts, prairies par moutons              |      | déchets verts                   |                        | éco-exemplarité | grand public |  |
| <b>Communes</b>  | collectivité territoriale | Application Panopocket pour communiquer avec les usagers |      | tous déchets ; pas d'impression | prévention des déchets | éco-exemplarité | grand public |  |

**Fiche synthèse actions prévention des déchets 2018-juin 2025 financées par Direction Transition Ecologique et Climatique - m2A**

| <b>Description PLPDMA</b>  | <b>Chiffres clés</b>                               |   |  |  |   |  |
|--|--|---|--|--|---|--|
|  | <b>2020</b>  | <b>2021</b>   | <b>2022</b>  | <b>2023</b>  | <b>2024</b>   |  |
| <p>La prévention des déchets se déploie sur le territoire de m2A depuis 2013. Un PLPOMA volontariste 2013-2017 a permis de réduire les ordures ménagères et assimilées de 7 %, avec le soutien financier de l'ADEME. Depuis certaines actions se sont poursuivies et d'autres ont été créées.</p> <p>En décembre 2020, m2A s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Les collectivités, chargées de la collecte, doivent se doter d'un PLPDMA. Il porte sur les déchets ménagers (Ordures ménagères, collecte sélective et déchetterie) et assimilés (déchets issus des activités économiques de même nature que les déchets ménagers) et son contenu doit respecter un décret de 2015.</p> <p>Sur m2A, l'objectif du programme est d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer l'économie circulaire. Plusieurs étapes d'élaboration se sont succédées, le document est en cours de finalisation et le projet de PLPDMA sera déposé au Conseil d'Agglomération de janvier 2026.</p> | Réflexion sur les enjeux délibération d'engagement | Diagnostic : Rencontres avec les têtes de réseau économiques (CCI, CMA, Fédération Française du Bâtiment, ...), diagnostic socio-économique | Diagnostic déchet, Définition des objectifs quantitatifs à atteindre, Définition des axes<br>Mise en place de la CCES (Commission Consultative de Suivi et d'Elaboration du PLPDMA), le 30 septembre 2022 avec une 30aine de structures<br>Elaboration d'un plan des fiches action | Démarche collaborative partenariale pour alimenter les fiches actions, 3 mois, 5 groupes de travail-3 réunions par groupe, 87 personnes différentes (272 participations au total).<br>Etude de caractérisation des déchets (phase 1)<br>1ère ébauche des fiches action | Etude de caractérisation des déchets (phase 2)<br>Modification des priorités et des fiches action, suite aux résultats des caractérisations. Travail sur les objectifs thématiques et indicateurs | Validation des fiches action et des objectifs thématiques en COPIL déchet.<br>A partir de septembre 2025, accompagnement par un cabinet pour la finalisation du PLPDMA |

| Description SERD  | Chiffres clés   |   |   |  |  |  |   |  |  |
|---|---|---|---|--|--|--|---|--|--|
|   | 2018  | 2019  | 2020  | 2021   | 2022   | 2023   | 2024  | 2025 (juin)  |  |
| <p>La SERD est la vitrine annuelle de la prévention des déchets sur le territoire depuis 2014. Son objectif est de sensibiliser un public diversifié, de l'inciter à passer à l'action, de mettre en valeur les initiatives du territoire et de faire coopérer les multiples acteurs. Cet événement déroule sur 15 jours depuis 2017, mobilise des acteurs variés (communes, périscolaires, centres sociaux culturels et associations, bailleurs sociaux, entreprises d'insertion engagées dans le réemploi) et accueille un public nombreux.</p> <p>Jusqu'en 2019, m2A organise un ou deux temps fort pendant la SERD. Les thématiques principales sont la consommation responsable, le gaspillage alimentaire, le réemploi, le compostage et le jardinage au naturel.</p> <p>M2A mobilise les acteurs, coordonne la SERD et assure la communication notamment au travers de l'agenda du site et du programme national de l'ADEME.</p> | <p>262 animations,<br/>116 partenaires</p> <p>18 700 personnes sensibilisées</p> <p>19 627 €, hors dépenses communication</p> | <p>280 animations,<br/>120 partenaires</p> <p>16 500 personnes sensibilisées</p> <p>5914 €, hors dépenses communication et organisation événement</p> | <p>56 animations, 20 partenaires. 12 vidéos par m2A/partenaires.</p> <p>500 personnes sensibilisées (confinement)</p> <p>1 890 € (hors communication)</p> | <p>240 animations, 119 partenaires. m2A réalise 8 vidéos</p> <p>Inauguration concomitante de la cité du réemploi et de la SERD</p> <p>7000 personnes sensibilisées</p> <p>318 € (hors communication)</p> | <p>321 animations, 114 partenaires. 8300 personnes sensibilisées</p> <p>pas de dépenses hors communication</p> | <p>256 animations, 80 partenaires. 11000 personnes sensibilisées</p> <p>pas de dépenses hors communication</p> | <p>235 animations, 73 partenaires. 5600 personnes sensibilisées</p> <p>pas de dépenses hors communication</p> | <p>pas encore connu, projets déposés fin septembre</p> |  |

| Description familles et Ateliers zéro déchets  | Chiffres clés  |   |  |  |   |   |  |   |
|--|--|---|--|--|---|---|--|---|
|  | 2018   | 2019  | 2020   | 2021   | 2022  | 2023  | 2024   | 2025 (juin)   |
| <p>Ce sont des actions phare de la politique de prévention dont le but est d'accompagner le passage à l'action des habitants : 4 défis "familles 0 déchet" entre 2017 et 2021, puis des ateliers 0 déchet de 2022 à 2024.</p> <p>Les défis constituent une immersion dans le zéro déchet au travers d'ateliers, de conférences et de visites, d'événements festifs, offerts gratuitement par m2A et animés par différents intervenants. En contrepartie, les habitants s'engagent à peser leurs déchets et à participer aux activités.</p> <p>Location d'un logiciel ad hoc à partir de 2019</p> <p>En 2022, cette formule a été allégée et transformée en ateliers déployés sur l'ensemble du territoire. Le bilan montre que ces activités favorisent et accroissent les pratiques de réduction de déchets et dans le cas du défi, amènent certains à un engagement fort dans l'écologie (création d'activité, engagement associatif ou politique, formation et/ou ré-orientation professionnelle). Une 40aine d'ateliers par an.</p> <p>Voir le bilan réalisé par Sofia Kocaoz en janvier 2025.</p> | <p>2017-2018<br/>6 mois, 78 ménages</p> <p>14 240 € (dont communication) + 5 670 € création espace dédié</p> | <p>2019<br/>6 mois, 74 ménages</p> <p>7 051 € (hors communication) + 2 400 € logiciel/hébergement</p> | <p>2019-2020<br/>6 mois, 82 familles, prêt de couches lavables 10 ménages</p> <p>7 715 € (hors communication) + 2 220 € logiciel/hébergement, dont prêt de couches</p> | <p>6 mois, 42 ménages</p> <p>prêt de couches lavables 20 ménages</p> <p>7759 €, dont prêt de couches</p> | <p>433 présences, dont 289 personnes différentes</p> <p>prêt de couches lavables 15 ménages</p> <p>14 206 €, dont prêt de couches</p> | <p>405 présences, dont 252 personnes différentes</p> <p>prêt de couches lavables 11 ménages</p> <p>14 162 €, dont prêt de couches</p> | <p>377 présences, dont 226 personnes différentes</p> <p>prêt de couches lavables 7 ménages</p> <p>14 421 €, dont prêt de couches</p> | <p>Bilan réalisé en 2025, 164 questionnaires analysés + quelques entretiens avec des acteurs sur la mobilisation des habitants</p> <p>prêt de couches lavables en cours</p> <p>Quelques ateliers prévu dans la SERD</p> |

| Projet / Actions               | Description  | Chiffres clés   |  |            |  |   |                        |  |                        |
|--------------------------------|--|---|--|------------|--|---|------------------------|--|------------------------|
|                                |  | 2018  | 2019   | 2020       | 2021   | 2022  | 2023                   | 2024   | 2025 (juin)            |
| Distribution de poules         | <p>Cette action, créée en 2018, à destination du grand public propose une manière originale, sympathique et efficace de réduire les déchets de cuisine (de préparation et de repas). 2 poules sur son terrain permettent d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets (200 gr/jour/par poule) tout en fournissant quasi-quotidiennement des œufs frais. Cette réduction est encore amplifiée par la pratique du compostage individuel ou collectif.</p> <p>*don de 2 poules par ménage volontaire de m2A possédant un jardin</p> <p>*règlement signé par les ménages</p> <p>*vérification administrative des conditions d'accueil</p> <p>*création d'un guide pour l'accueil des poules réalisé par m2A</p> | 400 poules, 200 ménages<br>6 920 € hors communication | 600 poules, 300 ménages<br>5 530 €, hors communication et organisation événement |            | 400 poules 200 ménages<br>3894 € (hors animation et communication) | 400 poules 200 ménages<br>8476 € (avec animations/hors communication) |                        | 400 poules 200 ménages<br>4901 € (pas d'animation et hors communication) |                        |
| Village du réemploi-Foire expo | <p>Depuis 2022, afin de toucher un public différent, m2A et des partenaires (structures d'insertion, associations, artisans et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main ont créé un "village du réemploi" au sein de la Foire expo annuelle de Mulhouse. L'objectif est de faire connaître les pratiques de réemploi, de valoriser l'upcycling et les structures qui le pratiquent. Des animations réalisées par des prestataires et le SIVOM sont proposées depuis 2024.</p> <p>M2A assure la coordination, la communication et finance la location des stands.</p>   | sans objet  | sans objet   | sans objet | sans objet   | 12 acteurs<br>4 800 €   | 15 acteurs<br>12 495 € | 20 acteurs<br>19 407 €   | 20 acteurs<br>20 596 € |

| Projet / Actions                     | Description  | Chiffres clés   |   |   |   |  |  |  |   |  |
|--------------------------------------|--|---|---|---|---|--|--|--|---|--|
|                                      |  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | 2023   | 2024   | 2025 (juin)   |  |
| <b>Sensibilisation des scolaires</b> | <p>Depuis l'année scolaire 2014, M2A finance un programme d'animations scolaires « sur les sentiers de l'écocitoyenneté » à destination des écoliers de 3ème cycle. Les animations sont assurées par le CINE du Moulin au sein des classes qui souhaitent en bénéficier. Les 4 thèmes proposés aux écoles (ont évolués avec l'ajout de la biodiversité et eau en 2019) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'éco-consommation,</b></li> <li>- <b>Le gaspillage alimentaire</b></li> <li>- La biodiversité</li> <li>- La ressource en eau,</li> </ul> <p>Les animations dispensées par les animateurs professionnels durent au minimum deux demi-journée et au maximum 2 journées complètes. Chaque année, ce sont près d'une cinquantaine de classes qui en bénéficient, soit plus de 1 000 élèves.</p> <p>Le coût du dispositif s'élève en 2025 à 36 000 € par an. L'agence de l'eau Rhin-Meuse subventionne ce dispositif. Une partie de la sensibilisation des scolaires est également réalisée (depuis 2014) par le SIVOM de la région mulhousienne et financé par lui (1/2 journée par classe). Les projets pédagogiques ont été montés en collaboration entre le Moulin Nature et le SIVOM.</p> | <p>2081 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 950 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>Par le SIVOM : 1131 sur le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)</p> | <p>2628 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 846 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>Par le SIVOM : 1782 sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)</p> | <p>2470 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 456 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>Par le SIVOM : 2014 sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)</p> | <p>1501 enfants sensibilisés</p> <p>Moulin Nature : 316 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>SIVOM : année 2021</p> | <p>2427 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 574 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>SIVOM : année 2022</p> | <p>2904 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 937 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>SIVOM : année 2023</p> | <p>2751 enfants sensibilisés</p> <p>Par le Moulin Nature : 898 sur le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation (financement m2A)</p> <p>SIVOM : année 2024</p> | <p>environ 50 classes</p> <p>SIVOM : année 2025</p> |  |

## **Annexe 2 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A**



## Introduction

L'agglomération de m2A est un territoire qui s'est composé progressivement par regroupement successif d'anciennes communautés de communes ou de communes isolées. Sa dernière évolution date du 1er janvier 2017 avec l'arrivée de 6 nouvelles communes, portant à 39 le nombre de communes la composant pour un peu plus de 270 000 habitants (simple comptage).

Son historique et sa typologie d'habitat entraînent des modalités de collecte et de pré-collecte encore hétérogènes selon les communes même si, depuis 2014, l'orientation qui est prise conduit vers un mode de collecte en porte-à-porte et en bacs pour les deux flux principaux que sont les ordures ménagères résiduelles et les recyclables (emballages hors verre, papiers et cartons).

L'offre de collecte de déchet a considérablement évolué depuis 2010 tant dans les OMr, la collecte sélective que les déchetteries.

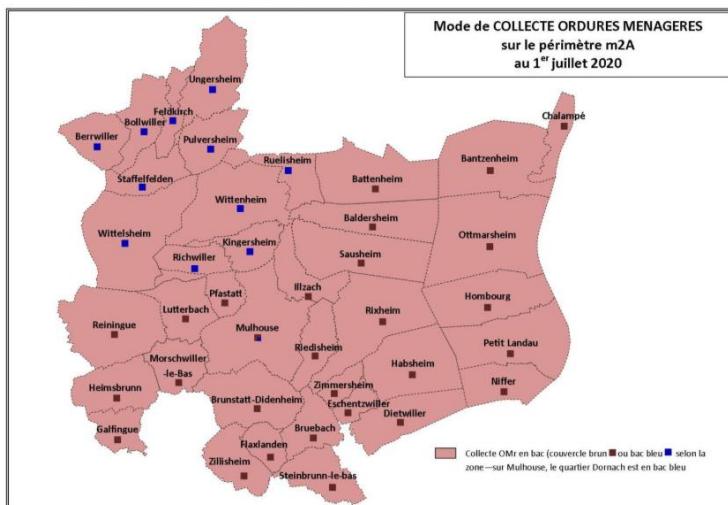
## L'organisation des collectes

### **Les ordures ménagères :**

Les 39 communes sont desservies en porte-à-porte et en bacs. Quelques adresses ne peuvent pas être dotées en bacs sur la commune de Mulhouse (10% d'adresses environ) par manque de place dans les habitats.

Hors Mulhouse, la fréquence de collecte standard est de 1 fois par semaine (sauf pour les deux communes qui disposent de la collecte des biodéchets qui sont collectées une fois toutes les 2 semaines (C0.5)). Dans les grands collectifs, les commerces de bouche et quelques autres activités le nécessitant, la fréquence est montée à 2 fois par semaine.

À Mulhouse, toutes les adresses sont traitées à une fréquence de 2 fois par semaine (sauf pour le quartier Haut Poirier qui est passé à 1, suite à la mise en place de la collecte des biodéchets), cette fréquence montant à 3 fois par semaine dans l'hyper-centre. A noter qu'en complément du dispositif en porte-à-porte, il existe quelques points d'apport volontaire en conteneurs enterrés ou aériens positionnés à des endroits stratégiques.



### Les collectes sélectives :

La collecte sélective en bac ou en sac, en porte à porte, s'est mise en place progressivement sur le territoire au fur et à mesure de la constitution de m2A.

Il convient de connaître les étapes pour mieux comprendre les évolutions dans la collecte de déchets entre 2010 et 2019 :

Avant 2013, le bassin potassique bénéficiait déjà d'une collecte sélective en porte à porte.

2013 : Mulhouse

2014 : Illzach

2016 : 5 communes : Brunstatt-Didenheim, Morschwiller-le-Bas, Lutterbach, Reiningue Riedisheim

2018 : 8 communes : Bruebach, Flaxlanden, Eschentzwiller, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim et Zimmersheim

2019 : Pfäffatt

2020 : 6 communes : Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau

Par ailleurs en 2015, l'extension des consignes de tri est instaurée et la majorité des emballages plastiques sont collectés. Les intégrations successives de nouvelles communes dans la collecte sélective en porte à porte et les nouvelles consignes entraînent un fort taux de refus de tri.

### La collecte sélective des recyclables (papiers et cartons et emballages hors verre) :

Les 39 communes sont desservies en porte-à-porte. 28 en bacs et 11 en sacs ; quelques adresses ne sont pas encore dotées en bacs sur la commune de Mulhouse (10% d'adresses environ) par manque de place dans les habitats. Les communes de l'ex-Bassin potassique sont collectées en sac.

Hors Mulhouse, la fréquence de collecte standard est de 1 fois toutes les deux semaines (C0.5). Dans les grands collectifs, les commerces de bouche et quelques autres activités le nécessitant, la fréquence est montée à 1 fois par semaine (C1).

Sur Mulhouse, toutes les adresses sont traitées à une fréquence de 1 fois par semaine, cette fréquence montant à 3 fois par semaine dans l'hyper-centre. En complément, dans le centre-ville, une collecte des cartons des commerçants est effectuée 3 fois par semaine, en mélange avec la collecte sélective depuis le 1<sup>er</sup>



janvier 2013. A noter qu'en complément du dispositif en porte-à-porte, il existe quelques points d'apport volontaire en conteneurs enterrés ou aériens positionnés à des endroits stratégiques.

#### **Le verre :**

Les 39 communes sont desservies par points d'apport volontaire. Ces points, aériens ou enterrés, sont répartis sur l'ensemble du territoire en fonction de la densité de l'habitat et des possibilités d'implantation.

#### **Les biodéchets :**

Héritage historique, 1 commune (Wittelsheim) sur les 39 est desservie en porte-à-porte et en bacs avec une fréquence de collecte de 1 fois par semaine. Les déchets verts sont inclus à cette collecte.

Depuis novembre 2024, m2A déploie progressivement la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets dans l'agglomération pour couvrir l'ensemble de la population en 2028.

Sur l'ensemble des communes, les habitants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour s'équiper en composteur individuel; des composteurs collectifs sont également installés de façon sporadique sur le territoire.

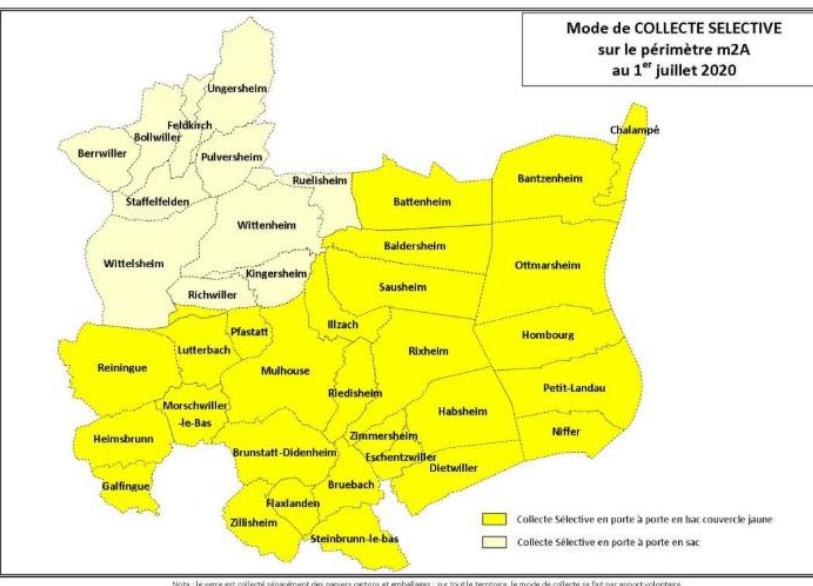
#### **Les déchets verts :**

Héritage historique, 10 communes sur les 39 sont desservies en porte à porte et en bacs avec une fréquence de collecte de 1 fois par semaine durant 7 mois de l'année. Une onzième commune bénéficie de cette collecte en porte-à-porte toute l'année à travers la collecte des biodéchets en porte-à-porte détaillée précédemment. Sinon, pour l'ensemble du territoire m2A, la règle est un apport en déchetterie; quelques communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en apport volontaire dans une benne positionnée hors déchetterie.

#### **Les encombrants :**

La règle est un apport en déchetterie; quelques communes bénéficient d'une collecte en porte-à-porte périodique, sur demande ; plus rarement, des communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en apport volontaire dans une benne positionnée hors déchetterie.

Tous les autres déchets ménagers sont à apporter par les usagers en déchetterie.



Au 1er janvier 2026 : la compétence «collecte» sera intégralement gérée par m2A, à savoir: les OMR, la collecte Sélective (CS), le verre et les biodéchets

#### **La collecte des biodéchets selon la loi AGEC :**

Dans le cadre de sa mission de service public en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, l'agglomération s'est fixée comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020.

Afin de lancer cette démarche et ainsi adapter au mieux ce service de collecte aux usages mixtes (à dominante citadine mais également ruraux) de l'agglomération, m2A et le SIVOM ont fait appel à un bureau d'étude spécialisé en 2023 pour les épauler dans cette mission.

En 2024, le bureau d'étude AUSTRAL a continué à réaliser différents scénarii et animé les « ateliers-projets » où m2A a convié l'ensemble des élus et acteurs de l'agglomération.

La phase d'études comprenait notamment la réalisation de caractérisations des OMr sur deux périodes et la proposition de différents scénarii. Le scénario retenu comprend :

- D'une part, un renforcement des actions de proximité visant à réduire les biodéchets présentés à la collecte: poursuite du développement du compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, don de poules ;
- D'autre part, la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire dans les centres-villes et les noyaux villageois.

Le projet vise à toucher et desservir, à l'horizon 2027, l'ensemble de l'agglomération soit plus de 135 600 foyers, par la gestion de la collecte séparée des déchets alimentaires ou équipée d'un outil pour le tri à la source des biodéchets. Les actions qui seront mises en œuvre visent, à terme, à détourner environ 3 460 tonnes de déchets des OMR.

L'agglomération s'est lancée dans une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire sur 3 communes précédée d'une phase de sensibilisation des habitants (en réunion publique puis en porte à porte lors de la distribution de bio-seaux). Cette expérimentation permet de clarifier différents points



(propreté de la borne, qualité des biodéchets, adhésion des usagers ...) et opportunités pour ce type de dispositif mais également d'estimer le ratio de captation des déchets alimentaires.

A terme, l'ensemble du territoire de m2A sera couvert par la collecte à la source des biodéchets, avec un déploiement prévu en 4 phases :

- Phase 1 : 2<sup>nd</sup> semestre 2024: « Expérimentation » avec la mise en place de 40 abris bacs sur les communes à Bollwiller, Ruelisheim et le quartier Haut-Poirier à Mulhouse représentant 12 000 foyers.
- Phase 2 : 2025 : installation de 150 à 200 abris bacs complémentaires sur le secteur géré en régie. A la fin du printemps : Kingersheim, Lutterbach et Morschwiller, puis début novembre pour Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Ungersheim et Zillisheim.
- Phase 3 : 2<sup>nd</sup> semestre 2026: déploiement d'environ 310 abris bacs sur tout le secteur géré en prestation.
- Phase 4 : 2027 – 2028 : finalisation du secteur régie par la mise en place d'environ 410 abris bacs, à Mulhouse.

#### Bilan de l'expérimentation :

L'expérimentation de la collecte séparée a démarré en décembre 2024 dans les 3 communes. A partir de janvier 2025, les fréquences de collecte des OMR ont été réduites (Bollwiller & Ruelisheim: 1 fois/2 semaines et Haut-Poirier 1 fois/semaine).

Les résultats sont encourageants. La mise en place de la collecte des biodéchets connaît un succès notable, témoignant d'une participation active de la population. La quasi-absence d'erreurs de tri démontre que les habitants ont parfaitement intégré les consignes, illustrant une réelle appropriation du dispositif. Les équipements sont adaptés.

La baisse des fréquences de collecte des OMR a engendré un meilleur taux de remplissage des bacs OM, une hausse du taux de présentation dans les communes où la collecte se fait dorénavant tous les 15 jours. Ce n'est pas le cas dans le quartier Haut Poirier à Mulhouse où une collecte par semaine demeure. Sur les 3 sites, il est observable une baisse du tonnage total (de 28,86 à 25,25 tonnes, soit -12,5%) malgré la réduction de moitié de la fréquence. Cela suggère que la mise en place de la collecte des biodéchets a permis de détourner une partie des déchets organiques des OMR. Une adoption croissante du tri des biodéchets est notable sur les deux communes, elle reste modeste sur le quartier mulhousien. Une sensibilisation accrue devra être réalisée sur ce quartier.

Il reste un écart entre la baisse des OMR et les biodéchets collectés. Plusieurs hypothèses qui iraient dans le sens d'une amélioration du tri sont possibles et des pratiques de prévention des déchets :

- Meilleur tri des emballages : les habitants ont pu améliorer leur tri des recyclables, détournant une partie des déchets précédemment mis dans les OMR ;
- Compostage domestique : certains habitants peuvent avoir commencé à composter chez eux en complément ;
- Utilisation de la déchèterie : apport volontaire de certains déchets en déchèterie ;
- Autres filières : réemploi, don, ressourceries, etc.

L'expérimentation menée confirme les bonnes orientations prises concernant nos choix stratégiques : le choix de la collecte en apport volontaire, l'implantation des bornes, la conception des bio-seaux et le mode de réapprovisionnement des sacs biodégradables par les usagers. La réduction de fréquence de collecte a DV2E - 6. n°25\_095\_04\_A\_PLPDMA\_VF2 22 janvier 14 h 30



démontré un impact positif non seulement sur la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sur l'augmentation des quantités de biodéchets collectés dans les bornes.

Cependant, des points de vigilance subsistent, particulièrement en ce qui concerne la communication en porte-à-porte qui reste une difficulté. Les réunions publiques s'avèrent essentielles au déploiement efficace de notre dispositif de collecte. Ces moments d'échange permettent de partager les aspects positifs de notre étude sur la réduction des fréquences de collecte, aidant ainsi les habitants à se projeter dans ce nouveau système et à prendre conscience des enjeux environnementaux associés.

Les usagers sont les garants d'un service efficient par leur respect des consignes de tri (biodéchets, emballages, verre, utilisation des filières en déchetterie). Leur implication active constitue la clé de la réussite de ce projet et d'optimisation de notre service gestion des déchets.

#### Les actions de m2A pour améliorer la qualité du tri :

##### **Ambassadeurs du tri :**

La collectivité emploie une équipe de 12 Ambassadeurs du tri, intégrée au service gestion des déchets, afin de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des usagers. Leurs interventions s'inscrivent dans une logique de suivi et d'amélioration continue de la qualité du tri et de la prévention des déchets. Les missions principales portent sur :

- Le contrôle visuel et le suivi qualitatif des flux collectés (taux d'erreurs de tri, taux de refus en centre de tri),
- L'accompagnement des usagers via des visites terrain, des permanences et des animations de proximité,
- La mise en œuvre d'actions ciblées auprès des grands producteurs
- La participation à l'évaluation du PLPDMA à travers la collecte de données quantitatives et qualitatives.
- Assurent la permanence du numéro vert

Des indicateurs de suivi sont définis, tels que le nombre de contacts/usagers sensibilisés par an, le nombre d'actions réalisées, le taux de refus constaté en centre de tri, ainsi que l'évolution du tonnage de déchets résiduels. Ces données permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées et d'ajuster la stratégie locale de prévention.

##### **Utilisation de l'intelligence artificielle pour le contrôle qualité :**

La collectivité déploie des outils de contrôle innovants basés sur l'intelligence artificielle, tels que les dispositifs de détection visuelle afin d'améliorer le suivi de la qualité des collectes sélectives, d'ordures ménagères résiduelles et / ou biodéchets. Ces équipements, installés sur les bennes, permettent d'analyser en temps réel la composition des flux et d'identifier les erreurs de tri récurrentes. Les données collectées sont centralisées et exploitées pour :

- Suivre les taux de refus et leur évolution par zone géographique ou par tournée,
- Cibler les secteurs ou usagers nécessitant une action de sensibilisation renforcée,
- Fournir aux Ambassadeurs du tri des outils d'aide à la décision pour prioriser leurs interventions,



- Mesurer l'impact des actions de prévention sur la qualité du tri.

Les indicateurs associés comprennent notamment le taux d'erreurs détectées, le volume de données analysées, la progression de la qualité des flux collectés et la réduction des coûts liés au traitement des refus. L'intégration de ces outils numériques contribue à une gestion plus fine, réactive et objectivée de la politique locale de prévention et de réduction des déchets.

#### **Tri sur espace public :**

La collectivité renforce son dispositif de tri sur l'espace public afin de favoriser la valorisation des déchets produits en situation de mobilité et de réduire la part des déchets résiduels collectés en mélange. Une expérimentation est réalisée depuis août 2025 dans les 9 parcs et jardins de l'agglomération. Des abris-bacs bi-flux sont progressivement déployées et harmonisées sur le territoire. Leur implantation est guidée par les besoins locaux, et fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité des dépôts. Les actions comprennent :

- L'installation de mobiliers adaptés, normalisés et accessibles,
- Le renforcement de la signalétique et des supports de communication pour une meilleure lisibilité des consignes,
- Des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des usagers de l'espace public
- Un suivi qualitatif et quantitatif (taux de remplissage, taux d'erreurs).

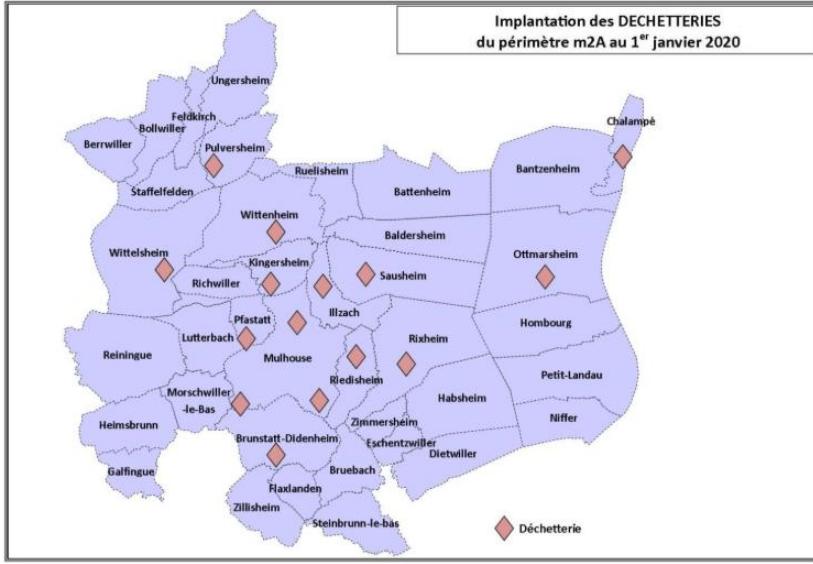
Les indicateurs de suivi portent notamment sur le nombre de points de collecte sélective déployés dans l'espace public, le tonnage de matières triées collectées, ainsi que l'évolution du taux de refus constaté. Cette action vise à renforcer l'exemplarité du service public, à améliorer la propreté urbaine et à inscrire le geste de tri dans les usages quotidiens des habitants comme des visiteurs.

#### **Évolution des modes de collecte dans les grands ensembles :**

Afin d'optimiser la gestion des déchets et d'améliorer la qualité du tri, la collectivité engage une transition progressive du mode de collecte en porte-à-porte vers des points d'apport volontaire (PAV) pour les grands ensembles résidentiels. Ce changement vise à répondre aux contraintes techniques (accessibilité des bennes, sécurité des agents, coûts logistiques), tout en renforçant la responsabilisation des usagers. Les PAV enterrés permettent d'augmenter la capacité de stockage, de limiter les dépôts sauvages et de réduire les nuisances liées au stockage en pied d'immeuble.

L'accompagnement des habitants est une condition essentielle de la réussite du dispositif : information en amont, sensibilisation aux nouvelles modalités de tri et suivi régulier par les Ambassadeurs du tri. Des indicateurs de suivi sont définis, tels que le taux de remplissage des colonnes, l'évolution du taux de refus, la fréquentation des PAV. Cette action s'inscrit dans une logique de modernisation du service public, de maîtrise des coûts de collecte et d'amélioration continue de la performance environnementale

## Les déchetteries :



Il existe un réseau de 15 déchetteries intercommunales sur le périmètre du SIVOM pour 39 communes. Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables, sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans les poubelles habituelles. Ce réseau de déchetteries contribue à la bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant le cadre de vie ; il évite la prolifération de dépôts sauvages, et permet à la population de se dessaisir de déchets à fort pouvoir de pollution s'ils sont jetés n'importe comment.

## **Les règles de fonctionnement des déchetteries :**

**Le principe de l'accès gratuit** dans les déchetteries du SIVOM pour les habitants du territoire de compétence est maintenu dans le cadre d'un accès contrôlé par badge. L'accès reste libre en nombre de passages et peut-être limité en volume journalier en fonction des contraintes d'exploitation. 13 sites sont équipés de barrières et les deux derniers sites possèdent un contrôle d'accès mobile.

**Les interdictions** concernent les professionnels, les véhicules de +3,5 t ou supérieurs à 1,90 m de haut. Les déchets des artisans, des commerçants (interdits d'accès) et ceux des ménages (en grande quantité) doivent être amenés au Centre de Tri des encombrants du SIVOM à Illzach. En cas d'infraction, une redevance d'usage est facturée à 120€ HT par passage.

## **Un réseau d'envergure pour atteindre les objectifs nationaux de valorisation et de réemploi des déchets ménagers**

La collecte des DOM en déchetterie permet un tri efficace à la source, directement par l'usager. De plus en plus de catégories de déchets peuvent être orientées vers le recyclage (valorisation organique, matière, et gravats) avec notamment l'émergence des éco-organismes pour les DEEE, le mobilier, etc...

Le SIVOM développe autant que possible les **dispositifs opérationnels des éco-organismes**. Ainsi, le dispositif de collecte séparative des éléments d'ameublement par VALDELIA, est aujourd'hui **opérationnel sur 11 déchetteries**. Le dispositif de collecte des articles de sport et de loisirs est fonctionnel sur les 15 déchetteries. Les déchetteries constituent donc l'un des outils les plus efficaces pour satisfaire les objectifs

nationaux de valorisation des déchets ménagers fixés par la loi LTECV de 2015 et la loi FREC (feuille de route économie circulaire) du 23/04/2018.

Dans ce contexte, l'objectif de valorisation pourra certainement être encore optimisé à l'avenir sur le réseau de déchetteries intercommunales dans le cadre des nouvelles filières REP prévues dans le secteur des jouets et des articles de bricolage et de jardin.

Depuis octobre 2021, la collecte préservant d'objets pour le réemploi a démarré dans 8 déchetteries (Brunstatt-Didenheim, Kingersheim, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittelsheim et Wittenheim). Fin 2025 un 9<sup>e</sup> point sera opérationnel sur la déchetterie de Mulhouse-Coteaux. Sur chaque site un conteneur sécurisé accueille les objets de réemploi validés par un agent « Valoriste » présent les lundis, vendredis et samedis après-midi. La collecte pour le réemploi est réalisée en partenariat avec la Cité du Réemploi à Illzach.

Grâce au développement du tri sur de plus en plus de matériaux, le taux global de recyclage en déchetterie a augmenté à 76,2% (+0,6 points) et 67,5% (+1,2 points) sans les gravats.

### **Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales :**

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.

Cette étude a mis en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri et la dégradation forte de certaines déchetteries. La démarche d'optimisation, mise en place en 2014, se poursuit. Les travaux comprennent un réaménagement des quais, de certains conteneurs contre le vandalisme et un stockage sécurisé et conforme des DDS (Déchets Diffus Spéciaux). 8 déchetteries ont bénéficié de travaux à l'heure actuelle. Les déchetteries à Mulhouse-Hasenrain, Illzach, Pfastatt et Rixheim seront les prochaines à être agrandies et modernisées.

Une signalétique plus lisible et plus informative va également être mise en place progressivement dans toutes les déchetteries du SIVOM.

### **La redevance spéciale sur m2A**

#### **Qu'est-ce que la redevance spéciale ?**

La redevance spéciale a pour objet de financer le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, c'est à dire ceux non produits par les ménages, que la collectivité peut « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » (article L. 2224-14 du CGCT).

#### **Positionnement de la collectivité**

Bien que d'application obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette redevance n'était pas systématisée sur le territoire m2A. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle revêt un caractère facultatif laissé à la discrétion des collectivités. Le choix a été fait de l'instaurer sur m2A (délibération prise en séance du 24 juin 2016)

#### **Qui est redevable ?**

Les établissements publics, administrations, commerçants, artisans, industries (toute activité professionnelle) qui utilisent les services de collecte et de traitement de m2A sont redevables. Toutefois,



ceux dont l'activité ne génère pas plus de 660 litres de déchets présentés à la collecte m2A par semaine sont exonérés (cette exonération tient compte de l'assujettissement à la TEOM de ces établissements).

### Valeur de cette redevance

La délibération du 24 juin 2016 fixe un prix à 0,0830 €/litre/mois de déchets présentés (volume des bacs mis à disposition de l'établissement) déduit d'un forfait équivalent à 660 litres hebdomadaire. Une convention est établie en conséquence entre m2A et chaque établissement. La délibération prévoit la revalorisation annuelle de ce tarif. En 2023, le prix est fixé à 0,0941 €/litre/mois.

### Nombre de contrats

751 conventions sont signées au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutes les communes, y compris Mulhouse, sont assujetties à la RS, à l'exception de l'ex-Porte de France et l'ex-CCIN qui ne le sont pas encore.

## **Annexe 2 : Contexte législatif en matière de déchets**

### Tri des biodéchets

Les **producteurs de biodéchets supérieurs à 10 tonnes par an** et de 60 litres par an pour les huiles ont l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de les trier séparément et de les faire valoriser dans des filières adaptées (restaurants, hypermarchés, établissements scolaires, etc.). Cela correspond à un restaurant servant 1 000 repas, 100 jours par an ; un restaurant traditionnel servant 200 repas par jour toute l'année ; un commerce alimentaire de + 500 m<sup>2</sup> ; un marché forain, même petit, (- de 25 emplacements).

### Tri 5 flux et 7 flux

Depuis le décret du 10 mars 2016, tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de ses déchets, notamment du papier, des métaux, des plastiques, du verre, du bois.

Sont concernés tous les professionnels (entreprises, commerces, administrations, collectivités) ou sites où sont installés plusieurs professionnels partageant le même service de collecte et produisant ces déchets :

- si leurs déchets sont collectés par un prestataire privé ;
- si leurs déchets sont collectés par le service public et supérieurs à 1100 litres par semaine.

Les entreprises, commerces, administrations ou sites professionnels de plus de 20 personnes doivent également respecter l'obligation de tri 5 flux si la majorité de leurs déchets est composée de papiers de bureau (imprimés papiers, publications de presse...).

Par ailleurs, tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, c'est ce qu'on appelle le tri 7 flux.

### Diagnostic « produits, matériaux, déchets »

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le maître d'ouvrage a l'obligation de réaliser un diagnostic produit, matériaux, déchets avant tous travaux de démolition (portant sur une surface cumulée de plancher > 1 000 m<sup>2</sup>) ou de réhabilitation significative (dont le coût total prévisionnel des travaux est supérieur à 25 % de la valeur vénale des bâtiments). Les collectivités territoriales sont concernées.

### Mention « déchets » dans les devis

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, il est obligatoire de faire figurer dans les devis de travaux, les informations sur la gestion et les modalités d'enlèvement des déchets issus des travaux, à savoir : estimation des quantités et des coûts, organisation du tri, nature des déchets et enfin points de collecte des différents déchets.

### Bordereau de dépôt de déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, un bordereau de dépôts des déchets (pour les déchets inertes et non dangereux) doit être réalisé par l'installation de collecte et co-rempli par l'entreprise de travaux.

### Registre des déchets

Obligation de tenir un registre des « déchets sortants » de l'entreprise, concernant l'ensemble de ces activités, à savoir les déchets de chantier et les déchets de bureau.

### Le cadre réglementaire s'articule en 3 niveaux :

- Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD),



- Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui décline le plan national, coordonne les actions à mettre en œuvre au niveau régional et fixe des objectifs quantitatifs. Le PRPGD est le volet « déchets » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) élaboré par la Région.
- Les PLPDMA à l'échelle de l'agglomération qui doivent être compatibles avec le PNPD et le PRPGD du territoire.

#### **Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :**

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

#### **Nouvelles filières REP**

**En 2022, les filières REP Jouets, Sport et loisirs, Bricolage et jardin et Huiles ont vu le jour.** La REP des produits et des matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) est opérationnelle depuis le 1er janvier 2023. Elle se déploie progressivement sur l'ensemble sur l'ensemble du territoire français.

La **REP PMCB - Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment** -, ou plus simplement REP Bâtiment, est une réglementation française entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie. L'objectif est d'améliorer la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets du bâtiment, tout en luttant contre les dépôts sauvages. Suite au moratoire jusqu'en 2027, la filière REP PMCB étant en complète refonte, il n'est pas possible de faire des projections sur mise en œuvre nationale et locale.

## **Annexe 4 : Liste des membres de la CCES**



Certains de ces acteurs sont impliqués dans les thématiques environnementales depuis le 1<sup>er</sup> plan Climat en 2007, d'autres ont été mobilisés lors de la construction du PLPOMA en 2013-2014 et d'autres, enfin, ont rejoint la dynamique dans le cadre de la SERD ou plus récemment lors de l'élaboration du PLPDMA. Chaque année de nouveaux acteurs se mobilisent et la plupart des acteurs existants cherchent à se renouveler. En dehors, des phases particulières d'élaboration des programmes, les nombreux événements et les réunions annuelles sur la SERD laissent une large place au travail collectif qui favorise les partenariats. 80 à 100 partenaires actifs ont été enregistrés. La capacité de mobilisation lors des SERD est régulièrement soulignée par l'ADEME.

| <b>Domaine</b>      | <b>Nom de la structure</b>                              |
|---------------------|---|
| Acteurs économiques | Chambre de Commerce et d'Industrie                      |
| Acteurs économiques | Chambre de Métiers d'Alsace                             |
| Acteurs économiques | Fédération Française du Batiment                        |
| Acteurs économiques | Union Métiers Industrie de l'hôtellerie (UMIH68)        |
| Consommation        | Chambre de Consommation d'Alsace                        |
| Consommation        | CLCV UD 68  |
| Consommation        | Eco-Manifestation d'Alsace                              |
| Déchets             | Agrivalor   |
| Déchets             | Citeo   |
| Déchets             | COVED   |
| Déchets             | Premys Colas  |
| Déchets             | Schroll   |
| Enseignement        | CLOUDS  |
| Enseignement        | Inspection Académique                                   |
| Habitants           | M2A/ Conseil de développement                           |
| Habitat             | Areal-Habitat   |
| Habitat             | m2A-Habitat   |
| Institutions        | ADEME   |
| Institutions        | Collectivité Européenne d'Alsace                        |
| Institutions        | m2A   |
| Institutions        | Région Grand Est  |
| Institutions        | SIVOM Mulhouse-Sud Alsace                               |
| Proximité           | UDCSC   |
| Réemploi            | ACI Affaire d'Entr'Aide - Fondation de l'Armée du Salut |
| Réemploi            | Cité du Réemploi  |
| Réemploi            | Le Relais Est   |
| Sensibilisation     | Le Moulin Nature  |

## **Annexe 5 : Diagnostic socio-économique détaillé**



## Des territoires plus modestes à Mulhouse et dans les communes au nord-ouest

Mulhouse concentre la quasi-totalité des quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération. Par définition, les populations qui y habitent sont fragiles. Ces quartiers accueillent une part importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales. Le taux de pauvreté est élevé.

Mulhouse, Illzach, Kingersheim, Wittenheim, Wittelsheim accueillent des populations ouvrières ou employées, avec un niveau de revenu peu élevé, les jeunes sont moins scolarisés que la moyenne de l'agglomération, le taux d'emploi est plus faible. Parallèlement, ces territoires sont dynamiques d'un point de vue économique, du fait de la présence d'entreprises et de zones d'activités.

En termes d'habitat, les locataires sont relativement nombreux et la part des appartements plus importante.

Les ouvriers sont également plus nombreux à habiter le long du Rhin. Les grandes usines qui y sont implantées emploient des ouvriers qualifiés. Ce peut également être des frontaliers.

## L'attractivité du sud de l'agglomération pour les communes au sud de Mulhouse

Le quartier du Rebberg (et une partie de Dornach) à Mulhouse et les communes au sud-est de Mulhouse accueillent des populations plus aisées, en majorité propriétaires. Elles disposent d'un revenu médian élevé, en partie, dû aux frontaliers travaillant en Suisse. Le niveau d'études des habitants est élevé, tout comme le taux de scolarisation des jeunes. Le niveau de formation des parents et la scolarisation de leurs enfants sont liés.

### POPULATION

#### Des densités fortes dans la ville centre

Le Péricentre et sa périphérie proche sont denses. Mulhouse présente la densité la plus forte (52 hab. par hectare urbanisé en 2018). Il existe une disparité selon les communes et selon les quartiers. Les quartiers d'habitat social des QPV sont denses.

#### A retenir dans le cadre du PLPDMA

*Au vu des disparités entre les communes, les politiques de prévention devront tenir compte de la spécificité de chaque territoire en mettant en place des actions adaptées.*

*Il est indispensable de concevoir des actions dans l'habitat collectif (social ou non), compte tenu du nombre de personnes touchées.*

#### Une croissance faible de la population, mais des différences selon les communes

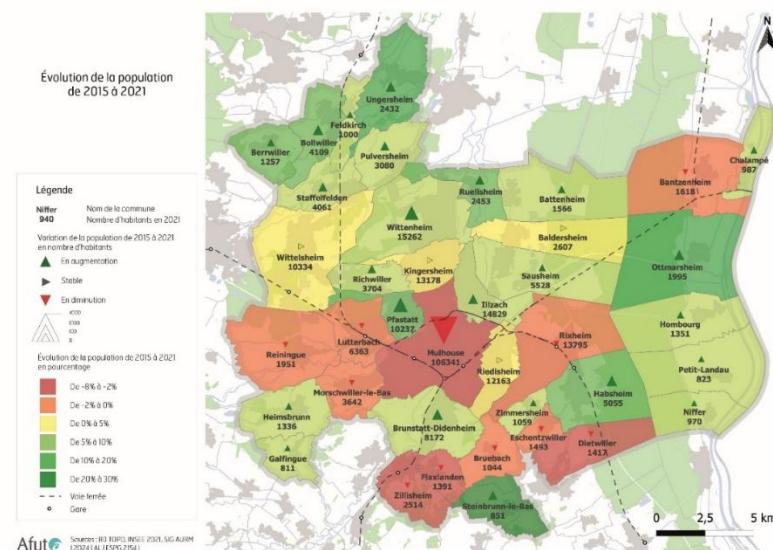
|          | 2010    | 2015    | 2018    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    | évol 2010-2024 |
|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| m2A      | 255 267 | 264 723 | 272 985 | 273 564 | 274 066 | 274 133 | 272 677 | 271 690 | 6,4            |
| Mulhouse | 113 135 | 110 755 | 111 892 | 109 443 | 108 942 | 108 312 | 106 341 | 104 924 | -7,3           |

Sources : INSEE population municipale sans double compte (chiffres utilisés par le SIVOM pour le calcul des kg/hab.)

- Une population avec une faible croissance et une baisse de population pour Mulhouse du fait d'un solde migratoire négatif.

- La situation diffère selon les communes, Mulhouse perd des habitants au profit du reste de l'agglomération. Certaines communes éloignées de la ville-centre connaissent une croissance moyenne à forte, voir ci-dessous

Selon l'INSEE, modèle OMPHALE l'extrapolation à horizon **2030** est de **270 550** habitants et de **270 031** habitants en **2031**, selon ce modèle la population de l'agglomération va continuer de baisser.



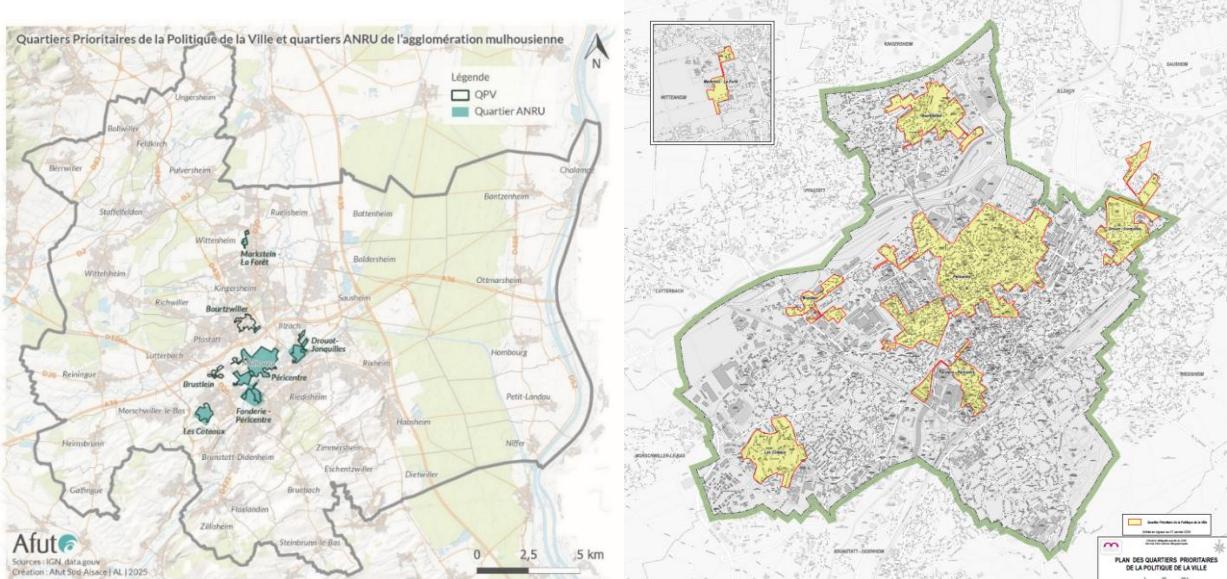
**Carte 02 : Evolution de la population entre 2015 et 2021.**

#### À retenir dans le cadre du PLPDMA

*L'évolution contrastée de la population est à prendre en compte. Certaines communes perdent des habitants mais d'autres en gagnent.*

*Des actions spécifiques pour les nouveaux arrivants (sensibilisation, livret d'accueil, etc.) peuvent être envisagées et réalisées par m2A et les communes, les bailleurs sociaux et des structures associatives...*

#### Le poids des quartiers prioritaires dans l'agglomération



**Carte 03 : quartiers prioritaires de la ville et quartiers de l'agglomération mulhousienne, en 2025.**

DV2E - 6. n°25\_095\_04\_A\_PLPDMA\_VF2 22 janvier 14 h 30

#### Carte 04 : Plan des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en 2024.

En 2024, il y a 7 quartiers répartis dans 3 communes : Mulhouse, Illzach, Wittenheim. Les quartiers dit « QPV » (quartiers de la politique de la ville) ont été définis par l'Etat<sup>3</sup> à partir du critère unique des revenus. La population QPV était en 2020

| QPV                  | Communes              | Population 2020   |
|----------------------|-----------------------|-------------------|
| Les                  | Les Coteaux           | Mulhouse          |
|                      | Bourtzwiller          | Mulhouse          |
|                      | Péricentre            | Mulhouse          |
|                      | Fonderie - Péricentre | Mulhouse          |
|                      | Drouot-Jonquilles     | Illzach, Mulhouse |
|                      | Brustlein             | Mulhouse          |
|                      | Markstein - La Forêt  | Wittenheim        |
| TOTAL population QPV |                       | 52 452            |
| TOTAL population m2A |                       | 273 564           |

vivant en  
de 52452<sup>4</sup>  
(INSEE).  
données

concernant les QPV datent de 2020 ou de 2021, selon les indicateurs.

Cette population a un poids considérable dans l'agglomération d'un point de vue démographique et socio-économique

- 19,2 % de la population de l'agglomération vit en QPV (Quartier de la Politique de la Ville)
- 46 % de la population de Mulhouse vit en QPV, ce qui représente un chiffre élevé.
- 97 % de la population des QPV résident à Mulhouse
- 62 % de cette population QPV vit au Péricentre de la ville de Mulhouse

Les revenus des ménages sont particulièrement faibles, bien inférieurs à la moyenne de m2A. Les taux de pauvreté sont importants, en particulier à Mulhouse. Exemple : 57 % aux Coteaux et 48 % à Bourzwiller en 2021.

En 2021, Les jeunes sont très nombreux, notamment aux Coteaux et dans le quartier Markstein où plus de 48 % de la population a moins de 25 ans. Dans certains quartiers, la part des familles monoparentales est élevée. Le taux d'emploi (actifs occupés) est faible. Au sens du recensement le taux de chômage reste élevé (26 à 37 % selon les quartiers).

Plus d'un tiers des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi, avec des taux particulièrement élevés à Bourzwiller (37,8 %) et à Brustlein (33,9 %).

<sup>3</sup> Loi du 21 février 2014

<sup>4</sup> INSEE population municipale simple comptage.

DV2E - 6. n°25\_095\_04\_A\_PLPDMA\_VF2 22 janvier 14 h 30

### A retenir dans le cadre du PLPDMA

*Il y a un vrai enjeu à associer ces populations aux questions et pratiques de prévention de déchets et de tri, même si ce sujet peut être éloigné de leurs préoccupations immédiates.*

*Elles sont probablement dans un rapport complexe à la consommation, qui reste un idéal à atteindre tout en subissant une sobriété imposée. Les questions de santé, d'économie/pouvoir d'achat et de justice sociale et environnementale sont des leviers possibles.*

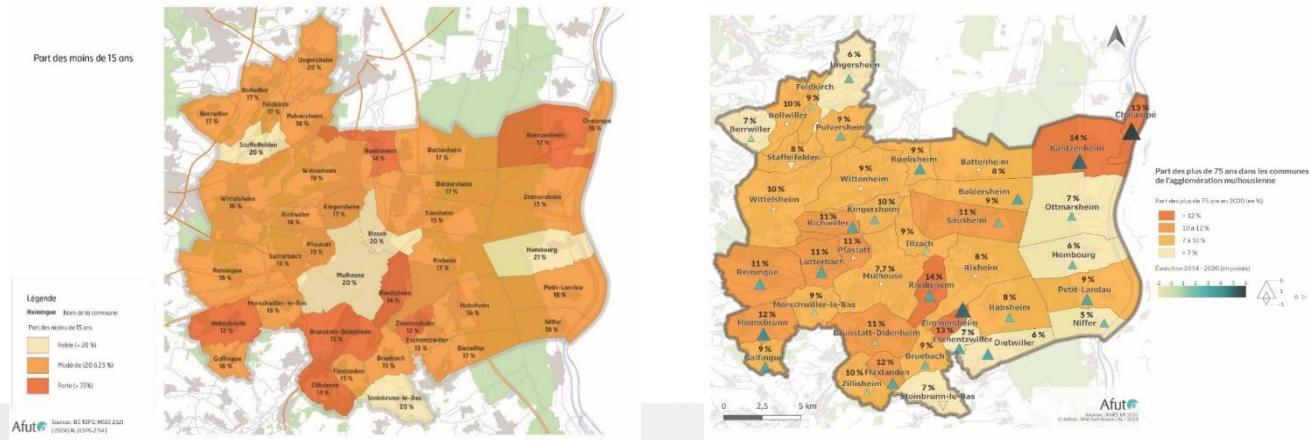
*Un accompagnement ciblé, réalisé par des relais de proximité, pour construire des actions adaptées est indispensable.*

### Une population jeune importante mais un vieillissement progressif

D'après des données INSEE de 2018 et l'analyse de l'AFUT, m2A est l'agglomération la plus jeune<sup>5</sup> (-de 15 ans) du Grand Est.

En 2022, la part des 0-14 ans est de 17.9% (19.63 % à Mulhouse), elle est supérieure à la moyenne régionale (16.51 %) et nationale (17.32 %). Il y a 48 873 jeunes de moins de 15 ans en 2022 sur l'agglomération. La scolarisation, l'insertion et l'emploi des jeunes un enjeu majeur dans l'agglomération.

La situation diffère selon les quartiers à Mulhouse et selon les communes. Dans les QPV, la part peut être très élevée (22.2% à Bourtzwiller, 31.2 % à Markstein-La Forêt).



**Carte 05 :** Part de la population de moins de 15 ans sur le territoire, en 2021.

**Carte 06 :** Part de la population de plus de 75 ans sur le territoire, en 2020.

| Age                   | 2013           | %          | 2016           | %          | 2022           | %          |
|-----------------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| <b>0 à 14 ans</b>     | 50 875         | 18.8       | 52 129         | 19.1       | 48 873         | 17.9       |
| <b>15 à 29 ans</b>    | 50 321         | 18.6       | 47 698         | 17.5       | 47 077         | 17.2       |
| <b>30 à 44 ans</b>    | 53 724         | 19.9       | 52 653         | 19.3       | 51 280         | 18.8       |
| <b>45 à 59 ans</b>    | 55 010         | 20.4       | 54 077         | 19.8       | 53 924         | 19.8       |
| <b>60 à 74 ans</b>    | 37 557         | 13.9       | 42 327         | 15.5       | 46 385         | 17.0       |
| <b>75 ans ou plus</b> | 22 629         | 8.4        | 23 828         | 8.7        | 25 411         | 9.3        |
| <b>Ensemble</b>       | <b>270 116</b> | <b>100</b> | <b>272 712</b> | <b>100</b> | <b>272 950</b> | <b>100</b> |

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitation complémentaires, géographie au 01/01/2025

<sup>5</sup> Voir Portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne, AURM 2022 (données 2018)  
DV2E - 6. n°25\_095\_04\_A\_PLPDMA\_VF2 22 janvier 14 h 30



En 2022, les parts des 0-14 ans et des 15-29 ans restent élevée mais décroissent légèrement, tout comme les actifs en âge de travailler alors que les plus de 60 ans augmente. **Le territoire est en vieillissement**, malgré des différences entre les communes.

### A retenir dans le cadre du PLPDMA

*Compte tenu de la part importante de jeunes et de familles, même si la population vieillit, il est important prévoir des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.*

#### • **Enfants et jeunes :**

*Les enfants et adolescents sont des « grands » consommateurs indirects ou directs (jeux, vêtements, couches, appareils électroniques, etc.) et peuvent « prescrire » certains comportements d’achat de leurs proches. Une sensibilisation précoce, diversifiée et combinée des enfants, des parents et des adolescents serait utile.*

*Ces jeunes consommateurs seront les consommateurs de demain : une compréhension des enjeux de consommation, l’apprentissage de pratiques plus sobres, dès l’enfance, permettra peut-être d’infléchir progressivement leurs comportements.*

*Exemple d’actions :*

*Incitation à l’achat des produits de seconde main (vêtements, jouets, livres...)*

*Diffusion des thèmes de la prévention au sein d’activités culturelles (théâtre, musique, sport) à destination des jeunes. Des ateliers de rap pourraient être organisés.*

*Création d’activités parents-enfants, escape-Game, défi, atelier de cuisine ou de jardinage.*

*Cela suppose de mobiliser des acteurs variés en lien direct avec ces publics : écoles, périscolaires, collèges, lycées, université, associations, centre socio-culturels, clubs de sport, ...*

*Les autres catégories*

#### • **Adultes et en emploi ou en recherche d’emploi**

Pour toucher le public adulte, il serait intéressant de proposer des actions de prévention sur le lieu de travail, dans les activités de loisirs, sur les lieux d’achat. Le recours à des arguments économiques, de facilité de mise en œuvre, de préservation de la santé peuvent être utilisés.

#### • **Les plus de 60 ans.**

*Certains retraités sont actifs dans les associations et ont potentiellement du temps à mettre au profit de la démarche de prévention des déchets. Des actions peuvent également être envisagées auprès du 3<sup>e</sup> âge non valide. Par exemple :*

*La limitation des emballages dans les services de partage à domicile,*

*La sensibilisation des auxiliaires de vie chargée des courses et du ménage,*

*La réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives*

### Un accroissement du nombre de ménages et une réduction de la taille des ménages

On note un double phénomène : d’une part une évolution à la hausse du nombre de ménages (+ 6,4 % entre 2010 et 2021, supérieure à l’évolution de la population (+ 1,5 %) et d’autre part une baisse du nombre de personnes par ménage, assortie d’une hausse des petits ménages :

- Croissance forte des ménages seuls (+ 21,7 % entre 2011 et 2022), qui représentent 38,6 des ménages en 2022



- Baisse des couples sans enfants et avec enfants
- Quasi-stabilité des familles monoparentales

Ces évolutions, également observées au niveau national, s'expliquent par l'évolution des modes de vie (retard de la vie en couple, séparations, veuvage, ...)

Nombre de personnes par logement<sup>6</sup> (population RP sans double compte 2022) :

nombre d'habitants / nombre de logements (=ménages) : **274 133 / 138 820=1.97**

### Importance des familles avec enfants sur l'agglomération

| Type de ménages  | Nombre de ménages |              |                |              |                |              | Population des ménages |                |                |
|--|-------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|------------------------|----------------|----------------|
|  | 2011              | %            | 2016           | %            | 2022           | %            | 2011                   | 2016           | 2022           |
| Ensemble   | <b>115 061</b>    | <b>100,0</b> | <b>117 689</b> | <b>100,0</b> | <b>122 537</b> | <b>100,0</b> | <b>264 151</b>         | <b>267 045</b> | <b>267 383</b> |
| Ménages d'une personne                                   | <b>38 854</b>     | <b>33,8</b>  | <b>41 152</b>  | <b>35,0</b>  | <b>47 291</b>  | <b>38,6</b>  | <b>38 854</b>          | <b>41 152</b>  | <b>47 291</b>  |
| Hommes seuls   | 16 636            | 14,5         | 18 251         | 15,5         | 21 806         | 17,8         | 16 636                 | 18 251         | 21 806         |
| Femmes seules  | 22 218            | 19,3         | 22 901         | 19,5         | 25 484         | 20,8         | 22 218                 | 22 901         | 25 484         |
| Autres ménages sans famille                              | <b>2 212</b>      | <b>1,9</b>   | <b>2 262</b>   | <b>1,9</b>   | <b>1 571</b>   | <b>1,3</b>   | <b>5 365</b>           | <b>5 466</b>   | <b>3 463</b>   |
| Ménages avec famille(s) dont la famille principale est : | <b>73 996</b>     | <b>64,3</b>  | <b>74 276</b>  | <b>63,1</b>  | <b>73 675</b>  | <b>60,1</b>  | <b>219 932</b>         | <b>220 427</b> | <b>216 630</b> |
| Un couple sans enfant                                    | 30 428            | 26,4         | 30 688         | 26,1         | 31 101         | 25,4         | 62 319                 | 62 560         | 63 576         |
| Un couple avec enfant(s)                                 | 32 495            | 28,2         | 31 919         | 27,1         | 30 138         | 24,6         | 128 104                | 126 786        | 120 130        |
| Une famille monoparentale                                | 11 073            | 9,6          | 11 669         | 9,9          | 12 435         | 10,1         | 29 508                 | 31 081         | 32 92          |

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Les ménages avec familles<sup>7</sup> représentent 60.1 %, et les ménages avec enfants 34.7%. Les familles monoparentales représentent 10 % des ménages sur m2A contre 10.1 % en France, 9.4 % dans le Grand-Est et 11.9 % à Mulhouse en 2022. La quasi-totalité des communes accueillent au moins 10 % de familles

<sup>6</sup> Indicateur utile pour calculer les kg de déchets par habitant et les rapporter par ménage

<sup>7</sup> Au sens de l'INSEE = les familles comprennent : les couples sans enfants, les couples avec enfants et familles monoparentales



monoparentales, les chiffres sont plus élevés dans les QPV. Familles monoparentales et pauvreté sont souvent liées.

**Il est utile de ressortir les données relatives aux familles nombreuses (3 enfants et plus) dans le cadre de ce PLPDMA.** En 2022, le territoire abrite 11.4% de familles nombreuses au sein des familles, contre 8.1 % en Grand-Est et 9 % en France Ces familles nombreuses se trouvent plus concentrées dans les quartiers sensibles de deux communes à savoir : Mulhouse et Illzach. A Mulhouse, le taux de familles nombreuses est de 17.3%.

Ce chiffre s'explique notamment par la présence de population étrangère ou issue de l'immigration qui a d'avantage d'enfants et l'offre de grands logements dans certains quartiers d'habitat social.

Il est à noter qu'en moyenne, le niveau de vie des familles décroît avec le nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté.

#### À retenir dans le cadre du PLPDMA

*La taille et le type de ménages ainsi que le niveau de vie influent sur la production des déchets et par conséquent sur la promotion de différents pratiques de prévention.*

*Pour les familles : couches lavables ; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, consommation responsable, promotion du réemploi et la réparation.*

*Pour les ménages d'une personne et les ménages sans enfant : sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, la consommation responsable et le réemploi. Il pourrait être intéressant de réfléchir à des alternatives aux portions individuelles qui créent de nombreux emballages.*

*Il est important de diversifier les lieux et formes de sensibilisation et de poursuivre et développer des partenariats avec les associations, les partenaires commerciaux, les grandes surfaces...*

#### Une sur-représentation des étrangers et des immigrés sur le territoire de m2A (RP 2019)

Du fait de son histoire et de son économie, le territoire de m2A accueille

- Une part d'étrangers supérieure à la moyenne française : M2A : 12 % contre 7.1 en moyenne française.
- Une part d'immigrés de 16.1 % contre 9.7 % au plan national

#### À retenir dans le cadre du PLPDMA

*L'accessibilité et la compréhension des messages de prévention est à prendre compte dans les actions proposées.*

*Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire, dans la mesure du possible d'associer ces populations et de monter des projets en co-construction avec des associations relais type CSC ou des bailleurs sociaux.*



## CSP – Formation – Emploi et chômage- Revenus

### Population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

| Groupe socioprofessionnel                         | 2011    | %     | 2016    | %     | 2022    | %     |
|---|---------|-------|---------|-------|---------|-------|
| Ensemble  | 219 242 | 100.0 | 220 602 | 100.0 | 224 041 | 100.0 |
| Agriculteurs exploitants                          | 239     | 0.1   | 227     | 0.1   | 269     | 0.1   |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises        | 5 659   | 2.6   | 5 842   | 2.6   | 6 441   | 2.9   |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 14 109  | 6.4   | 15 002  | 6.8   | 17 524  | 7.8   |
| Professions intermédiaires                        | 29 913  | 13.6  | 29 974  | 13.6  | 31 140  | 13.9  |
| Employés  | 35 493  | 16.2  | 35 339  | 16.0  | 34 366  | 15.3  |
| Ouvriers  | 37 861  | 17.3  | 35 681  | 16.2  | 33 384  | 14.9  |
| Retraités   | 55 145  | 25.2  | 56 667  | 25.7  | 59 730  | 26.7  |
| Autres personnes sans activités professionnelle   | 40 823  | 18.6  | 41 870  | 19.0  | 41 188  | 18.4  |

Sources : Insee, RP2011 et RP2022, exploitation complémentaires, géographie au 01/01/2025

#### En 2022 :

- 30 % des plus de 15 ans sont des employés ou des ouvriers. Catégories en baisse depuis 2011. Les ouvriers sont surreprésentés par rapport à la moyenne française (14, 9 % contre 11, 6%)
- 13.9 % sont des professions intermédiaires
- 7.8 % sont des cadres, professions intellectuelles supérieures, cette catégorie est en légère hausse mais demeure inférieure à la moyenne française (10,7 %)

Comme pour tous les critères, on retrouve le clivage habituel présent sur l'agglomération nord-ouest/sud-est.

#### Taux de scolarisation plus bas que la moyenne nationale et un niveau de diplôme moyen :

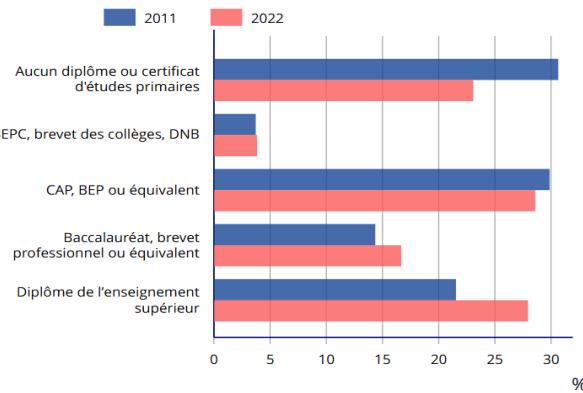
Sur les niveaux de formation et de scolarisation, on retrouve une grande disparité entre les territoires de l'agglomération et la fracture nord-ouest/sud-est.

En 2022, Le taux de scolarisation des 15-24 ans de m2A (61.5 %) est inférieur à la moyenne française (65.65 %) et régionale (63.16 %). Mulhouse est à 61.19 %.

Pour les niveaux de diplômes, Les bac+2 et + sont moins représentés sur m2A (27.9%) qu'au niveau régional (28.7%) et national (33.3%), et (25.2 % à Mulhouse).

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

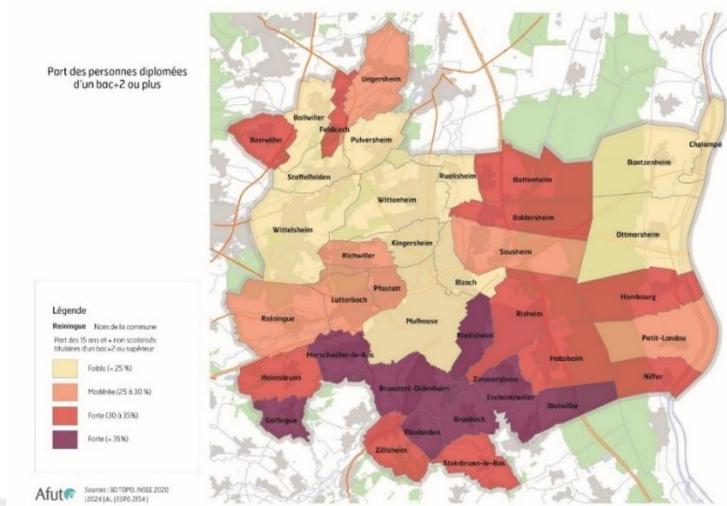
FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2016.  
Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

En 2022 :

- **23 %** de la population de m2A n'ont aucun diplôme (en baisse depuis 2011).
- **28.6 %** de la population de m2A sont détenteurs du CAP, BEP ou un diplôme équivalent (en baisse).
- 16, 7 % à un niveau BAC ou équivalent.
- **27.9 %** de la population de l'agglomération mulhousienne ont un diplôme de l'enseignement supérieur (en hausse).



**Carte 08 : part des personnes diplômées d'un bac +2 ou plus, en 2020.**

**À retenir dans le cadre du PLPDMA**

*Avec une part importante de population peu diplômée ou pas diplômé, Il est important de prendre en compte ce paramètre et d'adapter la forme des actions et le discours.*

**Un taux d'emploi peu élevé et un taux de chômage**

Comme pour tous les indicateurs, on trouve des différences importantes (+ de 20 points) entre les communes. Le taux d'emploi est particulièrement faible dans les quartiers de la politique de la ville

- En, 2022 le taux d'activité<sup>8</sup> (**73,0%**) des 15 ans et plus, est légèrement inférieur à la moyenne régionale (**74,8%**) et nationale (**75,2 %**).
- Le taux d'emploi<sup>9</sup> en 2022 est de 62% sur m2A et de 52% à Mulhouse. Ces taux d'emploi sont faibles au regard de la moyenne Grand-Est (**66,2 %**) et françaises (66,3 %).

En 2021, Les taux d'emploi sont extrêmement faibles dans les QPV allant de 38.2 % à Bourtzwiller à 46.4% à Fonderie-péricentre.

### Chiffres détaillés - Emploi - Population active

#### France hors Mayotte - Communes

Mise en ligne le 26/06/2025 Géographie au 01/01/2025

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

| Code géographique | Libellé géographique | Pop 15-64 ans en 2022 (princ) | Actifs occupés 15-64 ans en 2022 (princ) | Taux d'emploi en % | Emplois au LT en 2022 (princ) |
|-------------------|----------------------|-------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|
| 68015             | Baldersheim          | 1518                          | 1128                                     | 74                 | 354                           |
| 68020             | Bantzenheim          | 941                           | 727                                      | 77                 | 310                           |
| 68022             | Battenheim           | 969                           | 755                                      | 78                 | 146                           |
| 68032             | Berrwiller           | 781                           | 617                                      | 79                 | 196                           |
| 68043             | Bollwiller           | 2535                          | 1770                                     | 70                 | 654                           |
| 68055             | Bruebach             | 641                           | 458                                      | 71                 | 55                            |
| 68056             | Brunstatt-Didenhe    | 5085                          | 3441                                     | 68                 | 2882                          |
| 68064             | Chalampé             | 581                           | 422                                      | 73                 | 1270                          |
| 68072             | Dietwiller           | 875                           | 654                                      | 75                 | 153                           |
| 68084             | Eschentzwiller       | 939                           | 730                                      | 78                 | 107                           |
| 68088             | Feldkirch            | 618                           | 466                                      | 75                 | 214                           |
| 68093             | Flaxlanden           | 799                           | 585                                      | 73                 | 139                           |
| 68101             | Galfingue            | 497                           | 396                                      | 80                 | 41                            |
| 68118             | Habsheim             | 3208                          | 2337                                     | 73                 | 1290                          |
| 68129             | Heimsbrunn           | 748                           | 565                                      | 76                 | 563                           |
| 68144             | Hombourg             | 882                           | 664                                      | 75                 | 650                           |
| 68154             | Illzach              | 8947                          | 5592                                     | 63                 | 6410                          |
| 68166             | Kingersheim          | 7972                          | 5228                                     | 66                 | 3283                          |
| 68195             | Lutterbach           | 4352                          | 2463                                     | 57                 | 2268                          |
| 68218             | Morschwiller-le-Bas  | 2251                          | 1566                                     | 70                 | 936                           |
| 68224             | Mulhouse             | 66812                         | 34480                                    | 52                 | 56073                         |
| 68238             | Niffer               | 621                           | 478                                      | 77                 | 58                            |
| 68253             | Ottmarsheim          | 1333                          | 885                                      | 66                 | 1332                          |
| 68254             | Petit-Landau         | 488                           | 359                                      | 74                 | 58                            |
| 68256             | Pfastatt             | 6100                          | 4079                                     | 67                 | 2477                          |
| 68258             | Pulversheim          | 1961                          | 1431                                     | 73                 | 952                           |
| 68267             | Reiningue            | 1151                          | 885                                      | 77                 | 235                           |
| 68270             | Richwiller           | 2277                          | 1616                                     | 71                 | 1468                          |
| 68271             | Riedisheim           | 7207                          | 4956                                     | 69                 | 1964                          |
| 68278             | Rixheim              | 8812                          | 6185                                     | 70                 | 3801                          |
| 68289             | Ruelisheim           | 1450                          | 1090                                     | 75                 | 352                           |
| 68300             | Sausheim             | 3204                          | 2243                                     | 70                 | 8826                          |
| 68321             | Staffelfelden        | 2527                          | 1804                                     | 71                 | 433                           |
| 68323             | Steinbrunn-le-Bas    | 525                           | 425                                      | 81                 | 77                            |
| 68343             | Ungersheim           | 1577                          | 1206                                     | 76                 | 804                           |
| 68375             | Wittelsheim          | 6597                          | 4463                                     | 68                 | 3263                          |
| 68376             | Wittenheim           | 9292                          | 5624                                     | 61                 | 5324                          |
| 68384             | Zillisheim           | 1574                          | 1092                                     | 69                 | 370                           |
| 68386             | Zimmersheim          | 639                           | 476                                      | 75                 | 91                            |
|                   | Total m2A            | 169285                        | 104342                                   | 62                 | 109878                        |

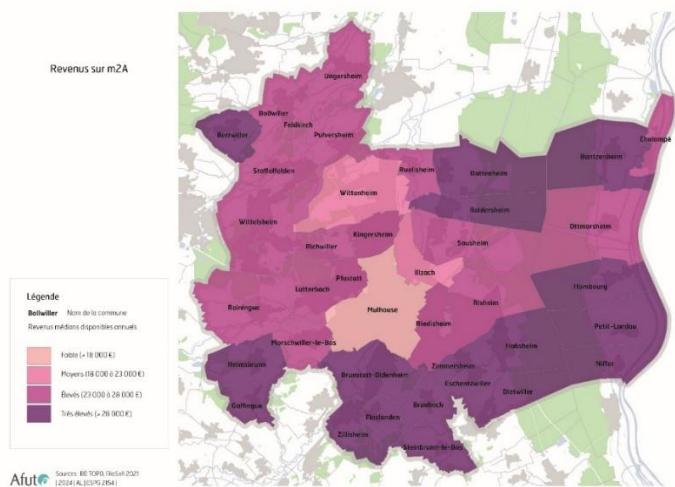
- En 2022 Le taux de chômage (à titre déclaratif) est de 15,5 % sur le territoire. Cette proportion est supérieure au Grand-Est (11,6 %) et à la moyenne nationale (11,7 %). A Mulhouse, il est de 23,5 %, avec des taux très élevé dans les quartiers sensibles (de 26.3 % à Fonderie-Péricentre à 37.4 à Bourtzwiller en 2021).
- Le taux de chômage des 15-24 ans a diminué entre 2013 et 2022 mais il reste élevé, en particulier à Mulhouse et dans les QPV.

<sup>8</sup> Taux d'activité = proportion d'actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi) sur la population en âge de travailler (15-64 ans).

<sup>9</sup> Taux d'emploi = proportion des personnes en emploi sur la population en âge de travailler

Ces problématiques de chômage ont une conséquence directe sur les niveaux de vie et la pauvreté des habitants.

## **De fortes disparités de revenu et un taux de pauvreté élevé**



**Carte 09 :** Revenus de la population de m2A (AURM), en 2021.

On trouve une forte disparité des revenus entre les communes et les quartiers liée à l'histoire économique du territoire.

- En 2020 des revenus médians proches de 22 030 € dans m2A (+8%), 24 470 € dans le Haut Rhin (+8%) 22 400 € en France (+10 %).
  - En 2021, le taux de pauvreté<sup>10</sup> de m2A (20.1 %) est supérieur à la région (15.1 %) et la France (14.5 %). A Mulhouse, le taux est élevé avec 36%. Le taux est encore plus élevé dans les quartiers QPV : 43% à Markstein - La Forêt, jusqu'à 57% aux Coteaux.

## **À retenir dans le cadre du PLPDMA**

*Le statut de la population en matière d'activité (emploi, chômage, retraite et études) et le niveau de revenu impacte le mode et la capacité de consommation. Ce sont des paramètres à prendre en compte dans le choix des actions prévention des déchets ainsi que dans la stratégie de communication.*

*Une personne au chômage peut allier économie/pouvoir d'achat avec la prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.*

*Un jeune retraité peut s'investir dans des associations variées et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers le réemploi*

*La prévention des déchets peut également permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social et dans certains cas l'insertion sociale par exemple dans le domaine du réemploi. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité.*

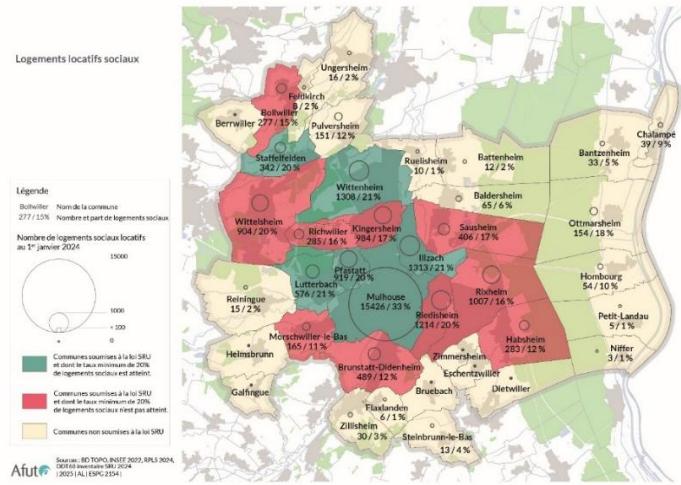
## STRUCTURE DE L'HABITAT

<sup>10</sup> la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale.

## **Une majorité d'appartements et une part importante de logements sociaux**

- 138 820 logements sont recensés en 2022.
  - Le territoire de m2A est composé à 60% d'habitat collectif et 39 % d'habitat individuel.
  - En 2022, 53.6 % des ménages sont propriétaires et 44,6 % sont locataires. Ces proportions varient d'une commune et d'un quartier à l'autre.
  - Les logements locatifs sociaux sont présents dans la quasi-totalité des communes, avec une forte concentration (supérieure à 20 % des résidences principales) dans certaines communes, 33% à Mulhouse, 21% à Wittenheim, 21% à Illzach, 21% à Lutterbach.

Les logements sociaux 01/01/2024



**Carte 10 :** Part des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales, en 2022.

## Ancienneté d'emménagement des ménages et part des propriétaires

49,9% des ménages ont emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans. Les ménages occupant leur logement depuis plus de 20 ans représentent 30.3 %. Cela signifie que la population est majoritairement sédentaire.

## **À retenir dans le cadre du PLPDMA**

*La stratégie de communication et les actions proposées pourra être modulée selon le type d'habitat et le statut d'occupation des logements.*

- *Les actions du type « fiche conseil déménagement/emménagement » ou « livrets d'accueil » remis par les professionnels (bailleurs sociaux, notaires, agences immobilières) peuvent être développées pour informer sur la prévention et la gestion des déchets.*
  - *Les communes ou quartiers composés de maisons avec jardin sont propices à la promotion et/ou à la sensibilisation du compostage des déchets domestiques, au don de poules, à la question des déchets verts.*
  - *Zones d'habitat vertical : sensibiliser au compostage en pied d'immeuble et à la collecte de biodéchets, promouvoir le lombricompostage par le canal des associations de quartier, des bailleurs et des syndics de copropriété.*
  - *Des séances de formation sur l'amélioration du tri, la gestion et la prévention des déchets auprès des gardiens d'immeubles (s'ils existent), des syndics et bailleurs sociaux sont à étudier. Ainsi, dans les lotissements comme en habitat collectif, il convient d'encourager le partage des équipements (tendeuses, perceuses, matériel de cuisine, etc.).*

*Il est plus facile de véhiculer un message à une population sédentaire. Cela induit peut-être un moindre renouvellement de biens d'équipement et possiblement plus d'interactions sociales solides, puisque les ménages se connaissent depuis plus longtemps.*

*L'entrée « proximité et voisinage » sur le mode « mobiliser un quartier, une commune » serait un paramètre pertinent à exploiter pour la réalisation des actions. Il est reconnu que les changements de comportement se font plus volontiers, si le groupe d'appartenance ou les voisins l'effectuent également.*

*Pour les endroits où l'on observe une rotation importante, il possible que les déménagements successifs génèrent une consommation supérieure de biens d'équipements. Il est, donc, nécessaire de faire la promotion du réemploi et de réparation des objets endommagés.*

## EMPLOI ET ENTREPRISES

### Les emplois sur l'agglomération

109 878 emplois sont recensés sur l'agglomération en 2022 dont 90 % sont occupés par des salariés.

En 2022, les pôles d'emploi les plus importants du territoire sont Mulhouse, de loin le premier avec 56 073 emplois, suivi de Sausheim avec 8826 emplois et de Illzach avec 6410 emplois et de Wittenheim avec 5 324 emplois. Viennent ensuite Rixheim (3 801 emplois), Kingersheim (3 283 emplois), Wittelsheim (3 263 emplois) et Riedisheim (3 252 emplois), qui constituent les autres pôles significatifs du secteur.

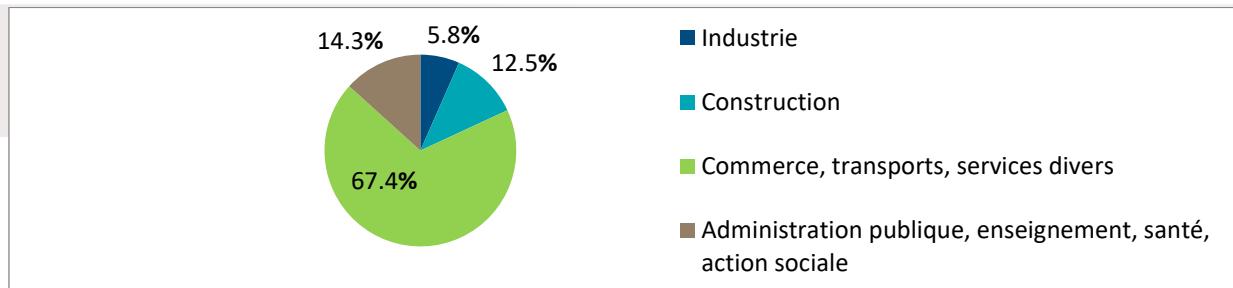
### Des emplois majoritairement de services

Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers

| Secteur d'activité  | Total        | %          | Aucun Salarié | 1 à 9 Salariés | 10 à 19 Salariés | 20 à 49 Salariés | 50 Salariés ou plus |
|---|--------------|------------|---------------|----------------|------------------|------------------|---------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche                            | 88           | 1.0        | 6             | 50             | 1                | 0                | 1                   |
| Industrie   | 538          | 6.2        | 30            | 292            | 97               | 69               | 50                  |
| Construction  | 1 043        | 12.0       | 153           | 748            | 80               | 42               | 20                  |
| Commerce, transports, services divers                         | 5 863        | 67.4       | 548           | 4 293          | 554              | 319              | 149                 |
| Admin. publique, santé, enseign <sup>t</sup> , action sociale | 1 166        | 13.4       | 49            | 680            | 147              | 146              | 144                 |
| <b>Ensemble</b>   | <b>8 698</b> | <b>100</b> | <b>786</b>    | <b>6 093</b>   | <b>879</b>       | <b>576</b>       | <b>364</b>          |

employeurs. Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.

Source : Insee, fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (flores) en géographie au 01/01/2025



Champ : établissements non agricoles appartenant à des unités légales marchandes et productives, actifs économiquement dans l'année.

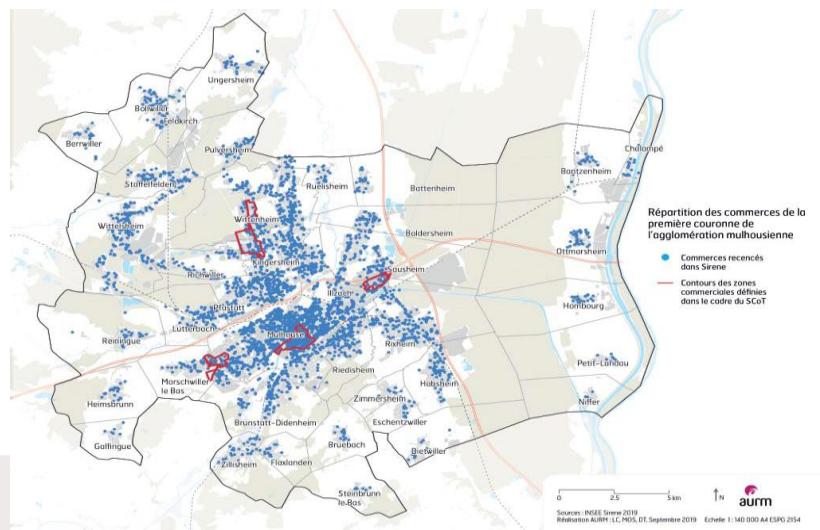
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025

**Graphique 9 : Nombre d'entreprise par secteur d'activité (INSEE 2023).**

Une agglomération de service caractérisée par des emplois tertiaires.

- **82%** des entreprises relèvent du commerce, des services, de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale, générateurs de déchets de papiers, de déchets alimentaires, de déchets d'emballages (plastique, papiers, carton) et de DASRI pour les établissements de santé. La majorité de ces déchets sont considérés comme des déchets assimilés.
  - Les entreprises du secteur du bâtiment représentent **12,50 %** des emplois de l'agglomération. La mise en place de la REP PMCB permettra, pour partie, de proposer des exutoires gratuits aux entreprises, dont certaines contournaient l'interdiction de dépôt de déchets d'activité dans les déchetteries publiques. La pose de barrières à l'entrée de quasi-totalité des déchetteries, à partir de septembre 2025, interdit cette pratique.
  - L'industrie représente 5.80 % des emplois. Les déchets produits ne relèvent pas des déchets assimilés.

m2A compte plusieurs grands employeurs, comme Stellantis (4.700 employés en 2025), le GHRMSA (6000 employés en 2024), la Ville de Mulhouse, m2A (1700 employés), l'Université de Haute-Alsace, Clemessy / Eiffage Énergie Systèmes, Soléa, la CPAM, la CAF, qui constituent le cœur économique et social du territoire. Ces entreprises et institutions peuvent avoir un rôle important dans la prévention des déchets. En s'engageant dans des actions simples comme le tri, le recyclage et la réduction des consommables, elles contribuent à réduire leur impact environnemental et à favoriser un territoire plus durable.



**Carte 11 :** l'ensemble des commerces de m2A (AURM), en 2019.

## **À retenir dans le cadre du PLPDMA**

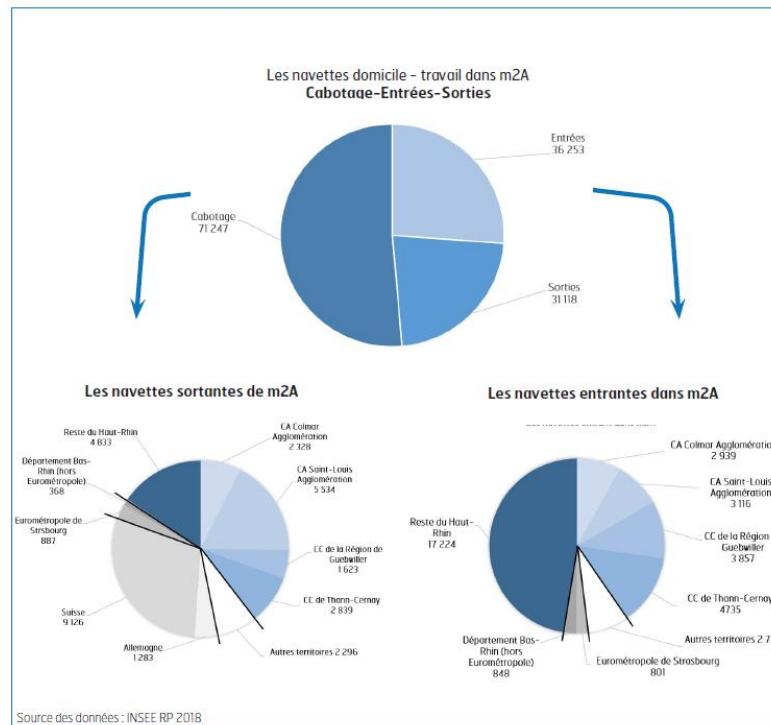
M2A est une agglomération de service caractérisée par des emplois tertiaires. Les déchets de ces activités économiques sont des déchets assimilés, collectés par le service public dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

*Il est nécessaire de promouvoir et de mettre en avant des actions d'écoresponsabilité avec les acteurs du territoire en vue de réduire la production de déchet et améliorer le tri. Il est également intéressant de prévoir des actions de sensibilisation des salariés.*

Pour atteindre ces différentes entreprises, il peut être intéressant de s'appuyer sur les associations de commerçants et les corporations qui existent déjà sur le territoire, ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie, et la Chambre de Métiers d'Alsace.

## Des migrations pendulaires

En 2018, 31 000 personnes sortent de m2a chaque jour pour travailler (dont 9 130 en direction de la Suisse) et 36 000 rentrent. On sait également qu'il y a dans le même temps de nombreux déplacements au sein de l'Agglomération (71 250)<sup>11</sup>.



Cependant, les personnes qui viennent de l'extérieur ne relèvent pas forcément des mêmes consignes de tri que les habitants du territoire. Elles sont potentiellement soumises à la redevance incitative et certaines peuvent transporter leurs déchets avec elles, ce qui peut induire des pratiques de détournement ou de non-conformité dans la gestion des déchets.

### A retenir dans le cadre du PLPDMA

*Il est intéressant de proposer de la sensibilisation et des actions de réduction sur le lieu de travail. Il pourrait être également utile d'informer sur les règles de tri qui diffèrent d'un EPCI à l'autre.*

*Des documents comme des livrets d'accueil, un document sur la réduction des déchets ou des articles dans le magazine économique local pourraient diffuser l'information auprès des employeurs et de leurs salariés.*

*Des actions ou animations dans les quartiers à plus fort potentiels d'emplois (zones commercantes et zones d'activités) pourrait être intéressant.*

### Synthèse des enjeux de prévention au regard du diagnostic socio-économique

La politique de prévention des déchets devra tenir compte de ces disparités et multiplier les formes et les lieux de sensibilisation et d'action ainsi que les modes de communication.

Les facteurs à retenir :

<sup>11</sup> Les déplacements domicile-travail & étude dans le Haut-Rhin et l'agglomération mulhousienne, mars 2022.  
DV2E - 6. n°25\_095\_04\_A\_PLPDMA\_VF2 22 janvier 14 h 30



- La distinction du type d'habitat qui génère des déchets différents : commune rurale avec majorité de maison individuelles et de propriétaires, du péri-urbain mixte, de l'habitat vertical en ville. Cela impacte en particulier la production et la gestion des déchets verts à la parcelle, qui est un sujet important du PLPDMA. L'arrivée de nouveaux habitants dans les communes ou les déménagements peuvent aussi être l'occasion d'informer les habitants sur la prévention et les structures de réemploi existantes sur l'agglomération
- La mobilisation des personnes les plus éloignées et les plus pauvres, en particulier les populations nombreuses des QPV et les populations modestes de nord-ouest de l'agglomération. Il y a un enjeu à associer ces personnes et à construire avec elle, à travers des relais (centres socio-culturels, bailleurs) des actions adaptées et mais aussi à communiquer de manière efficace et attractive. Les critères de pouvoir d'achat, de santé et de lien social sont à utiliser.
- Le renforcement et l'élargissement du partenariat avec des relais mulhousiens variés pour mieux toucher les mulhousiens qui constituent 39 % de la population de l'agglomération.
- La mobilisation des enfants et des jeunes nombreux dans l'agglomération, avec des actions sur l'écoconsommation, le réemploi, la réparation, le gaspillage alimentaire, etc.
- La prise en compte des adultes, familles ou non, souvent très occupés, dans les lieux du quotidien sur toutes les thématiques de la prévention ainsi que celle des personnes âgées dont la part augmente.

| Synthèse diagnostic   | Enjeux pour le PLPDMA de m2A   |
|---|--|
| <b>Population</b>   |  |
| Une densité plus élevée dans les centres villes et dans les quartiers d'habitat social  | Disparités à prendre en compte. Ne pas négliger les zones à forte densité  |
| Une faible croissance démographique de la population.   | Renforcer les actions de sensibilisation à l'endroit de toutes les catégories de population.   |
| Une population majoritairement jeune mais en vieillissement   | Actions de sensibilisation auprès des parents, adolescents et enfants, sur le réemploi, la réparation, le gaspillage alimentaire   |
| Les familles sont nombreuses sur le territoire, mais aussi importance des ménages d'une personne, en hausse.  | Adapter des actions de sensibilisation aux types de ménages. Sensibiliser sur l'ensemble des thématiques : réemploi, gaspillage alimentaire, compostage et écoconsommation.                |
| Forte concentration de population en difficulté économique dans les QPV dont <b>97% à Mulhouse</b> . En 2021, 20.1% de la population de m2A vit en situation de pauvreté, <b>36% à Mulhouse</b> . | Nécessité de mettre en place des actions ciblées avec et pour cette population<br>Multiplier des actions avec participation des bailleurs sociaux, associations de quartier, ...           |
| Une population moins scolarisée : <b>72,1%</b> de la population n'ont pas de diplôme d'enseignement supérieur.  | Adapter les discours et actions à une population qui est moins scolarisée et avec peu de cadres.<br>Poursuivre la mobilisation les structures sociales (CSC, Associations, ...)            |
| Une population principalement ouvrière : <b>57,6%</b> de la population sont des employés/ouvriers.  |  |
| <b>Habitat</b>  |  |
| <b>60%</b> des habitations sont des appartements et 39% sont des maisons.   | En fonction des ménages et du type de l'habitat, moduler les actions : réemploi, compostage, le lombricompostage, autocollants « Stop-pub ». Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux. |
| La grande partie des habitations sont des résidences principales ( <b>88%</b> ).  |  |
| La majeure partie des ménages occupe leur logement depuis plus de 10 ans ( <b>49,9%</b> ). Une population sédentaire.   | Créer une synergie d'action entre les habitants en matière de prévention des déchets, renforcer les liens sociaux, utiliser la notion de proximité/quartier/commune                        |
| <b>Emploi et entreprise</b>   |  |
| Une population active, <b>73,0%</b> de taux d'activité sur le territoire.   | Des actions de sensibilisation auprès des entreprises et des structures administratives.<br>Distribution d'outils de sensibilisation (Visuels, stop-pub, livret d'accueil etc.)            |
| Un territoire dynamique économiquement dynamique, à dominante de service :  | Travailler avec les entreprises et mobiliser les têtes de réseau : Cci, CMA, ....<br>Mobiliser les entreprises de commerces  |
| <b>Tourisme et culture</b>  |  |
| Plusieurs logements d'accueil sur le territoire.  | Doter ces structures de documents (livret d'accueil, prospectus...) pouvant sensibiliser les clients en matière de prévention de déchet.   |
| Plusieurs sites touristiques présents sur le territoire.  |  |



## **Annexe 6 : Résultat de l'enquête sur les pratiques d'éco-exemplarité de la collectivité et des communes de m2A**



Pour mieux connaître les pratiques d'éco-exemplarité de la collectivité et des communes de m2A, une enquête a été réalisée en 2022, par m2A. 110 formulaires ont été adressés (communes, directions/services de m2A) et 61 réponses ont été obtenues. Les caractéristiques des répondants sont les suivantes :

- 54% des enquêtés proviennent d'une commune (24% d'élus et 76% agents)
- 30% des réponses des communes viennent de la Ville de Mulhouse
- 46% réponses collectées émanent de m2A
- 51% des communes du territoire de m2A ont participé à cette enquête
- L'enquête montre à la fois les pratiques et leur connaissance

Sur la base des réponses, des propositions d'amélioration ont été formulées.

| ▪ Actions existantes   | Propositions d'amélioration  |
|--|--|
| <b>PAPIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 49% communes, 41 % m2A impriment recto-verso</li> <li>▪ 48% communes, 39 % m2A réutilisent les papiers</li> <li>▪ 46% communes, 33 %m2A limitent leurs impressions</li> <li>▪ 41% communes, 28 m2A scannent pour archiver ou diffuser les supports</li> <li>▪ 72% des répondants : pas de consignes pour limiter les impressions</li> <li>▪ 64% des répondants : pas de procédure systématique de dématérialisation</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les pratiques existantes</li> <li>▪ Configuration impressions recto/verso par défaut, information consommation de papier (en arbre)</li> <li>▪ Priorité aux imprimantes collectives et suppression si possible des individuelles</li> <li>▪ Bornes de recyclages spécifiques pour les papiers</li> <li>▪ Blocs-notes à partir de papier brouillon</li> <li>▪ Culture favorable à la dématérialisation et mise en place de procédures</li> </ul> |
| <b>FOURNITURES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 55% communes, 45% m2A n'utilisent pas de fournitures rechargeables</li> <li>▪ 58% communes, 42% m2A n'utilisent pas des produits labélisés et écologiques</li> <li>▪ 51% sans information sur l'utilisation produits d'entretien écologiques ; 23% communes, 13% m2A : pense que c'est le cas dans leur collectivité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les pratiques existantes et les alternatives durables</li> <li>▪ Achat fournitures de bureau écologiques, rechargeables et recyclables</li> <li>▪ Augmentation utilisation produits labélisés, écologiques</li> <li>▪ Borne de récupération de fournitures de bureau pour le réemploi</li> </ul>  |
| <b>ACHATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 66% sans information sur l'existence d'une politique d'achat écoresponsable</li> </ul> <b>CHANTIERS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 39% des répondants ne sont pas informés de l'existence de clauses écologiques dans les chantiers ; 25 % communes, 26 m2A pensent qu'elles existent dans leur collectivité</li> <li>▪ 50% ne savent pas si le réemploi est utilisé dans les nouvelles constructions ou la rénovation</li> </ul> | Achats et démarche globale <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les pratiques existantes au sein de la collectivité d'appartenance et pourquoi pas échanges entre les différentes collectivités</li> <li>▪ Information, formations sur les pratiques d'achat écoresponsables</li> <li>▪ Construire un réseau de prestataires écoresponsables sur le territoire</li> </ul>  |



|   |  |
|---|--|
| <p><b>DEMARCHE GLOBALE</b></p> <p>Engagement des collectivités avec leurs partenaires associatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 16% communes, 36% m2A pensent que leur collectivité a une politique d'éco-exemplarité avec ses partenaires</li> </ul> <p>Actions m2A sur l'éco-exemplarité en relation avec les communes adhérentes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 72% de l'échantillon ne sait pas s'il existe une charte d'éco-exemplarité partagée entre m2a et les communes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer des clauses écologiques dans les marchés publics</li> <li>▪ Diffuser, communiquer sur la politique de prévention et réduction de déchets des collectivités aux potentiels prestataires</li> <li>▪ Augmenter la cotation des critères écologiques dans les marchés publics</li> </ul> |
|---|--|

En 2021, un état des lieux des préoccupations et des besoins des acteurs économiques en matière de gestion et de prévention des déchets a été réalisé à partir d'entretiens avec une dizaine de personnes « tête de réseau ». Ont ainsi été rencontrés

- Sur les problématiques d'économie circulaire et de déchets des entreprises artisanales et industrielles : la CMA, l'Union des corporations, la CCI, le Service Economique de m2A et Anna Gril Consultante EcoSulting.
- Pour le commerce, ont été vu le Manager du Commerce et le service Commerce de la Ville de Mulhouse, le volet Commerces de la CCI,
- Pour le bâtiment : la Fédération Française du bâtiment, le Service Architecture m2A/Ville de Mulhouse (déchets chantier et part du réemploi dans les opérations).

### **Les problématiques relevées sont les suivantes :**

Pour les TPE :

- Méconnaissance de la réglementation°, qui est peu respectée
- Méconnaissance du réel coût des déchets, peu d'outils, pas de remarques sur la redevance spéciale
- Méconnaissance l'Eco circulaire et de la prévention de déchets qui ne sont pas des priorités
- Pour les entreprises commerciales, les déchets ne sont pas vus comme une question.
- Manque de personnel formé à la réparation
- Un intérêt de la CMA et des fédérations professionnelles

Pour les PME ou grandes entreprises

- Certaines entreprises sont conscientes des enjeux environnementaux et de la question des déchets et s'engagent
- Pour d'autres la motivation à trouver des solutions est économique (économie de matière, réduction des flux et de déchets)

Pour toutes les entreprises

- Difficulté à trouver des prestataires de collecte et des solutions de recyclage pour les déchets spécifiques
- Coût de la collecte jugé trop onéreux
- Problématique des emballages et par ailleurs du réemploi



# nos domaines



## nos métiers



Formations



Dossiers  
réglementaires



Services



Assistance  
aux marchés  
publics et privés



Études



Actions de R&D  
Appels à projets  
Actions internationales



Études et services pour l'environnement

contact@dv2e.fr - www.dv2e.fr

### VERGÈZE

ZA de la montée Rouge  
196 rue du Puech  
30310 Vergèze  
04 66 93 64 23

### PERPIGNAN

5 rue Joseph Marsal  
Bâtiment 101 A  
66100 Perpignan  
04 11 96 01 51

### LABÈGE

Europarc II, 1<sup>er</sup> étage  
150 rue de la Découverte  
31670 Labège  
05 32 11 00 38

### PORTO VECCHIO

Route de Palombaggia  
Lieu-dit Capo di Padule  
20137 Porto Vecchio  
04 84 47 01 51